

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

25 ET 26 MARS 2021

(2EME JOURNÉE)

VISIO/PRÉSENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
25 E 26 MARZU DI U 2021
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 ET 26 MARZU 2021

SOMMAIRE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Reprise à 10H35

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 091 : Prugettu di tariffa diaspora integratu a e DSP aeree

Rapport n° 091 : Projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes

Présentation de la motion de renvoi déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe Per l'Avvene 19

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA 20

Mme Vanina BORROMEI avis Conseil exécutif 20

Vote sur la motion de renvoi

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **Défavorable**

M. Pierre-José FILIPPETTI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés: **Défavorable**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **Défavorable**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **Favorable**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **Non Participation**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **Favorable**

Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **NPPV**

LA MOTION DE RENVOI EST REJETEE¹ 22

40 CONTRE : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

14 POUR : « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République » (4)

8 NON-PARTICIPATION : « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » (2)

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 22

Lecture du rapport (n° 2021/O1/011) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 27

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Pierre GHIONGA

Mme Jeanne STROMBONI

M. Petr' Antone TOMASI

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Mme Stéphanie GRIMALDI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Vanina BORROMEI en réponse aux interventions 47

¹ Délibération N° 21/057 AC

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 50

Examen et vote des amendements 59

M. Jean-Martin MONDOLONI présente les 3 amendements 59

Mme Vanina BORROMEI pour le Conseil exécutif - avis amendements 60

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 61

M. Jean-Martin MONDOLONI 61

M. Pierre GHIONGA sollicite un vote nominal 62

Vote sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'Avvene »

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 1 EST REJETE 62

Amendement n° 2 déposé par le groupe Per l'Avvene 63

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 2 EST REJETE 63

Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'Avvene » 63

Avis défavorable de l'Exécutif 63

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

13 POUR « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 3 EST REJETE 64

Amendement n° 4 déposé par le Conseil exécutif et présenté par Mme Vanina BORROMEI 64

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

20 NPPV « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

AMENDEMENT N° 4 EST ADOPTE 64

M. Jean-Martin MONDOLONI - explication de vote rapport 65

VOTE du rapport amendé

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

1 CONTRE Pierre GHIONGA

20 NPPV Per l'Avvene + Andà per dumane + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente

VOTE RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A LA MAJORITE 65

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 057 : Bilanciu di a consultazione publica prima di u prugettu d'accunciamentu di l'anziana RT 11 - slivellata di u crucivia di Tragone

Rapport n^o 057 : Bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex. RT 11 - dénivellation du carrefour de Tragone

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 66

Lecture du rapport (n^o 2021/O1/012) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteure*

POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + « Per l'Avvene » + « Andà per Dumane » + « La Corse dans la République

VOTE : RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 67

SUSPENSION DE SEANCE 13H20 et Reprise à 15H30

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 076 : Regulamenti di l'aiuti per a Cultura

Rapport n^o 076 : Règlement des aides pour la Culture

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 67

Lecture du rapport (n^o 2021/O1/004) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure*

Prise(s) de parole : 75

Mme Frédérique DENSARI
 Mme Marie SIMEONI
 Mme Anne TOMASI
 Mme Vannina ANGELINI BURESI
 M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Pierre GHIONGA

Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA, en réponse 83

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**
Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**
M. Jean-Charles ORSUCCI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
Mme Valérie BOZZI les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
 votent **POUR**

VOTE le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 86

**Rapportu n° 092 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti »
 chjama à prugetti 2021**

**Rapport n° 092 : Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » appels à
 projets 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,
 Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 86

Lecture du rapport (n° 2021/O1/006) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la
 Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 87

Mme Marie SIMEONI
 Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA, en réponse 88

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**
Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**
M. Jean-Charles ORSUCCI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
Mme Valérie BOZZI les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE

89

EVULZIONI ISTITUZIONALI / ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Raportu n° 086 : Pruposta di lege in quantu à l'evuluzione statutaria di a Cullettività di Corsica in u quattru di a lotta contr'à e speculazione fundiarie è immobiliare in l'isula

Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 90

Prise(s) de parole : 94

Mme Marie Anne PIERI
Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul MINICONI
M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie Anne PIERI
M. Petr'Antone TOMASI
M. Romain COLONNA
M. Xavier LACOMBE
Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Anne TOMASI

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse

123

COMMISSION AMENDEMENT 18 h 22

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 075: A furmazioni prufiziunali in Corsica : imbuschi è strategia

Rapport n° 075 : La formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 128

Lecture du rapport (n° 2021/O1/005) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse* 135

Prise(s) de parole : 135

Mme Rosa PROSPERI

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Mme Christelle COMBETTE

Mme Muriel FAGNI

M. Anne TOMASI

M. Pierre GHIONGA

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Josepha GIACOMETTI en réponse aux interventions 145

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 149

Raportu n° 077 : Chjama à prughjetti Pattu Regionale d'Investimentu in Cumpetenzze (PRIC) Corsica - Pianu Salvezza è Rilanciu

Rapport n° 077 : Appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse - Plan Salvezza et Rilanciu

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 150

Lecture du rapport (n° 2021/O1/007) de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Lecture du rapport (n° 2021/O1/011) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole : 151

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Christelle COMBETTE

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en réponse aux interventions 152

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus présents et représentés du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI les élus présents et représentés du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus présents et représentés du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus présents et représentés du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine RIERA les élus présents et représentés du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus présents et représentés du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

VOTE : le RAPPORT est ADOPTE A L'UNANIMITE 153

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 080 : Raportu d'infurmazione nantu à u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 080 : Rapport d'information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 154

Prise(s) de parole : 155

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Pierre GHIONGA

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 157

VOTE

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « FEMU A CORSA » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **NON PARTICIPATION**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **NON PARTICIPATION**

VOTE : RAPPORT ADOPTE 157

Rapportu n° 089 : Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi

Rapport n° 089 : Modification du tableau des effectifs

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 159

Présentation de l'amendement du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI 161

Prise(s) de parole : 161

M. Xavier LACOMBE

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 163

Examen amendement

VOTE amendement

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » **NON PARTICIPATION**
M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
Mme Stéphanie GRIMALDI et **Isabelle FELICIAGGI** votent **POUR**,
Les 4 autres : ABSTENTION

L'amendement est adopté

164

Absent le groupe « **Andà per Dumane** »

Vote rapport

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**
M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**
Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**
M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** »
Mme Stéphanie GRIMALDI, **Isabelle FELICIAGGI**, **Valérie BOZZI**, **Pierre-Jean LUCIANI** et **François-Xavier CECCOLI** votent **POUR**,
Pierre GHIONGA : ABSTENTION

VOTE le rapport amendé est ADOPTE à l'UNANIMITE

165

Raportu n° 088 : Raportu d'infurmazione in quantu à a situazione di a prevenzione di i risichi professionali à a Culletività di Corsica

Rapport n° 088 : Rapport d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse 166

Prise(s) de parole :

170

M. Pierre GHIONGA
Mme Muriel FAGNI
M. Hyacinthe VANNI

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions

172

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 095 : Dirittu di andà in ghjustizia 21REC13**Rapport n° 095 : Droit d'agir en justice 21REC13**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 173

Vote sur l'urgence

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **CONTRE**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

L'urgence est adoptée 174

POUR : 53

CONTRE : 10

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 174

VOTE RAPPORT

Mme Paola MOSCA les élus du groupe « **FEMU A CORSA** » votent **POUR**

M. Pierre-José FILIPPETTI les élus du groupe « **CORSICA LIBERA** » votent **POUR**

Mme Anne TOMASI les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI les élus du groupe « **PER L'AVVENE** » votent **POUR**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **ANDA PER DUMANE** » votent **POUR**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE** » votent **POUR**

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité 175

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 094 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à u Cumitatu di cuntrollu missu in baddu da a cunvenzioni di sternalizzazioni di l'attività à carattaru culturali, spurtivu è d'asgiu à prò di l'agenti di a Cullittività di Corsica à l'associu « Cumitatu di l'opari siciali di a Cullittivà di Corsica »

Rapport n° 094 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC)

M. Hyacinthe VANNI désignation un représentant par groupe 175

- « Femu a Corsica » : Hyacinthe VANNI
- « Corsica Libera » : Petr' Antone TOMASI
- « Partitu di a Nazione Corsa » : Paul MINICONI
- « Per l'Avvene »: Chantal PEDINIELLI
- “Andà per Dumane” : Catherine COGNETTI-TURCHINI
- « La Corse dans la République » : Pierre GHIONGA

DESIGNATIONS VALIDEES 176

Raportu n° 093 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à l'Usservatoriu di a prutezzioni di a zitiddina di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 093 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse

M. Hyacinthe VANNI

- « Femu a Corsica » : Véronique ARRIGHI
- « Corsica Libera » : Marie SIMEONI

DESIGNATIONS VALIDEES 176

Retour sur les amendements relatifs au rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île

Examen et vote des amendements

Présentation de l'**amendement n° 1** par **M. Petr'Antone TOMASI** pour le groupe « **Corsica Libera** » 177

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif 177

VOTE :

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **NP**
- « La Corse dans la République » **NP**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 178

POUR : 41 « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

NPPV : 22 « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + « La Corse dans la République »

Présentation de l'**amendement n° 2** par **Mme Nadine NIVAGGIONI** pour le groupe « **Femu a Corsica** » 178

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif favorable 179

VOTE :

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **ABSENT**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR**
- - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 179

POUR : 43 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

NPPV : 14 Per l'Avvene + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : 6 Andà per dumane

Présentation de l'amendement n° 3 par Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » 179

Avis FAVORABLE du Conseil exécutif 180

VOTE

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **NP**
- « Andà per Dumane » **ABSENT**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR** - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 180

POUR : 43 « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

NPPV : 14 « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : 6 « Andà per dumane »

Vote sur le rapport ainsi amendé

- « Femu a Corsica » **POUR**
- « Corsica Libera » **POUR**
- « Partitu di a Nazione Corsa » **POUR**
- « Per l'Avvene » **CONTRE**
- « Andà per Dumane » **NPPV**
- « La Corse dans la République » Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI **POUR** - Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI **NPPV**

RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A LA MAJORITE 181

POUR : 43 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

CONTRE : 10 « Per l'Avvene »

NPPV : 10 « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

Les groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI du groupe « La Corse dans la République » quittent l'hémicycle

VOTE : RAPPORT amendé est ADOPTE à la majorité 181

MUZIONE / MOTIONS

N° 2021/O1/013 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » -
Baisse de la Dotation Horaire Globale : **Demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique**

Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA 182

Prise(s) de parole : 184

Mme Anne TOMASI amendement

M. Pierre GHIONGA

VOTE MOTION : La motion amendée est ADOPTEE à l'unanimité des présents
(43 POUR) 186

N° 2021/O1/014 déposée par Mme Danielle ANTONINI du groupe « Femu a Corsica » -
Implantation d'un scanner au Centre Hospitalier de SARTÈ

Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI 187

Corsica Libera s'associe à la motion 188

Avis favorable du Conseil exécutif 188

VOTE MOTION : La motion est ADOPTEE à l'unanimité des présents (43) 189

N° 2021/O1/015 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Femu a Corsica »
- Reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles

Présentation de la motion par M. Jean-Jacques LUCCHINI 189

Prise(s) de parole : 191

M. Pierre-José FILIPPETTI

Avis favorable du Conseil exécutif

VOTE MOTION : La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43) 191

N° 2021/O1/016 déposée par M. Hyacinthe VANNI du groupe « Femu a Corsica » - **Pour la reconnaissance des vaccins contre la COVID-19 comme bien public mondial**

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI 191

Prise(s) de parole : 192

Le Président Gilles SIMEONI

VOTE MOTION : La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43) 194

La séance est levée à 21h25.

JOURNÉE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Reprise de la séance à 10 h 30 sous la présidence de M Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places.

Merci aux personnes qui sont connectées, je sais que c'est pénible, mais pour le moment, on ne peut pas faire autrement.

Nous allons commencer par le rapport n°091.

Nous allons commencer par examiner **la motion de renvoi** déposée par le groupe « **Per l'Avvene** ». Je vous rappelle qu'il y aura un orateur pour et un orateur contre.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. le Président, juste pour vous dire que je quitte l'hémicycle et que je ne participerai pas au débat sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté, Mme la Présidente d'Air Corsica.

Je donne la parole à l'auteur de la motion pour la présenter.

TRASPORTI / TRANSPORTS

* **Raportu n° 091** : **Prugettu di tariffa diaspora integratu a e DSP aeree**

* **Rapport n° 091** : **Projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Très rapidement.

Je pense que nous nous apprêtons, eu égard au sort probable qui sera réservé à

cette motion, à débattre d'un sujet très complexe qui aurait mérité, pour ne pas souffrir d'un procès en électoralisme sournois, qu'il soit traité dans un autre calendrier et sur le jeu ordinaire des commissions qui se réunissent pour aller en profondeur sur des sujets aussi techniques, à la fois juridiquement et financièrement, et aussi sensible politiquement.

Je ne vous ferai pas, pour ne pas appesantir mon propos, lecture de tous les considérants qui justifient le dépôt de cette motion de renvoi qui, dans l'esprit, nous invite, vous invite à renvoyer ce rapport en commission, à mandater une délégation constituée évidemment par nos 2 présidents, par la présidente de l'Office des transports, par des représentants de groupes, pour que nous puissions rencontrer, y compris la DGAC, sur les modalités du dit tarif tel qu'il sera probablement proposé dans les minutes qui viennent, afin que nous examinions au préalable, le champ de la faisabilité plutôt que, c'est ce que vous nous présentez a priori, d'abord prospector le champ de l'imaginaire.

Si cette délibération que vous proposez a un sens, elle n'a de sens que si elle rentre dans le champ du faisable. Or, on est là dans le champ de l'imaginaire. C'est la raison pour laquelle en termes de méthode, nous proposons, j'allais dire nous propositions, qu'il puisse être examiné dans un calendrier différé en commission avant que de revenir en délibération.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour la présentation. Un pour, un contre et l'avis de l'Exécutif après.

M. Romain COLONNA

M. le Président, nous sommes contre. Nous comprenons ce que vient de dire notre collègue Jean-Martin, mais pour autant, le dossier va être présenté et nous allons pouvoir en débattre sereinement. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, pour ce qui nous concerne, c'est un avis défavorable concernant cette motion pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle a été présentée en commission du développement

économique. Donc, il est intéressant de rappeler à tous les groupes de l'opposition que c'est le moment où il fallait en débattre, il fallait le faire, pour tous les autres sujets d'ailleurs aussi plutôt que de systématiquement faire des non-participations.

Sur certains sujets, le calendrier n'est absolument pas, pour ce qui nous concerne, électoral ou électoraliste puisque c'est un calendrier de travail que vous connaissez et qui a été annoncé depuis près de 2 ans.

Effectivement, c'est un sujet complexe dont nous vous présentons aujourd'hui tout le travail. C'est un travail qui a été fait en amont que nous vous présentons aujourd'hui et les modalités qui ont été travaillées et déjà en partie négociées avec les différentes instances, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs en commission, feront l'objet d'une nouvelle présentation ensuite lorsque le travail sera définitif dans les commissions concernées.

Donc, avis défavorable pour le Conseil exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente

On peut mettre aux voix et voter par groupe, à moins que quelqu'un demande un vote nominal ? Vote par groupe.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », vote **défavorable**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : Pour les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, vote **défavorable** également.

Mme Jeanne STROMBONI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés, vote **défavorable**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene », vote **favorable**.

Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **non-participation**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, **non-participation**.

Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, vote favorable.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est REJETEE

CONTRE : (40) « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

POUR : (14) « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République » (4)

NON-PARTICIPATION : (8) « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » (2)

ABSENT : (1) Mme CASANOVA-SERVAS

Je demande aux personnes qui n'ont pas la parole de couper le micro.

M. Romain COLONNA

M. le Président, j'ai l'impression qu'il y a quand même pas mal de problèmes techniques, ce serait dommage...

M. Hyacinthe VANNI

On va attendre 5 minutes pour que la liaison technique puisse être rétablie.

La parole est à Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Ce dossier, vous l'avez dit, porte déjà beaucoup d'interrogations avant même qu'il ne soit présenté. Je suis un peu étonnée puisque c'est un thème et une proposition que j'avais proposés dans cet hémicycle dès la présentation de la DSP 2020/2024, lorsque nous avons voté ensemble les nouveaux tarifs résident avec la baisse sur laquelle je ne reviens plus, que vous connaissez tous, et donc cette nouvelle tarification.

Je vous rappelle que le statut de résident a toujours été clair, il n'a jamais évolué depuis 1995 et avec l'évolution significative que nous avons votée ensemble, c'est le contrôle lui-même qui a été ajusté puisque la compensation que nous proposons pour ces nouveaux tarifs est de plus de 90 M€ annuels.

Je suis assez étonnée et je dois dire que je le regrette, il ne s'agit absolument pas

d'un travail ou d'une réflexion imaginaire. C'est un travail très poussé que nous vous présentons aujourd'hui, qui a été présenté en commission, avec une intervention et une aide très importante du professeur RENUCCI qui est venu lui-même nous accompagner en commission du développement économique et qui doit aujourd'hui nous suivre. Je suis donc très heureuse de pouvoir vous présenter ce travail qui est un travail que nous avons également proposé avec la présidente CASANOVA qui ne peut pas participer au débat, mais nous en avons fait état l'année dernière également, lors du lancement de la nouvelle DSP.

Aujourd'hui, c'est un aboutissement de ce travail de réflexion mais c'est aussi une nouvelle étape puisque vous l'avez compris, mes Chers collègues, nous allons vous proposer de réfléchir ensemble à cette prise en compte d'un tarif intermédiaire qui sera un nouveau tarif préférentiel, je vais le développer un petit peu plus dans le détail, et qui est aujourd'hui une extension du tarif résident actuel.

Ce travail de longue haleine est un travail qui a été initié il y a 2 ans. Il a été réalisé à plusieurs niveaux, au niveau institutionnel dans le cadre des débats également à l'Assemblée, puisqu'il y a eu une motion du Président de l'Assemblée de Corse, dans les commissions également, avec la DGAC qui nous accompagne et qui est notre interlocuteur dans le cadre des DSP aériennes et qui nous représente auprès de la Commission européenne, avec les compagnies délégataires et notamment la compagnie Air Corsica.

Il y a eu aussi un travail avec les associations très important, notamment par l'intermédiaire du CESEC, avec des débats réguliers à chaque fois qu'il y a une DSP. Et il y a eu plusieurs rapports notamment sur le maritime. Nous revenons systématiquement à ce débat sur l'aérien et la prise en compte de ce tarif intermédiaire.

Je salue M. Dal COLETTO qui doit nous écouter aujourd'hui et qui nous a accompagnés régulièrement dans notre réflexion. Je le disais en introduction, un accompagnement quasi quotidien du professeur RENUCCI, que je remercie infiniment pour ses conseils et le travail accompli.

Aujourd'hui, je vous le disais, il s'agit de vous proposer un tarif préférentiel, une extension du tarif résident. La grande inquiétude que j'ai entendue et qui a été répétée, vous avez raison puisque dans le maritime, c'est un problème récurrent, c'est bien sûr la conformité au droit européen, et notre réflexion était basée exclusivement là-dessus.

Le principe du droit européen, c'est bien sûr que le tarif préférentiel n'est pas toléré puisqu'il y aurait une rupture d'égalité.

Pour ce qui concerne le transport aérien vers la Corse, l'exception existe déjà.

Notre exception, c'est notre tarif résident. Donc aujourd'hui, c'est une extension de ce périmètre qui est envisagée, et donc un tarif préférentiel envers les personnes qui ont un lien particulièrement fort avec la Corse.

Il y a déjà une exception à l'exception, c'est le tarif étudiant. Le tarif étudiant résident est déjà une exception, nous sommes dans la même configuration. Le tarif étudiant résident n'a posé aucune difficulté lors du vote dans cet hémicycle et tout le monde sait parfaitement que les étudiants qui sont obligés de se déplacer pour poursuivre leurs études sur le continent, ne remplissent pas les mêmes critères que le résident lui-même.

Il y avait une jurisprudence européenne en ce qui concerne la Sardaigne qui était très restrictive et qui avait refusé ce tarif dit « diaspora ». Nous avons donc décortiqué cette jurisprudence pour ne pas nous engouffrer dans un système qui n'aurait pas d'issue. Mais effectivement, le système était très restrictif, ou trop large peut-être pour la Commission, puisqu'il proposait de prendre en charge les personnes qui étaient nées sur l'île. Pour la Commission européenne, cela n'était pas possible.

Notre réflexion s'est basée principalement sur un droit et un principe qui est essentiel en droit européen, c'est le droit de la famille. Nous avons porté notre réflexion, bien sûr les Corses d'origine ou d'adoption quelle que soit leur nationalité. Pour les résidents, ils doivent être sur l'île et y résider de façon permanente et effective, mais il y a aussi les Corses d'origine ou d'adoption, quelle que soit leur nationalité, qui ont des liens profonds, familiaux, culturels, voire économiques, affinitaires, mémoriels. On peut les appeler les Corses de l'extérieur, d'aucuns parleront de diaspora.

Je pense qu'aujourd'hui, le débat qui est un débat politiquement et je l'entends, qui peut être complexe. Pour ce qui nous concerne, c'est véritablement un choix politique que nous avons fait, d'intégrer ces personnes-là dans la DSP.

C'est une réflexion que nous assumons et aujourd'hui, nous sommes très heureux de vous proposer cette possibilité parce que nous considérons qu'il y a techniquement et juridiquement de véritables opportunités et donc, nous décidons avec un grand plaisir de faire le choix d'intégrer ces personnes dans le cadre d'un accompagnement avec la dotation de continuité territoriale.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'une nouvelle exception. C'est une extension qui est limitée à l'exception déjà existante. Nous élargissons aujourd'hui ce périmètre du tarif résident vers un concept, qui inclut déjà l'étudiant, je l'ai dit, de résident et assimilé.

Il s'agirait d'un tarif intermédiaire, non pas le tarif résident que tout le monde connaît aujourd'hui, un tarif intermédiaire qui pourrait, en tout cas c'est ce qu'on vous

propose, être l'ancien tarif résident, celui sur l'ancienne DSP.

Pour les tarifs, je crois que tout le monde les a toujours en mémoire, nous sommes sur un tarif proposé à 260 € sur la destination Corse au départ de l'aéroport de Paris et de 150 € au départ des aéroports du bord-à-bord, Marseille et Nice.

Il n'y a pas, dans la réflexion que nous avons menée tous ensemble avec le professeur RENUCCI, de rupture du principe d'égalité. Nous réajustons ce principe d'égalité et nous nous efforçons de travailler sur le maintien des liens affectifs et familiaux. Donc, l'égalité est réelle, le principe de non-discrimination est parfaitement respecté aussi et le respect du droit au respect de la vie familiale est essentiel en droit européen. Je vous l'ai dit, nous nous basons là-dessus également.

Il y a eu des interrogations, ça a été les nôtres également, je vous rassure, sur : est-ce que la continuité territoriale peut financer et de quelle manière ce tarif-là ? ». Nous avons travaillé avec la DGAC. Le travail était important puisqu'on aurait pu avoir comme réponse que la continuité territoriale ne servait pas ce type de financement au départ du continent, sauf que nous l'avons déjà dans certaines hypothèses, notamment les étudiants. Je crois qu'il y a des chiffres qui sont importants à rappeler.

Je vous rappelle que la dotation de continuité territoriale sert à couvrir les dépenses qui résultent des DSP et à garantir cette continuité territoriale.

Dans notre construction juridique, il n'y a pas de nouvelles catégories tarifaires. C'est une extension d'un tarif qui est déjà éligible à certaines catégories. Nous constatons que les catégories qui sont définies et retenues dans les DSP actuelles n'ont fait l'objet d'aucune observation, aucune du contrôle de légalité Europe, aucune observation aux demandes d'adaptation tant au regard du droit interne que du droit communautaire.

Par conséquent, le financement de ce coût est éligible, la DGAC nous l'a confirmé, au financement par la DCT de cette présentation.

A ce jour, un rappel d'ordre financier, puisque j'avais été interrogée par Christelle COMBETTE à juste titre, c'est important de le rappeler.

Petit rappel : les montants de compensation alloués aux compagnies délégataires sont sur la durée des périodes contractualisées, puisque je vous rappelle que ce sont des contrats de 4 ans, de 85 M€ moyens par an en ce qui concerne les DSP maritimes et un petit peu moins, 84,5 M€ moyens pour l'aérien, pour une moyenne annuelle arrondie à 170 M€. Rajoutons à cela les charges de structure, de l'EPIC, de l'Office, 2,5 M€ par an, le montant global des charges s'établit donc à 173 M€ par an, avec un solde prévisionnel positif à

hauteur de 14 M€.

Comment nous avons pris en compte et évalué pour cette première année, puisque nous souhaitons que ce dispositif soit mis en vigueur et soit effectif pour 2022 ? Nous avons pris en considération les nouvelles accréditations des résidents, les chiffres de l'ancienne DSP, avec une marge de personnes qui ne rentrent dans aucune des 2 catégories. Donc, par extrapolation, on peut considérer avec nos différentes études qu'environ 70 000 pax, soit 45 000 sur le bord-à-bord et 25 000 sur la ligne Paris relèveraient de ce dispositif. Cela représente environ 35 000 passagers aller-retour par an, avec les montants de compensation en fonction des tarifs que nous vous avons proposés.

Le montant affecté à ce dispositif pourrait s'élever à 2 M€ par an environ.

Vous avez bien compris qu'aujourd'hui, nous vous proposons un dispositif pour une année 2022, qui sera un dispositif susceptible d'évoluer. On reviendra vers vous en fonction des conditions, pour voir si cela est réalisable, si cela correspond aux besoins des personnes que nous avons ciblées. L'objectif est bien pour la future DSP, qui débutera à partir de mars 2024, d'intégrer définitivement ce processus dans le schéma de DSP.

Nous vous avons proposé 5 critères, je pense que tout le monde en a pris connaissance :

- la naissance en Corse du demandeur, de l'un de ses ascendants au premier ou deuxième degré ;
- deuxième critère, la résidence permanente en Corse des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants, ou de l'un de ses frères et sœurs ;
- troisième critère, l'inhumation en Corse du conjoint de l'un des ascendants au premier ou deuxième degré du demandeur, de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs ;
- quatrième critère, la scolarité obligatoire effectuée en Corse par le demandeur, en tout ou partie, en tout cas, au moins l'équivalent d'un cycle ;
- enfin, un cinquième critère vous a été proposé, la propriété d'un bien immobilier en Corse par le demandeur en pleine propriété, usufruit ou indivision.

Nous avons, après réflexion, proposé, j'en parle dès à présent, un amendement avec le Président du Conseil exécutif, puisque nous n'avons pas intégré la nue-propriété qui coulait de source, elle est donc prévue dans ce cinquième point et également, nous vous proposerons dans l'amendement d'étendre ce dispositif aux enfants mineurs du demandeur ainsi qu'à son conjoint, conjoint tel que prévu par le code civil : mariage, concubin, PACS.

Voilà pour ces conditions.

Ces conditions, nous les avons travaillées, vous l'avez bien compris, et nous les avons approfondies au maximum pour pouvoir fixer des critères. Il faut remplir 3 critères pour bénéficier de ce tarif intermédiaire. C'est bien sûr ouvert à la discussion puisqu'aujourd'hui, l'objectif, c'est bien de travailler ensemble sur ces critères-là pour pouvoir définitivement proposer le projet à la DGAC et l'intégrer dans notre DSP.

Sachez qu'aujourd'hui, les premières discussions que nous avons eues avec la DGAC, au-delà de la validation de principe, c'est également qu'il n'y aurait pas besoin de notifier cette décision à la Commission européenne, puisque nous serions sur un avenant de la convention qui est inférieur à 10 % du contrat de DSP et également, qu'il correspond parfaitement au vu de cette présentation et juridiquement, au droit interne. Il n'y aurait donc aucune difficulté pour ce qui concerne notre interlocuteur étatique.

Voilà pour la présentation technique que je vous propose. Je vais laisser le débat se dérouler pour répondre ensuite aux différentes questions et laisser intervenir le Président du Conseil exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente.

On va laisser le débat, on vous redonne la parole et après, on examine les amendements qu'on a reçus, que tout le monde a reçus je pense.

Qui demande la parole ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, sur ce sujet, je vais essayer d'être, non pas précis, mais au moins exhaustif.

D'abord, je commence par dire, ce n'est pas coutume, on a été sévères hier sur le budget, mais je le dis souvent à la Présidente et je l'assume publiquement, s'il y a bien un des domaines dans lequel je pense que, sous cette mandature, on a progressé, c'est celui des transports et en particulier, les initiatives qui ont été les vôtres sur la tarification et sur le contrôle qui en découle me paraissent être un progrès important et notable dont il faut souligner la qualité.

Vous allez dire « il commence par avoir des propos sympathiques », c'est vrai, ça mérite d'être dit pour montrer l'état d'esprit qui est le nôtre et la façon dont on voit les choses. On l'a soutenu et on le soutiendra encore.

Sur cette politique des transports, je ne vais pas dire que je suis bien placé pour en parler malgré tout, natif de Aulnay-Sous-Bois où j'ai grandi jusqu'à l'âge de 15 ans, je suis un pur produit de la diaspora. Je confirme que pendant les 15 premières années de ma vie, enfant de fonctionnaires de catégorie B, au regard du coût des transports, nous ne pouvions venir qu'un mois par an, au mois d'août, parce que cela coûtait très cher.

Mais ce sont des choix de vie aussi. Les gens ont fait le choix de rester, de vivre en Corse, malgré les difficultés. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur, il suffit de constater et la réalité de 1986, je le dis aussi, n'est pas celle de 2020. Aujourd'hui, nous avons besoin de garder notre jeunesse, nos compétences, nos savoirs ici et c'est vrai que certains d'entre nous, certains de nos enfants sont « obligés » de partir exercer ailleurs parce que quand vous êtes ingénieur en nucléaire, il y a peu de perspectives d'embauche, et on va même se le souhaiter, sur notre territoire.

Est-ce que lorsque vous êtes ingénieur en nucléaire à partir de votre cas personnel, on doit élaborer une règle générale ? Je ne le crois pas, qui plus est, je pense que quand vous avez la chance d'être ingénieur en nucléaire, vous avez un pouvoir d'achat qui vous permet de vous payer vos billets d'avion.

Est-ce que je vais m'abriter derrière une argutie juridique pour dire que je ne suis pas d'accord avec votre proposition ? Non.

Moi, que l'Europe soit favorable ou pas, ce n'est pas mon sujet.

Que la DGAC valide ou pas, ce n'est pas mon sujet.

Il faudra espérer que le droit européen et le droit français tout court puissent permettre cela. Malgré tout, je vous le dis, je me place sur, non pas la morale, je cherche le terme, sur l'opportunité, ça me paraît être plus pertinent, de mettre en place une telle action.

Je vous le dis, notre groupe dit que faire de la politique, c'est choisir et choisir, notamment d'un point de vue budgétaire, quand on prend d'un côté, c'est ce qu'on enlève de l'autre.

Vous savez, je ne serai pas de ceux qui viendront vous chercher des poux lorsque vous aurez fait la démonstration que la fongibilité de l'enveloppe de continuité territoriale, parce que c'est bien de cela dont on parle, c'est bien de puiser dans cette enveloppe de

continuité territoriale qui me pose problème. Je préfère demain qu'on réalise 2 M€ d'économie pour s'attaquer aux routes départementales, pour qu'on baisse encore davantage le tarif des gens qui vivent en Corse, qui sont touchés par la précarité.

J'estime aujourd'hui que face à l'ingénieur, face à l'avocat qui a fait un choix et peut-être a-t-il raison de siéger au barreau de Paris parce qu'il est brillant, je préfère que l'on fasse un effort en direction des clubs sportifs lorsqu'ils doivent se déplacer, qui sont en Corse, je préfère qu'on fasse un effort supplémentaire pour les gens qui sont dans la précarité.

Je vous l'ai déjà dit dans cet hémicycle, j'ai voté des fois plusieurs feuilles de route. On peut se faire plaisir et aider les grands, les petits, les moyens, mais faire de la politique, à un moment donné, c'est éviter le saupoudrage. Je pense aujourd'hui, qu'il n'y a pas de système idéal.

Je vous prends un exemple, j'ai copié la commune de Porto-Vecchio à l'époque sur la délégation de service public de l'eau. J'ai mis en place, et j'y reviendrai encore dans l'après-midi, une taxe sur les maisons secondaires. Evidemment, j'ai reçu une vingtaine de lettres de mes concitoyens bonifaciens. Certains, il y a une réalité, j'en conviens, vivent six mois à Marseille et six mois à Bonifacio et ils trouvaient anormal qu'ils aient à payer une taxe redevance de la diaspora. Je leur ai expliqué tout simplement que de système idéal dans la vie, il n'y en a pas et qu'à un moment donné, il va falloir accepter de recevoir un coup de téléphone, comme je l'ai reçu par rapport à la position qui est la mienne dans cet hémicycle, de gens qui votent pour moi sûrement, qui ne voteront peut-être plus pour moi demain, mais à qui je dis que de système idéal, il n'y en a pas.

Aujourd'hui, ma responsabilité d'homme politique, c'est de pouvoir leur dire que je dois défendre ce que l'on appelle l'intérêt général et l'intérêt supérieur. Et pour moi, l'intérêt général et l'intérêt supérieur en la matière, c'est de consacrer l'enveloppe de continuité territoriale à ceux et celles qui vivent en Corse.

Ça ne veut pas dire que je fais fi des gens de la diaspora ou, j'ai envie de vous dire, j'élargis même, à toutes celles et tous ceux qui veulent venir en Corse. Bien sûr que les prix deviennent prohibitifs pour venir en vacances et ça me pose un problème. Si j'étais un peu taquin, je vous dirais quand même que parmi cette diaspora où je me souviens de ce M. LUCCIONI, je dis « luçioni » parce que c'est, arrivé en Corse et réalisant (ami de mes parents à Paris) qu'il ne voulait pas qu'on l'appelle LUCCIONI. Mais par contre, quand il venait 15 jours en août, au départ au village et après, le village, ça n'était pas assez sexy, il fallait venir à Ajaccio ou Bastia, j'ai réalisé qu'il fait partie de la diaspora, il fait partie de la communauté de destin, mais il n'est pas pour moi une priorité, aujourd'hui. J'assume le fait qu'il doit quand même pouvoir venir en Corse.

Il faut qu'on travaille tous ensemble à une tarification qui permette quand même à des gens de venir, et c'était celle-là la digression que je voulais vous faire. Travaillons surtout pour qu'ils viennent de la Toussaint quand ils viennent sur la tombe de leurs anciens jusqu'au mois de mars. C'est là où je voudrais qu'ils peuplent nos villages, qu'ils soient présents, qu'ils participent fortement à la vie économique de l'île.

Mais je crois sincèrement qu'il serait plus intéressant pour nous de réfléchir à des tarifs qui soient des abonnements qui puissent être aidés, mais en dehors de l'enveloppe de continuité territoriale.

Vous l'avez compris, nous ne sommes pas favorables au dispositif tel que vous le présentez parce que pour nous, il porte atteinte à ce qui doit être notre rôle ici. Ceux qui vivent, qu'ils s'appellent Paulu-Santu, Dominique, Yannick, Mohamed, c'est à eux qui vivent et grandissent en Corse que nous devons penser et c'est pour eux que nous devons avoir une action forte.

Je suis aussi gêné de la temporalité, je le dis, je l'assume, on ne peut pas avoir des combats d'électoratisme à électoralisme. Je crois qu'aujourd'hui, ce que vous nous proposez n'a pas vocation à être mis en œuvre dans les jours et semaines qui arrivent. Or, au regard du timing et de cette séquence pré-électorale, je crois qu'il aurait été bon, on vous l'a conseillé et demandé, c'est d'ailleurs pour ça que nous ne participerons pas au vote sur ce rapport, nous pensons qu'on aurait dû le repousser à l'après-élection territoriale pour que cela se fasse dans un climat plus serein parce qu'on sait que ce n'est pas forcément le meilleur moment.

Voilà la position de notre groupe que nous assumons. J'entends bien, vous l'avez dit et je vous en félicite, vous avez dit « nous assumons notre choix, notre politique ». Aujourd'hui, elle est claire. Sur ce point-là, nous ne sommes pas favorables à un tarif diaspora qui viendrait grever l'enveloppe de continuité territoriale. Nous l'assumons.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. ORSUCCI. La parole est à Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

C'est un sujet ô combien complexe qu'il faut aborder avec une grande humilité,

une grande modestie comme cela a été fait par mon prédécesseur. Mais cela ne nous empêche pas pour autant d'avoir, semble-t-il, des divergences et peut-être même des divergences profondes.

Ce que je crois, même si, Mme la présidente, et vous l'avez fait d'une manière brillante, vous avez tracé un chemin qui était entre le politique et le technique, mais permettez-moi d'aller sur un terrain plus directement politique par rapport à cette question.

Je crois que lorsque l'on parle des Corses de l'extérieur, que d'aucuns appellent la diaspora, la question fondamentale qui se pose, ce n'est pas celle d'un tarif préférentiel pour les Corses de l'extérieur, c'est celle de l'existence, oui ou non, du peuple corse.

Si on décide et on dit qu'il y a un peuple corse, alors de facto, si on répond positivement à cette question, et vous connaissez notre position à cet égard, alors notre réflexion doit intégrer également les Corses de l'extérieur qui, certains par choix de vie développent leur famille ou leur activité professionnelle sur le continent, mais on peut aussi convoquer l'histoire multiséculaire qui a fait qu'en Corse, il y a une diaspora, qui a fait qu'il y a des Corses qui vivent à l'extérieur et cette diaspora ne doit pas non plus être coupable de vivre à l'extérieur, puisqu'elle est aussi le fruit d'une histoire conflictuelle, tumultueuse, économique, et qu'on ne balaie pas des décennies et des siècles d'histoire par un revers de main.

S'il y a donc l'existence du peuple corse, alors il y a aussi l'existence de Corses de la diaspora que l'on doit accompagner et qui doivent faire partie de cette communauté reconnue politiquement que nous appelons de nos vœux.

Que ce soit pour le peuple corse d'un côté ou que ce soit pour les Corses de l'extérieur, là où je crois que l'on peut tous s'accorder, c'est qu'il n'y a pas de critères objectifs.

Le peuple corse, au risque de vous étonner, n'existe pas d'un point de vue objectif. Les Corses de l'extérieur n'existent pas d'un point de vue objectif. Mais notre travail politique à nous, dans cet hémicycle notamment, pas tout seuls, et Mme le Présidente, vous l'avez rappelé, avec la collaboration de tous, c'est d'essayer de dégager sereinement, modestement un certain nombre de critères pour objectiver une situation.

Les critères, il n'y en a pas 1 000 non plus :

Il y a un critère en rapport à la territorialité du peuple corse. Est-ce que d'un point de vue territorial, oui ou non, il y a un peuple corse ?

Il y a un critère par rapport à l'historicité, est-ce que d'un point de vue de l'histoire, il y a oui ou non un peuple corse ?

Et il y a un critère par rapport à ce qu'on peut appeler l'auto-identification, est-ce qu'une communauté politique organisée s'est auto-identifiée comme existant à travers ce qu'on appelle aujourd'hui le peuple corse ?

Est-ce que d'un point de vue géographique, d'un point de vue historique, d'un point de vue politique il y a l'existence oui ou non d'un peuple corse ?

Cette Assemblée, et je crois que les plus anciens ne vont pas me contredire, a déjà répondu à cette question. Après, on peut convoquer des éléments techniques, on peut dire que la diaspora ne doit pas être privilégiée, mais je m'étonne quand même dans cet hémicycle que l'on défende parfois avec un empressement certain le tourisme, dans des situations les plus critiques parfois, et qu'on n'envisage pas l'espace d'un instant, l'apport que pourraient être les milliers de Corses de la diaspora en termes culturels, en termes de connaissance, en termes de partage du savoir, en termes économiques, en termes de richesses tout court.

Notre travail, aujourd'hui, vous avez commencé à le faire, Mme la Présidente, et si j'ai bien compris, c'est quelque chose qui demeure dévolutif, c'est de dégager un certain nombre de critères sur lesquels on pourrait s'entendre suite à un constat politique qui est l'existence du peuple corse, et par conséquent, des Corses de l'extérieur. Le problème de la diaspora, est un problème qui se pose à toutes les entités politiques et à tous les peuples à travers le monde. Certains y ont répondu, et fort heureusement bien avant nous, et ont même construit leur Etat et leur pays grâce à cette diaspora. Je ne vois donc pas en quoi il faudrait très être frileux à cet égard.

Je voudrais insister sur un point, Mme la Présidente, c'est que j'entends tout à fait les remarques précédentes de notre collègue par rapport au timing. Mais jusqu'à preuve du contraire, nous avons une session aujourd'hui qui est déconnectée du calendrier électoral, dans la mesure où elle a à traiter des dossiers fin mars. Le problème, vous l'avez posé dès votre accession aux responsabilités, et c'est l'aboutissement d'un travail ardu, long, complexe, notamment par rapport aux critères européens et qu'on ne peut pas nous faire non plus le reproche d'un travail en commission, d'un travail d'élaboration, d'un travail de réflexion qui a été annoncé il y a plusieurs mois. Il arrive aujourd'hui au mois de mars comme il aurait pu arriver à la session précédente. Il se trouve que le calendrier fait qu'il arrive aujourd'hui au mois de mars.

Je voudrais dire aussi que ce dossier, on ne peut pas non plus tordre le cou au droit européen et dire qu'on se sert du droit européen quand ça nous arrange. Il y a une juridiction

européenne par rapport à laquelle nous devons, pour cheminer convenablement et durablement, être conformes et ça, ça prend du temps.

Aujourd'hui, c'est un point d'étape, j'ai presque envie de dire, plus que l'aboutissement d'une réflexion, point d'étape qui est largement avancé par rapport auquel on doit se conformer.

Je voudrais terminer de manière un peu plus personnelle. Rendre un hommage appuyé et ému à un homme qui a fait de la diaspora l'un des combats importants de sa vie, un travailleur acharné de la cause corse et de la diaspora, je pense bien évidemment à Edmond SIMEONI qui, à travers l'association « Corsica diaspora » qui est toujours active et que je salue vivement, a toujours posé les bases de ce principe que la Corse que nous voulons demain se fera avec les Corses qui vivent en Corse bien évidemment et également avec les Corses de l'extérieur qui, au-delà des caricatures et des postures, nous ne voulons en aucun cas laisser de côté. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Mon Cher Romain, je dois rendre hommage à l'honnêteté intellectuelle et la constance que vous manifestez dans vos prises de position. Mais je crois que le temps est venu de tout se dire, « il faut cesser de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ».

Je vous cite. « Ce débat arrive maintenant ou il aurait pu arriver un mois plus tard... ». O figlioli ! Reprenons les termes de gens, de fièvre qui anime et les uns et les autres, disons qu'il y a opportunité à ce que ce débat, tel que vous l'abordez, arrive en ce moment. On ne va rien esquiver, on ne va rien diluer dans nos propos, y compris sur le peuple corse puisque manifestement, c'est la porte d'entrée de votre analyse.

Donc, le calendrier, il faut l'assumer.

On parle, par 7 fois vous l'avez dit mon Cher Romain, de diaspora pour un sujet qui n'a aucun fondement juridique, je m'entends, le rapport le cite 33 fois. Ne faisons pas comme si aujourd'hui, on ne s'adressait pas aux Corses de l'extérieur inscrits sur les listes électorales.

Ma Chère Vanina, les travaux en commission, faites-nous l'économie de suggérer que nous n'y participerions pas quand j'insiste à l'occasion de la motion de renvoi sur l'idée qu'il faut aller un peu plus en profondeur qu'une simple commission sur ce sujet, actez, agissons ensemble qu'il s'agit d'un sujet complexe, au moins du point de vue technique ; il l'est du point de vue politique. Je pense que ça exigeait un peu plus de temps qu'une simple commission, ne serait-ce que pour répondre à la question fondamentale à laquelle vous n'avez pas pu répondre à ladite commission : combien ça coûte cette affaire ?

J'assistais, plus jeune, à un débat à Paris, c'était José ROSSI qui animait cela, c'était, je cite l'intitulé du colloque : « les Corses de l'extérieur et les Corses à l'extérieur ». Je crois que les actes de ce colloque sont encore en ligne, le sujet est itératif, il n'est évidemment pas nouveau. Après, on lui met des formes juridiques plus ou moins évasives, il y a bien des Corses qui vivent à l'extérieur. C'est acté.

On parle de 500 000, c'est souvent ce qu'on dit « on est 300 000, mais il y a deux fois plus de Corses à l'extérieur ». En gros, le peuple corse dans sa diversité, ce serait un million de personnes. S'il y a 500 000 ou 700 000 qui veulent bénéficier du tarif, est-ce que vous avez une idée, au regard des 5 critères que vous avez posés, on va y revenir, du coût que ça représente ? Si oui, il faut nous le dire, il faut le préciser. Il ne faut pas y aller au pifomètre, parce qu'on n'est pas, à mon avis, sur des nombres à 4 ou 5 chiffres. Je pense qu'on est sur des nombres à 6 chiffres.

Là, on arrive au cœur du problème. Vous dites et on vous remercie de nous livrer les fruits de cette expertise, que l'extension du tarif résident, puisque c'est bien une extension, en tout cas analysée comme telle par le professeur RENUCCI que je veux remercier à mon tour, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger et à l'occasion de laquelle j'ai pu toucher du doigt à la fois son élégance et sa force d'expertise.

Combien ça va coûter tout ça sur la dotation de continuité territoriale à l'instant T et l'instant T+1 ?

A l'instant T, vous avez, à bon droit, raison de rappeler que cette mandature a été l'objet d'économies sur la DCT. Il n'est pas dit que dans l'avenir, on ne revienne pas à une époque où les 187 ou 190 M€, issus de la solidarité nationale, ne suffisent plus à financer le cœur d'activité de la DCT.

Je le rappelle originellement, la DCT, c'était pour faire du bord-à-bord sur du tarif deuxième classe SNCF. C'est comme ça que ça a été imaginé, c'est comme ça et vous aurez bon jeu de dire que ça été dévoyé, c'est comme ça que ça a été fongibilisé au fil du temps. Et on peut faire désormais 3 choses avec cette DCT : organiser la desserte maritime et aérienne ; s'il reste un peu d'argent, les ports, les aéroports, les routes ; et puis, depuis

quelque temps, on peut y compris octroyer la possibilité d'alimenter le comité de massif.

Ne voilà-t-il pas que désormais, vous proposez de financer le tarif diaspora !

Je pose une question, l'année prochaine, s'il reste 10 M€, comment vous allez hiérarchiser ? Vous allez mettre un peu moins dans les aéroports, un peu plus dans le comité de massif, un peu plus dans la diaspora ? Vous comprenez bien que sur ce sujet fondamental, on a besoin de lisibilité. On ne peut pas fonctionner au pifomètre compte tenu, j'insiste beaucoup, sur les échelles dont on parle et compte tenu du fait que si on envoie ce message, ce n'est pas one-shot, ce n'est pas « cette année on vous finance parce qu'il y a des élections », je caricature, je n'irai pas jusqu'au procès. C'est quelque chose qu'on va installer dans le temps, à la fois dans les mémoires et dans les pratiques.

Le coronaire de ma question, si demain il n'y a plus d'économie pour des raisons COVID, crise, tous les tourments qui font la vie financière d'une collectivité, s'il n'y a plus d'économie, qu'est-ce qu'on fait ? On va puiser sur les ressources générales de notre budget pour faire du tarif diaspora ? Alors, je reviens à ce que disait Jean-Charles, la vie politique, elle est faite de choix et donc, de renoncements. Il faut que vous nous disiez ici à quoi vous avez prévu de renoncer si d'aventure, qui n'est quand même pas une projection illusoire, nous arrivons à flottaison de la consommation de la DCT. Première série de questions.

Deuxième série, je vais passer plus vite, puisque Romain a posé les termes du débat, on voit bien que l'objet aujourd'hui de ce dossier (inaudible - coupure micro) et je vous fais crédit d'une certaine sincérité, de répondre à une demande que de poser en filigrane les fondements du peuple corse.

A titre personnel, mon Cher Romain, je n'ai aucune réserve, aucune réserve sur l'existence du peuple corse.

Le peuple corse, ce n'est pas une entité uniforme et d'ailleurs, les 5 critères que vous mettez sur la table montrent qu'il y a dans le peuple corse, des gens qui vivent en Corse, des gens qui vivent à l'extérieur, des gens de l'extérieur, des gens qui ont la faveur des 5 critères que nous l'interprétons, des gens qui ont une sépulture d'un aïeul. C'est ça pour vous le peuple corse !

Souffrez que nous ayons une définition alternative du peuple Corse. Mais en même temps que je dis qu'il existe un peuple corse et ça, c'est une position personnelle, toutes les composantes du peuple corse ne peuvent pas avoir les mêmes droits quant à l'usage qu'on fait depuis cette Collectivité notamment des tarifs. C'est là où on ne va plus être d'accord.

Pour autant...

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Martin, je m'excuse de vous interrompre, mais on ne vous entend plus en visio. Donc, pour que tout le monde vous entende, il faut qu'on relance deux minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ça me permet de prendre un peu de respiration ! Peut-être en ai-je besoin...

M. Hyacinthe VANNI

Vous en avez besoin, j'ai vu que vous étiez à bout de souffle...

Donc, deux minutes et on reprend pour que tout le monde vous entende, c'est important. Vous voyez, comme quoi, on s'intéresse à vos interventions, Cher collègue.

Je m'en excuse encore une fois au nom de l'Assemblée de Corse, c'est très embêtant qu'il y ait ces coupures, mais ce sont les aléas techniques.

Je rappelle aussi qu'il a été décidé hier, en commission permanente, qu'il y ait quinze minutes sur ce dossier, c'est pour cela qu'on laisse le temps aux uns et aux autres de s'exprimer.

Est-ce que tout le monde entend, on a rétabli la connexion ?

Donc, on va reprendre avec l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI. Encore une fois, je prie Jean-Martin de nous excuser pour cet incident, qui n'est pas prévisible quand même, mais en tout cas je m'en excuse quand même.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'irai pas jusqu'à douter d'un sabotage technique, ne vous inquiétez pas !

Le problème, c'est que les réacteurs étant coupés, je vais devoir faire un atterrissage forcé, je vais essayer de ne pas me crasher...

J'en étais au message ou en tout cas au signal que, de notre point de vue, vous entendez donner dans ce rapport, sur les critères qui fixent le peuple corse.

Nous, ce n'est pas dans ce débat-là qu'on veut rentrer, on vous le dit très

directement, en s'adossant à ce que dit en synthèse le professeur RENUCCI. C'est là où nous, on veut rentrer dans le champ de la faisabilité, non pas minorer le débat qu'a posé Romain, même s'il est en toile de fond, on ne veut pas l'évacuer.

Le professeur RENUCCI nous dit qu'il y a 2 critères qui peuvent convaincre la Commission européenne. J'ouvre une parenthèse et je la referme aussitôt, il fut un temps où, avant d'aller en commission, on allait tâter le terrain à la Commission européenne en délégation... Parenthèse aussitôt refermée. Ça aurait pris du temps et peut-être ne serions-nous pas dans le même calendrier.

Ces 2 critères, c'est quoi ? En gros, c'est essayer d'identifier le droit à la famille et deuxième critère, mettre en évidence le bénéfice économique en gros que la Corse pourrait tirer de cette clientèle « affinitaire ». Je pèse les mots, mais c'est comme ça que Bruxelles peut jeter un œil bienveillant sur cette question. C'est le fondement de l'amendement qui porte 3 considérations que nous allons vous déposer.

Nous n'allons pas aller jusqu'à ce que vous mettiez en évidence, de façon pour nous parfois irrecevable, la naissance en Corse, l'inhumation, la scolarité obligatoire. Ça, c'est l'extension que vous faites de la notion du peuple corse.

Non pas qu'on est dans un champ plus limité, mais nous, on veut aller à Bruxelles en disant deux choses :

On est d'accord avec votre cinquième critère que nous avons évidemment étendu à la nue-propriété : j'habite sur le continent, j'ai une propriété au sens large, à savoir l'usufruit, la nue-propriété, l'indivision, la pleine propriété, pourquoi pas.

Deuxièmement, on va faire beaucoup plus simple que vous, précisément pour rentrer dans le champ de la faisabilité, on dit : « autres critères, c'est « et/ou », ça peut être ou, « soit en ascendance, soit en descendance de deuxième ligne, je peux justifier de la résidence permanente de mon père, de mon grand-père, de mon fils, de mon petit-fils », en synthèse. Et là, on convoque le droit à la famille.

Donc ces 2 arguments sont pour nous suffisants pour justifier, à ceci près, et c'est l'objet du premier alinéa de l'amendement, c'est là où on a une réserve par rapport à l'expertise que vous ne mettez pas sur la table, nous, on dit « sous réserve des reliquats de l'enveloppe de continuité territoriale ». C'est là où on risque de discorder, c'est que vous, vous ouvrez le champ et après on verra. Nous, on dit « s'il y a des réserves, OK ; s'il n'y a pas de réserves, non ! », étant entendu qu'on fait notre part de l'effort parce qu'on n'est pas loin de penser, à l'instar de ce que disait Jean-Charles, que s'il y a des économies au titre de la DCT, il y a aussi à réfléchir sur la façon dont peut impacter encore, en termes d'effort, le

prix du résident tel qu'il a été imaginé originellement.

Voilà la proposition que nous faisons, qui est une proposition déconnectée du calendrier, qui est une proposition responsable, qui tient compte du fait qu'il y a des gens de l'extérieure qui souhaitent venir en Corse, des Corses de l'extérieur qui pourraient venir au titre de la justification d'une famille résidente ou d'un bien immobilier.

Voilà en gros l'esprit qui nous traverse, qui est un esprit de responsabilité quant à la légitimité d'hommes et de femmes qui vivent à l'extérieur, qui souhaitent venir plus régulièrement en Corse, et une responsabilité quant à l'avenir des finances de cette Collectivité, et je crois que vous montreriez vous-même un signal de responsabilité si vous vous rapprochez de nos positions, au moins sur ce deuxième point.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a Petr'Antò TOMASI qui a demandé la parole et après Pierre GHIONGA. Donc, Petr'Antò TOMASI a la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Il me semble que Pierre GHIONGA avait demandé la parole avant moi, donc s'il le souhaite, je la lui cède.

M. Pierre GHIONGA

Merci Petr'Antò.

M. le Président, Mme la Présidente, je suis un militant de la reconnaissance juridique du peuple corse et, à ce titre, instaurer un statut de membre de la diaspora me paraît discriminatoire.

Comment peut-on justifier que dans une même entité, le peuple corse, il y ait deux tarifs ? D'autant plus que ce tarif me paraît plus facile à obtenir que le statut de résident, parce que la nouvelle clause qui a été introduite depuis le 1^{er} mars de fournir l'avis d'imposition, me paraît réduire le nombre de bénéficiaires du statut de résident.

Alors, je me pose des questions : on veut peut-être réduire le statut de résident parce qu'on a été trop généreux en baissant le tarif ?

Et, pour la diaspora on a un tarif qui n'est pas très attractif, un peu plus que le tarif normal, c'est vrai, mais qui est différent de celui que l'on propose aux résidents et c'est

surement pour compenser les annonces que l'on voulait très généreuses.

Donc, moi je ne suis pas un juriste, je n'ai pas l'honneur de travailler avec le professeur RENUCCI, je travaille avec Françoise RENUCCI, mon épouse, c'est tout et je demande que l'on revienne à la raison et que s'il y a un tarif préférentiel pour les Corses, il soit le même pour toutes et pour tous.

Merci M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. Jeanne STROMBONI avait demandé la parole avant Petr'Antò, donc la galanterie de Petr'Antò ne fait aucun doute, Jeanne STROMBONI a la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Présidente, pour la clarté de votre présentation.

L'objectif majeur de cette proposition est de faciliter le rapprochement familial et viscéral des Corses qui ont des racines sur notre territoire mais qui vivent sur le continent.

Nous vous remercions, Mme la Conseillère et vos services également de s'être penchés depuis des mois sur cette question qui nous revient régulièrement de la part des membres de notre diaspora et constitue une réelle attente de la part des personnes qui ont parfois été contraintes de quitter, forcément à contrecœur, leur île.

La diaspora est définie comme la dispersion d'une communauté ethnique ou d'un peuple à travers le monde. Nous considérons ainsi implicitement que le peuple corse existe et a vocation à se réunir sur sa terre.

Les mauvais exemples comme ceux donnés par Jean-Charles confirment la règle en fait, ce sont les exceptions qui confirment la règle.

Nous avons tous ici de la famille qui vit sur le continent. Quand ils font le voyage pour venir sur notre île, ils ne disent pas « Je pars pour la Corse. » ou « Je vais en Corse. », ils disent « Je rentre en Corse. ». « Mi ni rientru in casa ». Même s'il ne s'agit que de passer quelques jours, régulièrement, c'est ce sentiment de retour chez soi, dans leur famille, qui est prédominant.

N'en déplaise à certains, il ne s'agit pas là d'une démarche purement électoraliste, mais bel et bien d'une réponse concrète aux attentes d'une partie du peuple corse.

Le calendrier est assumé, ce sujet est sur la table et un travail de longue haleine a été nécessaire, vous l'avez dit, Mme la Présidente. Devons-nous le mettre en attente au prétexte de la proximité d'une échéance électorale qui a l'air de titiller les uns et les autres ? Non, l'Exécutif travaille comme il l'a fait et comme il continuera de le faire jusqu'à son remplacement, ou pas.

Les critères proposés pourront être améliorés afin de permettre à l'ensemble du public de bénéficier de ce tarif, tout en évitant de revenir aux abus qui ont pu être mis en lumière concernant le précédent tarif résident.

La correction de ces abus a engendré un sentiment d'exclusion chez les membres de la diaspora, pourtant très attachés à la Corse, qui doivent aujourd'hui payer le prix cher pour rentrer en Corse et par conséquent, ne pourront y revenir aussi régulièrement qu'auparavant.

Il nous appartient donc aujourd'hui de rectifier cette situation injuste.

La condition de cumul d'au-moins trois critères sur les cinq proposés nous semble pertinente en ce sens puisque suffisamment restrictive.

Bien entendu, il y aura peut-être des individus qui réussiront à trouver une faille dans le système, mais ils resteront marginaux.

Nous souhaitons réellement que les principaux bénéficiaires de cette mesure ne soient pas des touristes occasionnels, mais bel et bien ceux qui souhaitent voir régulièrement leur famille sur notre territoire, et qu'ils puissent le faire à un coût raisonnable est totalement et moralement justifié.

Je ne reviendrai pas sur les précisions techniques détaillées que vous venez de nous donner, mais il est à souligner que la proposition faite ici constitue une phase de test jusqu'en 2022 permettant d'évaluer la mesure et d'effectuer les ajustements nécessaires en vue d'une future intégration à la prochaine DSP aérienne.

Notre groupe regrette malheureusement que nos compétences ne nous permettent pas d'élargir ce dispositif aux membres de notre communauté résidant à l'international. Peut-être que les compagnies pourront faire un effort en ce sens.

C'est pour toutes ces raisons, Mme la Conseillère exécutive, que notre groupe

vous apportera, par son vote, son soutien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à Petr'Antone TOMASI

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président, de me céder la parole.

Je crois que ce débat, on l'a bien ressenti lors des précédentes interventions, il est avant tout un débat politique sur une question simple : les Corses qui vivent à l'extérieur de l'île, continuent-ils de faire partie du peuple corse et peuvent-ils bénéficier, dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, des mêmes droits que ceux qui y résident ?

Cette question, je crois qu'on l'a tranchée pour notre part depuis longtemps, publiquement et y compris par le vote : oui, les Corses de l'extérieur sont partie intégrante du peuple Corse et donc ils doivent bénéficier d'un certain nombre de mesures à l'instar des Corses qui vivent dans leur île, même si, nous le disons, la place de ces Corses, elle est évidemment sur leur île et les politiques publiques doivent aussi, à leur niveau, contribuer à pouvoir permettre leur retour.

Alors effectivement la diaspora, ce n'est pas un bloc homogène, il y a de tout, il y a des gens qui ont un lien fort et il y a des gens qui ont un lien beaucoup plus diffus avec la Corse. J'aurais tendance à dire que, vu l'évolution sociologique et démographique de ces dernières années, le peuple corse en Corse, ou en tout cas la population de Corse, n'est plus non plus un bloc homogène. Cela fait partie de faits qui sont objectifs.

Alors oui, Jean-Charles ORSUCCI, il y a des Corses qui sont partis sur leur propre volonté dans les décennies passées comme c'était le cas depuis des siècles, et puis il y a aussi de très nombreux Corses qui ont été contraints de partir, contraints de partir, sauf à considérer que les Corses étaient responsables de l'état de leur pays et de son économie au lendemain des deux conflits mondiaux. Et, parmi ces Corses et leurs descendants, il y en a qui ont choisi de rester sur le continent français et ailleurs.

Il y en a effectivement qui ont choisi de rentrer et puis il y en a aussi qui n'ont pas pu rentrer pour des raisons économiques. Il y en a qui n'ont pas pu rentrer par absence de débouchés professionnelles. Il y en a qui n'ont pas pu rentrer parce qu'ils n'avaient plus de maisons en Corse. Il y en a qui sont rentrés et il y en a aussi dont les enfants ont dû repartir faute d'une amélioration significative de la situation dans notre île, et il y a encore un

mouvement de départ. Il faut arrêter de considérer que l'exil, il s'arrête dans les années 70, il y a aussi aujourd'hui des jeunes Corses, et des jeunes Corses diplômés qui sont obligés de franchir la mer pour vivre conformément aux compétences qui sont les leurs ou tout simplement pour trouver un travail. Et ça, ça fait partie aussi des problématiques que l'on doit avoir en tête et auxquelles nous devons, en tant que responsables politiques, apporter des réponses.

Considérant cela, il nous semble, et on est constant sur le sujet, qu'il faut trouver un dispositif pour permettre aux Corses de l'extérieur de pouvoir être intégrés à certaines politiques publiques. Et on ne le découvre pas aujourd'hui.

Lorsque j'entends dire un débat « c'est un débat qui a une portée électoraliste », Jean-Martin MONDOLONI, oui ça a une portée électoraliste parce que vous et d'autres souhaitez lui donner une portée électoraliste, sauf à considérer que les nationalistes que nous sommes ont un sacré don d'anticipation. Pourquoi dis-je cela ? Parce que ce tarif pour la diaspora, il est fondé sur quoi ? Il est fondé sur un principe, une notion juridique définie par différents critères : le centre des intérêts matériels et moraux. Et, c'est ce qui peut permettre, selon nous, en droit, de réintégrer parmi le peuple corse, parmi les résidents diront d'autres, ces Corses de l'extérieur.

Je disais que, sauf à considérer que nous étions dans une démarche d'anticipation visant à préparer une échéance qui se tient en juin 2021, on ne peut pas nous faire ce procès.

Cette notion de centre des intérêts matériels et moraux, elle apparaît en février 2013 dans les travées de notre Assemblée, en février 2013, le Président du groupe « Corsica Libera », à l'époque Jean-Guy TALAMONI, transmet une note au Conseil exécutif, dans le cadre des travaux relatifs à la question foncière, c'était le fameux groupe 27 du groupe de travail sur le PADDUC qui allait travailler sur le statut de résident, afin d'intégrer pour la première fois cette notion de centre des intérêts matériels et moraux permettant de réintégrer les Corses de la diaspora au statut de résident.

Et puis, en avril 2014, on est encore loin des élections territoriales de juin 2021, voyez-vous, l'Assemblée de Corse approuve ce dispositif dans le cadre de l'adoption du statut de résident, je m'étonne d'ailleurs que notre collègue Pierre GHIONGA ait quelques précautions face aujourd'hui au fait de l'introduire au niveau du transport aérien dans la mesure où la majorité, à laquelle il a appartenu et avec laquelle il était en phase sur ce sujet, l'a précisément avalisé pour permettre de réintégrer les Corses de l'extérieur au peuple corse qu'il l'a lui-même cité.

Février 2013, avril 2014, juin 2017, motion du Président de l'Assemblée de Corse approuvée par l'Assemblée sur l'affectation et la mutation des enseignants en Corse,

celles-ci devant être fondées, conformément à ce qui se fait en Outre-Mer, sur le principe des centres des intérêts matériels et moraux.

Juillet 2020 enfin, motion présentée par le Président de l'Assemblée de Corse et approuvée par notre Assemblée, précisément sur l'instauration d'un tarif diaspora fondé sur les centres des intérêts matériels et moraux et l'instauration de ce tarif diaspora ayant fait l'objet parallèlement de travaux de la part du Conseil exécutif et de la compagnie « Air Corsica ».

Alors, s'il y a une portée électoraliste au débat en lien avec les élections territoriales de juin 2021, ça part quand même de très loin, février 2013.

Donc, nous ce que nous pensons, dans ce débat comme dans d'autres, c'est que cette notion des centres des intérêts matériels et moraux, c'est une notion qui est centrale, qui est cardinale pour définir effectivement ce qu'est aujourd'hui en droit le peuple corse et quels sont ces droits dans différents secteurs : l'accès au foncier, la mutation d'un certain nombre de fonctionnaires qui aujourd'hui sont obligés d'exercer leurs métiers ailleurs, je pense aux enseignants, notamment aux enseignants du second degré, et ici, dans le cas présent, la question des transports ; on viendra certainement également en parler cet après-midi, dans le cadre de la proposition de loi que déposent nos députés.

Voilà les raisons pour lesquelles nous allons voter ce rapport et que nous allons le voter en étant fidèle à ce que nous avons porté depuis des mois et depuis des années.

Donc, ce vote il est politique à titre principal, malgré tout il y a un certain nombre d'éléments techniques qui ont été également soulevés par les oppositions, je pense qu'on peut quand même en dire deux mots.

Il y en a deux à titre principal :

Le premier, c'est la question budgétaire. Le groupe « Per l'Avvene », s'interroge sur le dérapage budgétaire qui serait engendré par cette mesure. Sauf qu'il faut quand même rappeler, et Jeanne STROMBONI l'a dit un petit peu avant moi, qu'il ne s'agit pas finalement de faire bénéficier ex nihilo de ce tarif à la diaspora, mais d'une certaine façon de les réintégrer à la suite du nouveau modèle d'accréditation qui découle des obligations européennes, puisqu'en 2020 il a été manifeste que ce dispositif pouvait conduire, parce qu'il était un petit peu plus rigoureux que le dispositif précédent, à exclure les Corses de la diaspora. Ça veut quoi qui ? Ça veut dire qu'au plan budgétaire, certes il faut affiner, je ne dis pas que l'opération elle est vierge, qu'elle est neutre, mais ça veut dire qu'on revient surtout à la situation qu'on connaissait à n-1 et que donc il ne peut pas, a priori, avoir de dérapages budgétaires et comptables à cet égard. Ça, c'est le premier argument.

Le deuxième, c'est l'argument de droit. On feint de s'interroger sur la liste des critères qui sont formulés pour les CIM, les centres des intérêts matériels et moraux. Sauf que, d'une part, il faut quand même rappeler qu'en droit français, ça existe, ça existait au départ de façon jurisprudentielle et puis il y a une base légale qui existe aussi depuis quelques années, c'est la loi EROM sur l'égalité Outre-Mer, qui prévoit explicitement que ce critère peut être utilisé, notamment pour la mutation de fonctionnaires. Et les critères dont vous parlez, ce sont les critères des centres des intérêts matériels et moraux qui figurent dans la loi française.

D'autre part, vous parlez du droit communautaire, moi je ne veux pas rentrer dans ce débat plus avant, mais j'ai cru comprendre, et je serai corrigé si je me trompe, j'ai cru comprendre en écoutant l'exposé liminaire de la Conseillère exécutive, que du côté de la Commission européenne, la proposition, à cette heure, avait plutôt reçu un accueil favorable.

Donc, voilà les raisons pour lesquelles le groupe « Corsica Libera », votera favorablement ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président.

Juste pour rappeler à nos collègues Jean-Martin et Jean-Charles que les Corses de la diaspora, ce n'est pas exclusivement des électeurs inscrits sur les listes électorales, ce ne sont pas exclusivement des ingénieurs nucléaires, ce ne sont pas exclusivement des avocats à fort pouvoir d'achat, mais ce sont aussi tous ces Corses qui ont été obligés dans les années 60 et même après, avec le déclin du pastoralisme dans nos villages, de s'expatrier pour aider leurs familles.

Ces Corses sont ceux que l'on a plaisir à recevoir au village quand ils viennent voir leurs familles, mais c'est surtout notre famille. Et, notre famille et ces Corses de la diaspora, c'est l'essence même de notre peuple.

Je pense que nous avons un devoir de leur permettre de retrouver leurs familles, car malheureusement ils ne sont pas tous fortunés. Comment peut-on comparer les

investissements routiers, aéroportuaires, avec les nôtres qui malheureusement ne peuvent pas être dans leurs familles.

Notre responsabilité est de travailler pour tous les Corses, les Corses d'origine mais aussi les Corses d'adoption qui ont une famille en Corse.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. LUCCHINI. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Je voudrais très rapidement, en deux secondes, vous donner une explication de vote qui va concerner mon vote et également celui d'Isabelle FELICIAGGI.

Je voulais vous dire que j'adhère totalement aux derniers propos qui ont été prononcés par M. LUCCHINI. Avant de parler de diaspora ou de Corses qui viendraient simplement en vacances, je pense simplement et modestement, je vais prendre mon exemple, puisque Jean-Charles a pris certains exemples autour de lui, c'est pour ça que je reviens sur les propos de M. LUCCHINI, je vais prendre l'exemple de ma propre famille, j'ai deux filles, une de 22 ans et (inaudible coupure son) pas ingénieur nucléaire, mais qui se destine au monde des traders, de la finances et de la fiscalité et qui ne va pas pouvoir pendant plusieurs années revenir en Corse. C'est un choix qu'elle a fait, même si elle est très attachée à sa famille, à moi-même, à ma mère.

Donc elle, je sais que, personnellement, quand elle va commencer à travailler, elle n'aura pas beaucoup de moyens, de pouvoir vivre sur le continent ça va être également des contraintes très importantes, et je sais qu'elle souhaitera revenir ici le plus souvent possible, si ça peut être une fois par mois, elle fera le maximum pour venir le plus souvent possible.

Donc, il y a un attachement bien évidemment à cette île, il y a un attachement à sa famille, et je sais qu'il est normal pour moi qu'elle ait un tarif préférentiel parce que cet attachement doit être consacré quelque part.

Alors, je ne vous cache pas que je pense également au reste de ma famille, les trois quarts de ma famille vivent entre Marseille et Paris, ce sont des gens qui également viennent au moins 10 fois par an en Corse et essayent d'acheter une maison dans leur village. Eux

aussi, c'est pareil, quand ils viennent, ils ont chacun en général deux et trois enfants, ce sont des tarifs extrêmement importants.

Donc moi, quelque part, s'il n'y avait pas eu l'expertise juridique de M. RENUCCI, c'est vrai que je me serai posée des questions, je pense que cette expertise quand même apporte une plus-value et une garantie.

Je sais également que par rapport à ce que l'Europe vous a imposé quelque part comme critères, j'adhère également à ce qui peut-être, à vous, vous a contraint, mais ce qui pour moi peut correspondre justement, encore une fois, à ce type de personnes à qui va s'adresser ce tarif. Donc, c'est pour cette raison qu'Isabelle FELICIAGGI et moi-même voterons pour ce rapport.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas, donc moi je vais dire juste deux mots au nom de mon groupe pour compléter les interventions de Romain et de Jean-Jacques.

J'ai envie de dire que tout ce qui est fait aujourd'hui, ce n'est que la mise en œuvre de notre projet politique, comme on s'y était engagé dès notre prise de responsabilités.

Tout d'abord, il fallait se donner les moyens de nos ambitions, et ce fameux excédent de la DCT, ce n'est pas tombé du ciel, il a fallu mener des politiques qui nous permettent aujourd'hui vraiment de mettre en place notre projet politique qui est, comme on l'avait annoncé, et je peux rejoindre Jean-Charles sur ce point, déjà un effort considérable pour les gens qui résident sur cette île, de façon à ce qu'ils puissent se déplacer à un prix qui aujourd'hui est un prix convenable Et puis après aussi, notre projet politique c'était de dire que oui, il y a une diaspora, ci sò i nostri zii, i nostri cugini, i nostri parenti chi sò stati obligati à spaisà si à un mumentu datu è chì sta ghjenti custì dinu, ghjè a nostra primura.

Allorà, ùn l'emu micca detta oghje, l'emu sempre detta. Noi naziunalisti, ci sò, a sapete, ghjente chì si sò impignati per sta famosa diaspora, è hè vera chì oghje pudemu fà un forzu ancu per sta ghjente, chì ghjè a nostra primura, l'aghju detta. E eu, sò felice chè pussimu ghjunghje à fà la.

J'ai envie de dire, ça ne tombe pas du ciel, il a fallu, bien entendu, se confronter aux problèmes juridiques et, Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif et tout l'Exécutif, s'est attelé depuis 2 ans à lever ces problèmes juridiques. Et, j'ai envie de dire le

lobbying que vous avez fait aussi avec l'Europe, aujourd'hui on arrive à présenter ce projet, ce projet qui nous tient à cœur pour que personne ne soit oublié, personne ne reste sur le bord du chemin.

Et moi aujourd'hui je m'en félicite, je m'en félicite pour le tarif résident pour les personnes qui vivent et je me félicite aussi per i nostri paisani, per i nostre parenti chì possinu dinù benefizià è impegnà si per stu paese, perchè stu paese ùn avanzerà chè incu tuttu u populu corsu, quellu chì stà quì è quellu chì ghjè altrò, è quessa ghjè una primura maiò.

A ringrazià vi, torna una volta.

Voilà Mme la Conseillère exécutive, M. le Président de l'Exécutif, ce que je voulais rajouter et je vous donne la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, merci à tous pour vos interventions.

C'est un sujet complexe, on l'avait dit dès le début de nos échanges, parfois même de l'émotion dans les propos de certains intervenants.

Je voudrais remercier déjà mes collègues de la majorité, Romain, Jeanne, Petr' Antò, Hyacinthe, Jean-Jacques, des rappels tout à fait justes que vous avez faits sur nos fondamentaux. J'aurais souhaité qu'on n'oppose pas effectivement les gens, comme l'a souligné Jean-Jacques, il n'y a pas les bons, les mauvais, c'est une erreur, à mon avis, monumentale de schématiser tel ou tel profil des Corses de l'extérieur et c'est ce que je ne souhaitais pas. Et en tout cas, c'est précisément ce que nous ne faisons pas dans notre exposé et dans le choix que nous faisons parce qu'effectivement, vous l'avez dit, vous l'avez tous rappelé, Romain particulièrement, il y a la notion de peuple corse que nous assumons, que nous revendiquons et, comme je l'ai dit, effectivement aujourd'hui, c'est vraiment l'aboutissement d'un choix politique.

Je me tourne vers Jean-Charles, merci pour cette intervention Jean-Charles, parce que c'est vrai que lorsque nous nous retrouvons sur des sujets comme le maritime où je vous appelle tous à nous soutenir pour le combat que nous devons mener pour le maintien du service public, où je dis « attention, ne politisons pas tout », là effectivement, en l'espèce, c'est un débat et c'est un choix politique que nous faisons.

Merci pour les progrès et pour le travail qui a été souligné.

Je rappelle quand même, et j'insiste bien, il y a beaucoup de Corses de l'extérieur,

de la diaspora, avec des guillemets ou sans guillemets, qui n'ont pas fait ce choix de vie, qui ont été obligés souvent de partir, qui n'ont peut-être pas pu revenir. Donc, il n'y a pas que ce choix de vie, il n'y a pas que tel ou tel profil. Et donc nous, nous faisons le choix d'essayer d'ouvrir au maximum nos conditions pour que cela puisse aboutir.

En ce qui concerne l'objectif premier de la dotation de continuité territoriale, j'entends vos arguments parfaitement, on avait déjà échangé sur le sujet d'ailleurs lorsqu'il y avait eu le débat sur la baisse du tarif résident dans l'aérien.

Je vous rappelle quand même, mes chers collègues, le tarif résident hors taxes sur le bord à bord, l'aller c'est 21 €. 21 ! Je l'avais dit, je l'avais rappelé, on peut difficilement aller encore plus bas. Je me souviens Jean-Charles lors de nos échanges, vous m'aviez dit, il faudrait qu'ils voyagent gratuitement quasiment, c'est vrai, mais aujourd'hui ça n'est pas possible parce qu'il y a des compagnies délégataires et donc vous connaissez le processus, mais j'imaginai bien que votre intervention allait porter là-dessus, et c'est un choix que j'entends et que je comprends, bon ce n'est pas le nôtre, mais je pense que c'est un débat intéressant à avoir.

Ensuite, vous soulignez les différents efforts que nous pourrions faire, (clubs sportifs...), baisser encore plus. Donc, le résident on ne peut pas, en l'état, le baisser encore plus parce qu'on est déjà au minimum. Il y a des efforts considérables qui sont faits pour les résidents, pour les clubs de sports.

J'en profite pour rappeler que la compagnie « Air Corsica », en collaboration avec le Conseil exécutif, avait fait le choix de proposer une carte commerciale qui s'adresserait à tous, mais là on est dans le geste commerciale, il n'y aucune compensation, elle sera présentée mi-avril, je pense, par la Présidente d'Air Corsica, Marie-Hélène CASANOVA, et ce sera une carte qui s'adressera à tous au départ de Corse, au départ du continent, sur toutes les lignes de la compagnie. C'est une bonne chose, on s'en réjouit, mais il s'agit là exclusivement d'un geste commercial, mais je pense que c'est une très bonne chose puisque cela desservira tous les aéroports qui sont desservis par la compagnie « Air Corsica. »

Alors, il n'y a pas de système idéal, je pense qu'on l'a tous compris, mais pour nous, en tout cas, aujourd'hui, un pas significatif.

Je voudrais dire à Pierre GHIONGA, Cher collègue, la Sardaigne n'a pas été retenue dans l'approche qu'elle a faite sur la proposition que vous soulevez, vous imaginez bien que sinon nous aurions fait de même. Donc, il n'y a pas d'effets d'annonces, il y a un tarif résident qui est le plus bas que nous n'ayons jamais connu.

Donc, pour nous il n'y a pas de retour en arrière, il n'y a pas d'effet pervers, on

n'est pas là pour rattraper quoi que ce soit, nous avons fait un travail considérable d'économie et aujourd'hui, ce travail considérable nous permet, comme le disait Hyacinthe VANNI, d'assumer nos choix politiques, moi je m'en réjouis.

Alors oui, effectivement, il y a un calendrier électoral, j'ai envie de vous dire, mes chers collègues, qu'il y a un calendrier tout court, on est en fin de mandature, il va y avoir des réalisations. Alors, quand on nous dit pendant plusieurs mois « attention, rien ne sort ! Rien ne sort ! » et qu'on vous dit « oui, effectivement, il y a des temps contraints », il y a le temps administratif, il y a le temps de monter les dossiers, vous le savez, et donc aujourd'hui quand on vous présente des projets, bien évidemment, ce n'est jamais le bon timing, mais je pense que de toute façon, ça ne sera jamais de bon timing pour vous.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI, donc je le disais, pour nous il n'y pas de question de calendrier, c'est l'aboutissement d'un travail. Nous travaillerons, je l'ai dit et j'espère que vous vous associerez à ce travail lorsque l'avenant définitif sera rédigé et qu'il sera présenté en commission.

En ce qui concerne le budget, vous avez eu l'évaluation que nous avons faite, elle est très précise, je crois, donc vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu de réponse.

Vous disiez Jean-Martin, lorsque c'était nécessaire, à l'époque, tout le monde allait en délégation auprès de l'Union européenne, je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne le dossier maritime, je vous l'avais dit lors de nos derniers échanges, en ce qui concerne le dossier maritime, j'ai demandé à ce que le PV de la dernière session de notre Assemblée soit rédigé en urgence pour pouvoir le présenter auprès de la Commission européenne, pour qu'ils aient connaissance de l'ensemble des débats et de l'intervention de tous les groupes sur le maritime. Et je leur ai dit, effectivement, comme vous l'aviez vous-même proposé, que si cela été nécessaire, tout le monde pourrait se déplacer pour défendre le service public, notamment maritime, auprès de la Commission européenne.

Alors, la continuité territoriale, c'est le cœur de mission, vous avez utilisé de terme, c'est le cœur de mission de l'Office des transports. Donc moi, je me réjouis de pouvoir vous proposer ce type de rapport parce qu'effectivement, c'est le cœur de ma mission.

Ensuite, s'il y a des reliquats et il y en a eu, et là-aussi je m'en réjouis, c'est tant mieux, ils pourront être affectés.

Mais je précise, Cher Jean-Martin, que vous vous interrogez systématiquement : est-ce que vous faites des économies ? Est-ce qu'il y a du reliquat ? Est-ce qu'il faut les mettre sur les routes ? Alors, quand il y a trop de reliquats, ça ne vous convient pas. Quand on fait des économies, vous demandez qu'il y en ait, mais vous ne votez pas quand même les

budgets, ni les dossiers maritimes. Quand on vous demande un avenant pour soutenir le service public en plein Covid, vous ne votez pas non plus, vous vous attaquez au comité de massif parce que vous voulez qu'il y ait des économies, et quand il y en a, vous vous en plaignez.

Pardon, mais nous avons bien compris que si nous, nous sommes au travail, vous êtes en campagne électorale, il n'y a aucune difficulté là-dessus.

Je vais conclure sur une petite note espiègle, Cher Jean-Martin, j'ai quand même remarqué, avec un peu d'humour, que vous m'interrogez : « comment allez-vous faire l'année prochaine ? ». Alors, pour vous qui êtes en campagne électorale, je pense que c'est de mauvais augure pour le résultat que vous prévoyez sur ces prochaines élections en ce qui vous concerne.

Voilà, M. le Président, j'ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports pour votre présentation, pour votre implication dans ce dossier, merci bien sûr à l'Office des transports tout entier, mobilisé, merci également aux compagnies « Air France » et « Air Corsica » délégataires, avec lesquelles nous nous sommes entretenus de l'ensemble de ce dossier et merci aux intervenantes et intervenants, les collègues de la majorité et de l'opposition pour la qualité de leurs interventions.

Je voudrais, en complément, revenir sur quelques points qui me paraissent essentiels, notamment pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté chez celles et ceux qui suivent ce débat, qui est, c'est vrai, un débat complexe, qui suscite, et c'est normal, des interrogations quelquefois, des passions aussi.

Je voudrais, en complément de ce qui a été exposé par la Présidente de l'office des transports, revenir sur quelques enjeux qui m'apparaissent fondamentaux.

D'abord poser en préalable que j'accepte la proposition méthodologique de Jean-Martin MONDOLONI, qui a parlé au nom d'un groupe d'opposition, pour dire que ce dont nous allons parler à titre principal aujourd'hui et ce que nous allons voter, ce n'est pas la notion de peuple corse. Bien sûr qu'en arrière-plan, il y a une vision politique qui fait que,

pour ce qui nous concerne, comme dans finalement chacune de nos décisions, nous avons en perspective l'idée qu'il y a un peuple Corse, une communauté historique, culturelle, vivante composée des Corses d'origine, d'adoption. Un peuple corse au service duquel nous inscrivons notre action. Et forcément, comme je l'ai dit d'ailleurs dans la présentation devant le CESEC, cette notion de peuple corse, cette notion de diaspora interfère aussi avec le débat d'aujourd'hui sur ce tarif intermédiaire.

Mais si ce sont des cercles distincts qui ont quelquefois une interpénétration, les 3 débats ne se confondent pas tout à fait. Nous ne sommes pas ici pour définir le peuple corse, nous ne sommes pas ici pour définir juridiquement la diaspora, nous sommes ici pour définir des critères qui, à notre sens, doivent nous permettre aux plans juridique et financier, de mettre en place un tarif intermédiaire, parce que nous pensons, effectivement, que ce tarif intermédiaire est justifié, et je vais vous expliquer pourquoi.

Mais avant cela, un mot là-aussi sur ce qui a été dit, et notamment dans des termes différents, mais avec une convergence totale de vue, par les intervenants des groupes de la majorité.

Oui, nous pensons qu'il y a un peuple Corse, ça ne vous étonne pas, et oui nous pensons que ce peuple corse est aussi composée d'une diaspora qui sont ces dizaines de milliers de Corses qui ont dû partir, et pour la plupart d'entre eux ça été un choix subi, bien plus que recherché, et des dizaines de milliers de Corses avant-hier, hier, des centaines de milliers de Corse qui ont dû partir et qui conservent, certes avec une intensité différente, un lien puissant avec la Corse et qui souhaitent, pour beaucoup d'entre eux, le maintenir et quelquefois le renforcer. Et, nous pensons que notre vocation et notre devoir sont de le maintenir et de le renforcer.

Mais une fois que j'ai dit ça, je dirai aussi que le tarif intermédiaire que nous proposons et qui s'appelle tarif diaspora pour la clarté de l'exposé, a aussi vocation à bénéficier, s'il est adopté, à des gens qui ne feront pas partie de ces dizaines de milliers des personnes qui sont partis au fil des générations. Bien sûr, ils sont la cible essentielle de notre tarif, mais il y a aussi, parmi ces gens, des gens qui auront vécu ici quelques années, qui y sont nés, qui ont leurs parents ou grands-parents enterrés et qui sont partis et qui finalement pour nous aussi, et c'est là que je disais que les choses se regroupent, ont convocation, même s'ils ne sont pas Corses d'origine, même si leurs noms n'est pas Corse, à bénéficier de ce tarif intermédiaire, comme bénéficient aujourd'hui du tarif résident, des gens qui sont nés ici ou qui ne sont pas nés ici.

Et donc, il faut très clairement distinguer notre débat d'aujourd'hui, de la notion sur la nationalité, sur le lieu de naissance pris en tant que tel, etc.

Une fois que j'ai posé cela, je vais vous dire aussi que notre vision politique, c'est de considérer qu'un peuple qui a vocation à aller vers son émancipation, un pays qui a vocation à se construire doit s'adresser à sa diaspora et tous les peuples, quelle que soit la différence de situation, qui ont des diasporas importantes, s'organisent pour les mobiliser au service du projet de construction, qu'il s'agisse d'un projet de construction nationale ou même de construction régionale. La diaspora bretonne est très organisée dans le milieu économique. Mais pour prendre d'autres niveaux d'implication, la diaspora arménienne, la diaspora irlandaise, la diaspora basque, la diaspora palestinienne, la diaspora juive, toutes les diasporas s'organisent et toutes les diasporas sont sollicitées par le peuple et le territoire pour contribuer à l'effort de construction, soit par le biais financier, soit par le biais politique, soit par le biais des échanges.

Et nous, modestement, à la place qui est la nôtre, nous voulons le faire aussi et nous l'avons fait à travers de multiples mesures, sur lesquelles je ne reviens pas, qui sont citées dans le rapport. Par exemple, au plan économique, par exemple dans le dispositif « Mobighjovani », pour se servir des Corses de l'extérieur pour accueillir des jeunes en stage en entreprises, par exemple avec le comité de massifs, le projet « Radiche », « racines », qui consiste, village par village, à mobiliser celles et ceux qui sont partis, autour de souvenirs ravivés, autour d'une œuvre d'intérêt collectif, autour de la représentation de la diaspora au sein du CESEC, qui a été une discussion avec le gouvernement de Manuel Valls, avec un choix qui a finalement été validé par le gouvernement et aujourd'hui Jean DAL COLLETTI, qui a contribué aussi à cette réflexion, représente la diaspora au sein du CESEC.

Et puis, à côté de cette réflexion, il y a une réflexion sur le prix des transports et sur la façon de contribuer à renforcer le lien entre ces gens qui sont ailleurs, mais qui ont un lien fort et pérenne avec la Corse.

Et là, et je rentre très rapidement dans le vif du sujet. Lorsque l'on vient nous faire un reproche aujourd'hui de se mettre, en quelque sorte, en situation de risque ou de discrimination, de risque financier ou de discrimination par rapport aux véritables résidents, il faut dire, comme l'a fait Vanina BORROMEI, qu'avant de proposer aujourd'hui un tarif intermédiaire, nous avons dû revenir à une application normale de ce qu'était le tarif résident.

Le tarif résident existe depuis 1995. Le tarif résident, depuis 1995, aurait dû être réservé aux gens qui ont leur résidence principale en Corse, ça c'est l'exigence juridique de base. Et, ce qui s'est passé depuis 1995, et nous le savons tous, c'est que des milliers, des dizaines de milliers de personnes qui n'auraient pas dû bénéficier de ce tarif, en ont bénéficié, y compris en justifiant de pièces qui n'auraient pas dû permettre d'accéder au tarif

résident puisque normalement le caractère probatoire doit se faire à travers une pièce qui justifie de la résidence principale en Corse. Et vous savez qu'on obtenait le tarif résident sur présentation de la carte d'identité, d'un relevé d'identité bancaire, d'une facture téléphonique, etc.

Donc Vanina, je me tourne vers vous, le premier travail qu'il a fallu faire lorsque nous sommes rentrés en négociation pour la nouvelle convention de délégation de service publique, a fortiori dans un contexte où la Commission européenne était beaucoup plus regardante qu'elle ne l'avait été pendant des années, ça été de revenir à une application normale du tarif résident. Et, ce n'est pas nous qui avons posé le critère du domicile fiscal, le critère est posé par la loi, résident à titre principal, c'est le domicile fiscal et c'est l'avis d'imposition.

Et, pour savoir qui est résident et combien ça représente, il fallait bien un système d'accréditation et c'est ce qui a été mis en place. Et donc, sur le fait que l'on conteste aujourd'hui le principe de cette démarche, c'est quand même quelque chose d'extrêmement paradoxal, puisque c'est un retour à la norme. Après que l'on discute éventuellement sur les modalités du retour à la norme, bien sûr, mais sur le principe, personne ne peut le contester.

La difficulté que nous avons eue, c'est que la période de normalisation et de retour à l'application de la règle aurait dû nous permettre de savoir de façon très exacte qui sont les véritables résidents et quel est le différentiel de personnes qui avaient, pendant des années, bénéficié du tarif résident, alors qu'elles n'auraient pas dû pouvoir le faire. Sauf que notre décision s'est télescopée avec la crise du Covid, et un effondrement total du trafic aérien. Et donc, nous n'avons pas les éléments de référence aujourd'hui sur le volume de vols que cela représente. Et, c'est la raison pour laquelle nous disons aussi que de toute façon, il faudra une évaluation et du tarif résident et du tarif intermédiaire, s'il rentre en vigueur, y compris à travers un calendrier, et là je ne reviens pas, qui s'impose à nous.

Le calendrier aujourd'hui, il est en trois temps :

Premièrement, cela a été rappelé par Vanina, par Petr'Antone TOMASI, concernant la diaspora, réfléchir comment on arrive à des tarifs aménagés, ça toujours été notre objectif.

Deuxièmement, il a fallu le faire le faire après avoir régularisé et régulariser ça a été l'entrée en vigueur de la nouvelle SDP. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle DSP, nous avons dit, et Vanina BORROMEI l'a dit au nom du Conseil exécutif, nous allons travailler sur un tarif intermédiaire. Et, c'est ce que nous avons fait pendant 18 mois.

Et, pour travailler sur ce tarif intermédiaire, il fallait, bien sûr, s'assurer de sa

faisabilité juridique, et c'est là que nous avons eu le privilège de pouvoir compter sur le soutien du professeur Jean-François RENUCCI, que nous connaissons pour beaucoup d'entre nous personnellement, que je salue puisque je sais qu'il nous regarde et qu'il nous suit, le professeur RENUCCI qui est une référence en matière de droit européen et qui nous a accompagnés dans notre réflexion juridique.

Donc, une fois que nous voulions aller vers ce que nous nous étions engagés à faire, il fallait essayer de construire quelque chose qui tienne la route au plan juridique. Qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes inspirés de la décision de la Commission qui avait annulé le tarif préférentiel octroyé par la Sardaigne aux personnes étant nées en Sardaigne mais n'y résidant plus, les émigrants Sardes qui avaient donc quitté leur île et qui pouvaient bénéficier, c'était une décision du gouvernement régional sarde, d'un tarif préférentiel.

La Commission a annulé ce tarif préférentiel qui était attribué uniquement sur le critère du lieu de naissance. Autrement dit, on pouvait bénéficier d'un tarif préférentiel, si on était né en Sardaigne et qu'on justifiait avoir quitté l'île. Qu'a dit la commission ? Deux choses extrêmement importantes, d'abord elle a considéré qu'un tarif préférentiel pour les personnes nées en Sardaigne mais n'y résidant pas, pouvait être admissible dans la mesure où la différence de traitement se fonderait sur des considérations objectives indépendantes de la nationalité des personnes concernées et proportionnées à l'objectif poursuivi par le droit national.

Donc elle a dit : attention, pas de discrimination sur le fondement de la nationalité, c'est ce que nous proposons, mais on ne peut pas simplement, à partir du lieu de naissance, considérer qu'on a droit à un tarif intermédiaire, il faut d'autres critères. Et la Commission de préciser : il y a disproportion en l'espèce puisque la mesure est applicable à toute personne née en Sardaigne, mais n'y résidant pas, sans qu'il soit nécessaire de démontrer le lien qui pourrait encore exister, par exemple en termes familiaux, entre la personne concernée et sa région d'origine.

Autrement dit, ce que dit la Commission pour annuler le tarif préférentiel, elle dit : oui, vous pouvez faire un tarif préférentiel, à condition que vous démontreriez, au-delà du simple lieu de naissance, qu'il existe encore un lien, notamment de nature familiale, entre la personne et son territoire d'origine.

Et, à partir de là, nous avons construit, non pas des critères du peuple corse, même si en arrière-plan il y a cette réflexion, non pas des critères de la diaspora corse, même si bien sûr la diaspora est au premier chef concernée par ce travail, mais des critères qui, au regard de la Commission européenne, étaient suffisamment objectifs pour caractériser un lien pérenne, puissant, entre des personnes qui ne résident pas dans l'île, mais qui conservent avec l'île un lien tellement fort qu'il justifie un tarif qui soit un tarif

intermédiaire.

Et comment avons-nous défini ces critères ? Et là, je me tourne vers Jean-Martin MONDOLONI et la proposition d'amendement qu'il fait, votre proposition d'amendement ne nous gêne pas a priori dans le principe, mais nous disons qu'elle nous affaiblit, pourquoi ? Parce que les 5 critères que nous avons proposés, sont des critères qui existent déjà à travers la notion de centres des intérêts matériels et moraux. Nous n'avons pas repris expressément la notion de centres des intérêts matériels et moraux, pourquoi ? Parce que c'est une notion du droit administratif français qui ne s'applique que dans le droit de la fonction publique et que si nous avons visé expressément cette notion en disant : c'est au nom de cette notion que voulons faire le trafic, on aurait pu nous dire du côté de l'Etat « attendez que nous prenions un texte mettant en vigueur cette notion pour la Corse », et on aurait risqué d'attendre longtemps, et on aurait pu avoir une démarche de la Commission européenne disant : mais vous vous prévaluez d'un texte qui en droit français ne s'applique pas pour vous.

Donc, nous n'avons pas visé expressément la notion elle-même, mais nous avons repris les critères parce que ces critères sont doublement légaux, et je parle sous le contrôle du professeur RENUCCI, ils sont légaux parce que premièrement, ils sont validés par le droit national, centres des intérêts matériels et moraux, et deuxièmement, parce qu'ils n'ont jamais été contestés par la Commission européenne lorsque la France l'a appliqué pour ses fonctionnaires.

Et donc, nous avons 5 critères qui sont déjà juridiquement dans le droit positif.

Je viens de recevoir un mail, chacun bien sûr lit ces critères à l'aune de son histoire personnelle, je viens de recevoir un mail de quelqu'un qui dit : moi, toute ma famille, parents, grands-parents sont nés en Corse depuis des siècles, moi j'ai dû partir et je n'ai que deux critères, parce que j'ai une personne de ma famille qui est enterrée en Corse et je n'ai plus personne, mes aïeux, mon père est Corse, moi je ne suis pas né en Corse, je suis profondément Corse, mais je n'ai que deux critères sur cinq, je serai exclu. Il dit : mais je comprends aussi que toute règle, bien sûr, génère sa part de frustration et d'insatisfaction.

Mais à travers la règle que nous proposons de poser aujourd'hui, que nous proposons, parce qu'il faudra discuter, nous avons des critères qui sont objectifs, qui ne sont pas discriminatoires, et ça c'est essentiel, on ne définit pas la notion de Corse, on ne dit pas : untel est Corse et l'autre ne l'est pas, et la Commission nous l'interdirait puisqu'on ne peut pas faire des tarifs sur le fondement de la nationalité, a fortiori d'une nationalité qui n'est pas encore reconnue. Par contre, tous les critères que nous visons sont des critères qui sont validés par le droit français et par le droit européen et qui, si on les applique, permettent très largement de répondre à notre problématique et notamment la problématique de la

diaspora.

Alors, une fois que l'on a dit cela et que juridiquement nous avons sécurisé notre démarche, reste la question fondamentale qui a été posée, notamment par Jean-Charles, politiquement, comment utilise-t-on cette dotation de continuité territoriale ? Là-aussi nous avons vérifié, nous avons le droit de le faire.

Alors, première réflexion : sur le tarif résident, ça été dit par Vanina BORROMEI, ça été rappelé, le tarif résident aujourd'hui, qui est celui qui permet aux gens qui vivent en Corse de se rendre sur le continent, notamment pour participer à l'activité de leur Etat-membre, dans des conditions qui ne seraient pas possible sans tarif compensé parce qu'il y a une situation d'insularité.

Je vous rappelle, ça été dit, qu'il y a eu cette baisse historique du tarif qui est passé de 160 € à 99 € pour le bord-à-bord et de 260 € à 199 € pour la ligne de Paris. Et ça été dit que sur un bord-à-bord, vous avez un coût, un reste à charge qui représente 21 €.

Juridiquement, vous ne pouvez même pas aller plus bas. Ce concept d'élasticité des prix, c'est-à-dire que vous n'avez pas le droit, lorsque vous êtes une collectivité publique, d'assumer l'intégralité du coût du transport. Vous pouvez compenser le coût du transport, mais vous ne pouvez pas le prendre en charge totalement, parce que cela reste une activité qui est une activité privée dans un domaine d'économie libérale. Vous pouvez compenser, mais vous ne pouvez pas subventionner en totalité. Et donc aujourd'hui, nous sommes véritablement à l'épure la plus basse de ce que nous pouvons faire en termes de subvention du tarif résident.

Est-ce que le fait de venir proposer un tarif intermédiaire se fait au détriment des résidents ? Je viens de vous dire : non.

Deuxièmement : avons-nous les moyens financiers de financer ce tarif ? Les premières études que nous avons faites nous disent que oui, ça été exposé par Vanina BORROMEI. Mais comme nous n'avons pas de certitude aujourd'hui, ni sur le volume de ce que représentent les vrais résidents à cause de la crise Covid, ni sur le volume de ce que pourrait représenter les bénéficiaires du tarif diaspora, nous proposons une année au minimum d'expérimentation, à partir de 2022, au terme de laquelle nous verrons si nous avons les moyens d'intégrer de façon pérenne les dispositifs « tarifs intermédiaires diaspora », dans la prochaine convention de délégation de service publique qui va rentrer en vigueur à partir de 2023.

Et, c'est la raison pour laquelle on retrouve encore un calendrier qui nous est imposé par l'ensemble de la démarche que nous avons construite et qui n'a rien à voir avec

le calendrier électoral, même si, et là aussi je l'assume, je pense qu'il est bon pour la démocratie que nous ayons ce débat, puisqu'on voit qu'il y a des options qui sont différentes.

Nous, nous disons que, par rapport à notre vision de la Corse, ce tarif intermédiaire qui va bénéficier très largement à la diaspora se justifie parce qu'il ne pénalise pas les résidents qui sont déjà aidés le plus et le mieux possible, sur le prix du billet. Et deuxièmement, parce que si nous mettons en place ce tarif intermédiaire, il aura d'après nous des retombées positives directes et indirectes énormes. Et là, on n'est plus dans la vision uniquement idéologique ou politique d'un peuple, de sa diaspora, on est dans une approche qui est extrêmement pragmatique.

Première question de base, on sait qu'il y avait des Corses en l'état du non-contrôle du tarif résident, qui revenaient très souvent, au prix de l'ancien tarif résident, alors qu'ils n'y avaient pas droit. Beaucoup de ces Corses nous ont appelé et disent : moi, je ne peux plus rentrer, je rentrais avant trois fois par semaine, maintenant je ne peux pas, c'est 450 €, surtout vous savez que si vous prenez au dernier moment, par exemple l'été, c'est aussi la raison pour laquelle, je dirai, l'offre commerciale ne peut pas se substituer à la réflexion, parce qu'une offre commerciale, plus vous vous rapprochez du moment de la réservation, plus le billet cher, plus vous réservez tard, plus le billet est cher.

Un des avantages forts du tarif résident actuel, c'est qu'il est stabilisé et que lorsque vous y avez droit, quel que soit le moment auquel vous le prenez, quel que soit le vol, eh bien vous payez le même prix.

Si demain nous avons ce tarif intermédiaire, première question à se poser, mais ça on le verra dans l'année à venir, est-ce que la personne qui venait 4 fois avant, un tarif résident auquel elle n'avait pas droit, en retrouvant à travers le tarif intermédiaire, l'ancien tarif dont elle bénéficiait, un tarif préférentiel par rapport au droit commun, est-ce qu'elle va choisir de venir plus souvent ? Moi, je pense que oui, moi je pense qu'aujourd'hui quelqu'un qui vit à l'extérieur, qui va payer mettons 300 € le billet, il ne vient qu'une fois tous les 2 mois, moi je pense, et nous pensons, c'est le pari que nous faisons, qu'en alignant le tarif intermédiaire sur l'ancien tarif résident, ça va induire un comportement de consommateurs, de voyageurs, qui va conduire à dire : puisque c'est moins cher, eh bien plutôt que de venir qu'une fois tous les trois mois, je vais peut-être venir trois ou quatre fois par mois.

Et, ça rejoint aussi, et c'est pour ça que je vous que c'est articulé à une stratégie d'ensemble. Notre vision des aménagements induit dans l'organisation de la vie, du travail, dans le Covid, le post Covid. Peut-être que le Corse de l'extérieur aujourd'hui, qui vit sur le continent, à Paris par exemple, avec sa famille, et qui ne peut pas rentrer régulièrement parce que le tarif est très cher, peut-être qu'avec ce tarif intermédiaire, il va se dire : je vais

organiser ma vie différemment, je vais, par exemple, demander (si c'est l'épouse qui travaille) à mon mari et aux enfants de vivre en Corse et puis moi, je serai sur le continent, et je ferai un aller-retour. Et puis, si on s'organise différemment, si on fait un mois ici, un mois là-bas, peut-être que finalement la maison du village, on n'y va que l'été, mais en mettant 15, 20 ou 25 000 € de travaux, on peut y rester l'hiver et ça nous fait habiter au village.

Et, vous avez peut-être des évènements ou des choix positifs en cascade qui vont générer une véritable plus-value.

Alors, la question de la diaspora et de son implication ne sera pas traitée intégralement à travers ce tarif intermédiaire, mais le message que nous fondammentalement, c'est quoi ? C'est un message sécurisé juridiquement, c'est un message qui a sa cohérence. D'abord, nous nous sommes adressés aux résidents, aux gens qui vivent en Corse, aux gens qui vivent ici, quelles que soient leur nationalité et leur origine et qui, lorsqu'ils vont sur le continent, il faut l'entendre, il faut que les gens l'entendent, paient aujourd'hui pour un aller-retour pour Marseille 21 €, le reste du prix, ce sont des taxes qui pour la plupart d'entre elles ne sont pas encaissées par la Collectivité de Corse. Ça, il faut l'entendre. Donc, premier choix, les résidents.

Deuxième choix et deuxième dispositif, un tarif intermédiaire pour toutes celles et tous ceux qui présentent ces critères et auxquels nous disons « nous créons les conditions pour que vous reveniez plus, mieux et souvent. A vous maintenant, de vous impliquer aussi largement que vous pouvez le faire, dans la construction de la Corse ». Ça a du sens aussi par rapport à tout ce que nous vivons, par rapport aux évolutions sociologiques, démographiques, par rapport à la volonté de mobiliser.

Je termine en disant que les critères que nous proposons sont des critères où nous vous demandons un mandat de négociation. Nous nous sommes rapprochés de la DGAC qui est l'autorité qui représente l'Etat dans les négociations et qui a dit que, a priori, la discussion pouvait être ouverte.

Donc, ce que nous voulons, c'est engager cette discussion avec un mandat de l'Assemblée de Corse et puis, en fonction de la discussion, bien sûr nous reviendrons devant vous en vous disant « voilà comment elle évolue, voilà ce que sont les restrictions, voilà ce que sont les points d'accord et nous pourrons en faire évoluer les critères. Avec un mandat clair, avec un vote, avec les décisions politiques qui sont les nôtres, avec la vision d'ensemble, si nous avons ce mandat aujourd'hui, nous pourrons avancer et être dans les clous du calendrier pour, début 2022, pouvoir mettre en œuvre à titre expérimental et regarder combien de personnes ça touche, quel impact cela a et si nous pouvons le faire durablement dans les proportions que nous envisageons.

Voilà pourquoi ce débat vient à son heure, voilà pourquoi à mon avis il est essentiel pour des dizaines de milliers de Corses et voilà aussi pourquoi il porte une certaine philosophie et une vision de la Corse, de son peuple et de la façon dont nous voulons construire et avancer ensemble.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. On peut passer à la présentation des amendements.

Amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'avvene ». Je pense que Jean-Martin va le présenter.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, je vais le présenter, ça me permet, sans relancer le débat, ne vous inquiétez pas, de revenir sur un problème de forme.

Avec ce regard espiègle, Vanina a failli m'aveugler, mais j'ai repris rapidement raison ! Il y a eu une commission, la question vous a été posée. Vous dites « sur la question de l'évaluation de l'impact financier, elle », c'est vous, « s'est engagée à communiquer les chiffres en amont de la séance publique ». Je suis peut-être mauvais lecteur et peut-être pas assez perspicace, moi je n'ai pas trouvé de chiffres. Du reste, le Président vient d'indiquer « nous n'avons pas d'estimation du volume des vols que ça représente ».

Soyons précis à cette heure, si vous avez quantifié le nombre de personnes qui pourraient être bénéficiaires de ces vols... Parce que j'ai compris la rhétorique du Président qui est la vôtre aussi, en gros, si on revient au point initial, avant, pour faire simple, il y avait des gens qui bénéficiaient indument du tarif résident et, à la louche, ça compense. Non, ce n'est pas une expertise ça ! Avec les critères qui sont les vôtres, vous raisonnez à spectre large, vous êtes très large, je ne suis pas convaincu que le volume de personnes touchées soit celui qui initialement prévalait sur le nombre de personnes touchées parfois indument par le tarif résident. Ça, ce n'est pas une expertise. Je répète qu'on parle de choses qui ne sont pas marginales, mais qui vont impacter dans des proportions qui touchent l'économie générale de notre budget.

Donc, je reviens à l'amendement qui dit trois choses, après je n'y reviendrai plus.

D'abord une question de droit : le tarif diaspora, dès lors que la diaspora juridiquement n'est pas reconnue, on vous propose de parler de tarif affinitaire.

Le deuxième alinéa de notre amendement concerne précisément ce que je viens

d'évoquer. Nous, on dit why not, mais dans le cadre des limites fixées par notre budget, notamment dans le cadre des reliquats de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Enfin sur les critères, j'ai bien compris aussi la rhétorique et le raisonnement qui a son sens. En gros, vous dites « il y a quelque chose que l'Europe peut entendre, c'est les intérêts matériels et moraux » et vous reprenez la déclinaison des intérêts moraux et matériels du peuple corse. Nous, on dit, non pas dans une version affaiblissante des négociations qui vont s'engager avec Bruxelles, mais dans une approche qui nous semble plus efficiente, qu'il faut ramener ça tout simplement à la résidence permanente en Corse d'ascendants ou de descendants sur première et deuxième ligne et on dit aussi que pourraient bénéficier de ce tarif dit intermédiaire, ceux qui sont propriétaires d'un bien immeuble en Corse, qui du reste, se fonderait sur le paiement d'un impôt local.

Tout ça n'est pas de nature à relancer le débat, mais à cette heure-là, je crois qu'on a besoin de chiffres précis et pas au doigt levé.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de l'Exécutif sur ces trois amendements ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

C'est un avis défavorable sur ces amendements.

Jean-Martin, je vous ai donné les chiffres. Je vous communiquerai l'étude que nous avons et j'ai bien précisé bien sûr... Non mais je les ai donnés, vous les avez entendus quand même parce que vous êtes le seul à ne pas avoir entendu les chiffres. Vous pouvez vous chercher toutes les excuses du monde, Cher collègue, vous les entendez, ils vous conviennent, ils ne vous conviennent pas. Moi, j'ai des chiffres, je me base là-dessus. Je vous ai donné des chiffres sur le maritime qui ne vous convenaient pas non plus. A un moment... Des chiffres sont des chiffres.

Donc, nous, nous proposons des études, nous avons des cabinets qui travaillent avec nous. Je fais le choix de leur faire confiance. Ensuite, si les chiffres ne vous conviennent pas, vous ne votez pas et c'est tout. Mais en tout cas, je vous ai donné des chiffres et je les ai communiqués à toute l'Assemblée sur les pax, sur les allers-retours et sur le montant. Je ne peux pas faire mieux.

M. Hyacinthe VANNI

Apparemment, M. MONDOLONI n'a pas les chiffres.

Le Président SIMEONI

Aussi bien la présidente de l'Office des transports que moi-même, nous avons expliqué les difficultés qu'il y a aujourd'hui à évaluer d'une part, le flux du tarif résident et d'autre part et par définition, le flux du tarif diaspora, s'il devait rentrer en vigueur.

Au début de son intervention, la présidente de l'Office des transports, je pense que tous les conseillers et conseillères attentifs ont entendu les chiffres que j'ai notés. Nous faisons une projection qui ne peut être qu'une projection par définition de 35 000 passagers aller-retour par an et un coût d'environ 2 M€ par an. Ce sont les projections qui nous ont été communiquées, mais en l'état d'éléments qui sont des éléments dont nous ne pouvons pas être certains par définition. Donc, ces éléments-là, ils vous sont donnés aujourd'hui à titre indicatif et la période d'évaluation que nous vous proposons vise précisément à voir si cette évaluation est fondée ou pas et si le coût de cette mesure est soutenable ou pas, et dans les conditions que nous vous avons exposées, me semble-t-il, de façon très longue, très complète et très détaillée, et dans l'exposé de la présidente de l'Office des transports, et dans le mien.

Donc, à un moment donné, on propose d'avoir un mandat pour aller négocier la mise en œuvre d'un tarif qui sera un tarif diaspora, un tarif intermédiaire. On vous a donné tous les éléments sur les critères à partir desquels on pourrait obtenir ce tarif, sur les projections du volume potentiel de passagers concernés par ce tarif, sur l'évaluation budgétaire, environ 2 M€ et nous vous disons, pour avoir des certitudes, il faut premièrement avoir le mandat, deuxièmement aller au terme de la négociation, troisièmement décider de mettre en œuvre le dispositif à titre d'évaluation pendant un an à compter de 2022. Je pense qu'on ne peut pas être plus clair et plus précis à ce stade des débats.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, si je résume, avis défavorable sur les 3 amendements.

Jean-Martin, un mot, et je suis gentil !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Comme je suis méchant, on se complète !

Convenons, sans accent polémique à cette heure, que c'est un peu court. Convenons-en. Aiò o ghjente ! On parle d'une mesure dont, si vous permettez, M. le Président, on sait, les uns les autres, qu'elle peut conduire à déraper budgétairement. Nous lancer, eu égard la distraction que nous avons pu manifester en n'écouter pas attentivement Vanina, 35 000 passagers, 2 M€, pour un sujet aussi complexe, on revient à ce que je disais tout à l'heure, tout cela aurait nécessité qu'on aille plus au fond. Soyons au moins d'accord sur ce sujet.

M. Hyacinthe VANNI

Tout le monde s'est longuement exprimé sur ce rapport. Nous avons d'ailleurs prévu en commission permanente de laisser la parole. Avà, ci vole à vutà. Je vais mettre aux voix l'amendement... Est-ce qu'on peut mettre aux voix les 3 amendements en même temps ?

M. Pierre GHIONGA

Président, j'ai demandé la parole pour demander un vote nominal, ce qui est de droit, un vote nominal pour les amendements et pour le rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons désigner Paola MOSCA pour faire l'appel des conseillers.

Je mets aux voix **l'amendement n° 1** déposé par le groupe « Per l'avvene » avec un avis défavorable de l'exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 1 est REJETE.

13 POUR : « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV : « Andà per dumane » + Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Amendement n° 2 déposé par le groupe « **Per l'avvene** » avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, juste pour préciser, ce que vous appelez l'amendement n° 2, c'est la deuxième partie de mon amendement ou c'est un autre amendement ? Nous n'avons déposé qu'un amendement qui comportait trois parties.

M. Hyacinthe VANNI

C'est l'amendement n° 2 qui propose que : l'article 5 de la délibération est remplacé par la phrase suivante : « *PRECISE que le financement dudit tarif est limité au montant des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale restant après liquidation des DSP maritime et aérienne (tarif résident)* ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

D'accord, c'est donc la **deuxième partie** de notre amendement.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2 est REJETE.

13 POUR : « Per l'Avvene » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + Corsica Libera + PNC

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Amendement n° 3 déposé par le groupe « **Per l'avvene** » qui n'a pas l'avis favorable de l'Exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 3 est REJETE.

13 POUR « Per l'Avvene »+ Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

40 CONTRE « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC »

9 NPPV « Andà per dumane » + Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Nous pouvons passer à la présentation des amendements de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Je l'ai présenté, M. le Président, pendant la présentation du rapport, mais je redis deux mots.

Il s'agissait d'intégrer au critère 5, la nue-propriété en plus de la pleine propriété, de l'usufruit ou l'indivision et d'intégrer également que le conjoint, le partenaire lié par un PACS ou le concubin, ainsi que les enfants mineurs du demandeur bénéficiaient également du tarif.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 4 présenté par le Conseil exécutif.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

L'amendement n° 4 est ADOPTE.

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

20 NPPV « Per l'Avvene » + « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

On peut mettre aux voix le rapport. S'il y a des explications de vote très brèves, je

peux donner deux minutes de parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En une minute, M. le Président.

Bien que nous soyons un peu consternés par la légèreté avec laquelle vous abordez la dimension financière de ce dossier, nous n'allons pas voter contre, on va faire une non-participation. Ce n'est pas une façon de vous donner mandat, mais de vous conduire à Bruxelles pour vérifier le bien-fondé des analyses des uns et des autres, tout en manifestant pour notre part, je tiens à le souligner, une vraie inquiétude sur la faisabilité matérielle de ce dispositif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. MONDOLONI. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote aussi brèves que celle de M. MONDOLONI ? Non. Donc, je mets le rapport aux voix, avec un vote nominal.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

Le RAPPORT n° 091 ainsi amendé est ADOPTE à la majorité.²

42 POUR « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » + Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI

1 CONTRE Pierre GHIONGA

20 NPPV « Per l'Avvene »+ « Andà per dumane » + Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente d'Air Corsica, est Absente.

Mme Vanina BORROMEI me demande de faire passer un rapport. Vous avez la parole.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

² Délibération N° 21/058 AC

*** Raportu n^u 057 : Bilanciu di a cunsultazione publica prima di u prugettu d'accunciamentu di l'anziana RT 11 - slivellata di u crucivia di Tragone**

*** Rapport n^o 057 : Bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex. RT 11 - dénivellation du carrefour de Tragone**

Mme Vanina BORROMEI

Merci. Très vite, M. le Président.

Je vous avais présenté en juillet 2020 le projet de dénivellation du carrefour de Tragone qui avait été validé à l'unanimité dans cette Assemblée.

Aujourd'hui, c'est l'approbation de la concertation préalable.

Très rapidement, je vous rappelle que c'est le rond-point dit « n^o 4 ». Il y avait plusieurs solutions qui étaient envisagées. On a eu une trentaine de retours lors de cette concertation. La solution qui a été retenue et c'est également la solution qui est favorisée par les services, est la solution d'un pont au-dessus du giratoire existant. Cette variante consiste à créer un passage supérieur au-dessus du giratoire en conservant celui qui existe déjà.

L'estimation est l'estimation sur les différents scenarii qui est la plus basse à 9,5 M€ TTC. Donc, c'est le compte-rendu de cette concertation préalable.

Nous vous demandons de poursuivre les procédures administratives pour poursuivre ce projet.

Voilà, M. le Président. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il a déjà été présenté en CP. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. On va voter par groupe.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : Les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : Les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Cathie COGNETTI-TURCHINI : Les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 057 est ADOPTE à l'unanimité³.

On suspend et on reprend à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 15 h 30.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 076** : **Regulamenti di l'aiuti per a Cultura**

* **Rapport n° 076** : Règlement des aides pour la Culture

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Je me permets d'ôter mon masque parce que je suis, comme vous pouvez le voir, assez tranquille sur les questions de distanciation physique.

Nous allons, si vous le voulez bien, commencer par la présentation du règlement des aides à la culture, en tout cas de la refonte du règlement d'aide à la culture que vous aviez adopté il y a 3 ans, dans sa nouvelle formule intégrée, et presque 4, dans sa forme

³ Délibération N° 21/059 AC

première.

A ce moment-là, si vous vous en souvenez, certains s'en souviennent peut-être, je m'étais engagée pour revenir devant cette Assemblée puisqu'il y avait un règlement d'aide qui datait de 2005, nous l'avions revu en 2017 et après, la Collectivité unique en 2018, je m'étais engagée à revenir devant vous pour plusieurs raisons.

D'abord, pour mettre à l'épreuve du terrain ce règlement d'aides. Je l'avais présenté à l'époque avec une feuille de route bien précise, la feuille de route des aides à la culture et au patrimoine.

Aujourd'hui, 3 ans plus tard, il y avait une volonté de tenir ces engagements, d'évaluer là où les dispositifs ont fonctionné, d'évaluer ce qui devait être rajusté, d'essayer de réajuster ce qui nous permettrait de répondre aux objectifs.

Puis, par-là est passée une crise, celle que nous traversons encore, où le monde de la culture a été profondément bouleversé, où avec une partie de la population, le Gouvernement français a choisi de le cataloguer dans ce qui était considéré comme des non-essentiels.

Je crois que derrière des langages technocratiques, lorsqu'il y a une crise, les mots ont un sens. Les mots ont toujours un sens, mais ils ont un sens profond lorsqu'il y a une crise. Je crois que le « non-essentiel » pour nous, pour les acteurs culturels, pour notre mouvance politique, et je crois que c'est partagé par beaucoup au-delà de nos bancs, la culture c'est l'essence d'un peuple, c'est ce qui fait sens, c'est ce qui le lie à sa terre, à sa langue, à ses us, à sa musique, à ses traditions. Je crois que l'essence d'un peuple ne peut être, de fait, considérée comme étant un bien non-essentiel.

Il faudra donc réparer, retisser le lien puisque derrière les mots choisis, vous le savez, cela a entraîné des décisions, notamment celle de fermer l'ensemble des lieux de culture, de décider de mettre à l'arrêt durant cette période et encore aujourd'hui, et cela continue, l'ensemble du monde de la culture, même si les acteurs culturels ont su, ils n'ont pas besoin qu'on leur fasse une injonction, d'ailleurs je n'aime pas beaucoup cette injonction, de réinventer, que l'on entend beaucoup. Les acteurs culturels, de fait, se réinventent chaque fois qu'ils créent.

Au-delà, vous le comprendrez, des engagements financiers, il y a une volonté de sens, le sens qui était celui déjà initié dans la feuille de route.

Ensuite, je le disais, une mise à l'épreuve d'un RDA, d'un outil puisqu'un règlement d'aides n'est qu'un des outils d'une politique, il n'est pas la politique. La

politique, elle se déploie à travers notamment cet outil.

Il y a eu la volonté de renforcer un certain nombre d'aspects de la feuille de route qui était déjà bien présents et qui ont trouvé dans la crise une résonance particulière.

D'abord, réinterroger ce lien à la terre qui fonde notre culture, je le disais à l'instant, qui fait ce que nous sommes, qui fait une partie de notre être et de notre essence, a nostra essezza à traversu à i nostri canti, i nostri usii, i nostre musica, u nostru versu, i nostri gesti chì facenu ciò chè no simu, chì a cultura traduce à modu soiu, chì a cultura ci permette di traià su fili trà ciò chì hè tradiziunale è mudernità postu chì mi ricusu, pè contu meiu, di fà sta rumpitura trà tradizione è mudernità, postu chì a tradizione hè su fili chì ci ghjove à tessu u nostru presentu è appruntà u nostru avene di riinventà, di sciappà i codice.

Cette notion était déjà bien présente dans la feuille de route et nous avons voulu la réinterroger par un renforcement des droits culturels qui visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle et qui sont définis par l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité. C'était dans la déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007. Nous avons voulu le renforcer dans cette feuille de route puisque cette crise, peut-être un peu plus que ça ne l'était déjà, a révélé ce besoin de remettre la culture au centre du projet et surtout et finalement pour nous, et c'est pourquoi ça l'était déjà dans la feuille de route, nous avons une culture qui a été minorée, qui a été dans toutes ses formes, y compris par sa langue, pendant longtemps niée, reléguée au second plan. Nous avons donc voulu réinscrire cette continuité entre une culture dite populaire et une culture savante. Là aussi, je n'aime pas beaucoup ce clivage et ces termes. Il était utile de remettre notre culture au centre pour permettre de tisser ce qui nous fait être à l'autre aussi et de nous confronter à l'autre.

Effectivement, c'est pourquoi j'ai voulu pour montrer aussi que nous sommes inscrits dans la continuité de la feuille de route de l'action culturelle, nous avons inscrit à l'époque en préambule, « enfin notre culture en tant que culture, celle-ci en tant que définition de ce que nous sommes, celle-ci ne peut-elle pas tout aussi naturellement disparaître, avalée par des ensemble plus grands, parce qu'elle est partie intégrante de l'humanité, parce qu'elle fait ce que nous sommes, parce qu'elle conditionne notre existence en tant que peuple, composante de l'humanité. Quelle responsabilité avons vous face à la préservation de notre propre culture ? Quelle responsabilité avons-nous en tant que Collectivité garante des intérêts matériels et moraux des Corses ? Aussi, les collectivités doivent-elles, comme on dit, se substituer, protéger exagérément ? ». La réponse était oui et nous avons tous répondu oui à l'époque puisque cette feuille de route avait été adoptée à l'unanimité.

Alors, effectivement, nous avons remis au centre de notre réflexion aujourd'hui, où le lien a été perturbé, cette notion au cœur. Dans cette notion, il y a la langue où là aussi, en 2017, nous disions qu'il fallait pratiquer une coofficialité de fait et que nous pratiquions une coofficialité de fait dans nos dispositifs, que nous avons adopté un certain nombre de bonifications permettant de favoriser ce qui en éducation, en création, en diffusion permettait de valoriser la langue corse dans les œuvres, dans la pédagogie et dans l'ensemble des créations que nous pouvions accompagner dans tous les domaines, que ce soit le théâtre, la musique, le chant, le cinéma.

Force est de constater que malgré des efforts considérables, il nous faut encore accentuer cet effort et un certain nombre de dispositifs ont été renforcés en ce sens et nous avons voulu faire en sorte que cette coofficialité de fait... Une coofficialité de fait, qu'est-ce que ça veut dire pour une collectivité ? Lorsqu'il y a deux langues qui ne sont à pas parité, quande duie lingue ùn sò micca à parù, una cullettività cume a nostra chì vole purtà sa cuufficialità di fattu hà u duveru di mette in opera e misure chì purtessenu a lingua chì ghjè a più debule è a più minurata à l'altezza di quella chì ghjè di sicuru ricunisciuta ind'è u spaziu publicu.

Ghjè a vuluntà chè no purtemu à traversu certi dispositivi chì sò stati rinfurzati à prò in su senza.

Dopu, c'era un elementu maiò dinò di a vuluntà di u fogliu di strada di a cultura, ghjera quella di rimette l'ecunomia di a cultura à u centru cume generatrice d'impieghi, cume generatrice di creatività, cume generatrice di u sviluppu ammastratu. Dunque, aviamu travagliatu, cù l'ADEC è cù l'inseme di e direzzione, per mette a cultura à u core di un prucessu d'ecunomia è d'industrie culturale creative, se ritruvatu dinò ind'è u pianu Salvezza.

Dunque, avemu vulsutu torna di più, l'aghju dettu cuminciendu à prisintà stu raportu, chì a cultura era dinò ghjente, omi è donne chì travaglianu, chì stantanu u so panu è chì facenu campà l'industrie culturale creative è ch'ella ci vulia avè misure ch'eddi pussenu esse rinfurzate d'accumpagnà le in su senza.

L'économie de la culture pour la Corse, c'est un enjeu fort. Il y a des hommes et des femmes qui parient sur des industries culturelles, il y a des retombées économiques fortes et nous nous devons de renforcer les dispositifs pour pourvoir les accompagner.

Et puis il y avait, parce que nous l'avons aussi entendu, une nécessité de simplifier ce règlement d'aides parce que lorsqu'il a été mis à l'épreuve du terrain, il y avait un besoin de mieux communiquer sur ce règlement et sur ces dispositifs de soutien. Parfois, certains acteurs avaient l'impression que celui-ci ne leur était pas destiné et que finalement, la

Collectivité venait en soutien à des structures déjà bien installées. Il fallait effectivement faire un effort de communication, d'assouplissement puisque je disais tout à leur, notamment des enseignements croisés de la crise, on a vu qu'il y avait un besoin d'adaptabilité, y compris des dispositifs de la Collectivité, et nous l'avons fait en ce sens.

La nécessité aussi de rendre plus lisible et de renforcer la proximité, et avec les acteurs, et avec le territoire puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs, notamment à l'égard des communautés de communes que nous avons voulu mettre en avant pour les accompagner dans l'intégration de politiques culturelles au plus près des territoires. Ça a été aussi durant ces années, la façon de venir renforcer des territoires qui avaient été considérés comme le PADDUC, le mot n'est pas très beau, à l'époque considéré comme des territoires de dilution des infrastructures culturelles. Nous sommes venus agir sur ces territoires, soit par l'accompagnement de projets auprès d'acteurs dans des milieux ruraux. Là aussi, vous verrez ch'ì i territori muntagnoli, les territoires de montagne sont mis en avant. Il y a des dispositifs accentués pour encourager la créativité culturelle dans ces territoires, de venir renforcer un certain nombre de zones considérées de dilution. Ça a été d'ailleurs ce qui nous a apporté à accompagner fortement, notamment la Plaine orientale considérée comme zone forte de dilution avec le concours de la Collectivité de Corse pour la construction de l'école des arts et de la salle de spectacles de Ghisonaccia, puisque accompagner aussi la culture dans ces dispositifs et dans ces infrastructures, c'était important.

Nous avons voulu également avoir une réactivité. Vous avez voté un certain nombre de dispositifs dès le mois d'avril dernier dans cette période de crise où il fallait maintenir l'écosystème culturel, puisque les acteurs étaient frappés directement dans leur activité. Il y a eu, vous le voyez fleurir sur les journaux, des résidences de création dans les théâtres, dans les lieux de diffusion. Ça a été cette volonté de continuer à faire vivre la culture et à faire que des acteurs, des intermittents puisque certains vivent de la culture et de l'activité culturelle, puissent continuer à engranger des heures qui leur permettront ensuite de pouvoir maintenir leurs droits. C'est aussi une démarche que j'entamerai auprès de la ministre de la culture puisque pour l'heure, pour les intermittents du spectacle, leurs droits prendront fin le 31 août 2021, cette prolongation de l'année blanche. Je crois qu'il faut prendre en compte que, comme nous le constatons tous, cette crise continue et qu'il faudra bien prolonger ces droits.

Ça a été la prise en compte de dépenses de fonctionnement, de frais engagés, une augmentation de l'aide à la création, des appels à projets que vous avez votés, des dispositifs « a Salvezza » pour les soutiens aux filières artistiques impactées et sur la durée, ça a engagé des mutations profondes. Nous pensons qu'il va rester de cette période un certain nombre d'enseignements, notamment l'émergence de projets hybrides, de jeunes qui portent des projets multi esthétiques d'émergence. Nous pensons qu'il faut mieux les accompagner. Ce

sont de nouveaux dispositifs qui viennent muscler le règlement d'aides sur ces aspects.

C'est la question du numérique aussi, puisque le numérique a fait une accélération, il était déjà bien présent, mais il a fait une accélération dans les moyens de diffusion et que nous avons eu la volonté d'accompagner les acteurs dans ces domaines.

Ensuite, bien sûr, il y a eu une volonté de coconstruction, il y a eu une mini concertation qui a été organisée avec les services de la Collectivité de Corse et moi-même, que ce soit avec le CESEC, que ce soit avec les acteurs. Je profite pour m'arrêter quelques instants et remercier, parce qu'ils ont été le visage de la Collectivité de Corse durant cette période aux côtés des acteurs culturels, vraiment les services de la culture dont beaucoup sont ici derrière moi, notamment avec la DGA, la directrice et les chefs de services qui sont ici, leur exprimer la reconnaissance au titre du Conseil exécutif, mais au titre de la conseillère exécutive que j'ai été, pour savoir que j'ai pu compter sur eux et qu'ils ont été le visage de cette Collectivité auprès des acteurs culturels, et je crois que c'était important durant cette crise. Ils ont su faire que la Collectivité de Corse puisse être au plus près des besoins et répondre au monde de la culture et soient à ses côtés.

Les propositions de modification du RDA, je l'ai dit, nous avons renforcé les dispositifs d'éducation artistique, puisque là aussi, lorsqu'on parle d'une nécessité absolue et de remettre la culture au centre du projet, on parle bien entendu d'éducation. Pour la culture populaire, j'en ai parlé au début de mon intervention.

Evidemment, il y a aussi d'autres outils que le règlement d'aides. Les autres outils que le règlement d'aides sont ceux qui sont listés à la fin. Il fallait aussi que la Collectivité soit en capacité de se repositionner. Il vous est donc proposé d'activer un certain nombre d'appels à projets pour que la Collectivité soit présente aux côtés des acteurs par de la commande publique, par des appels à projets, ils vous sont présentés dans l'autre rapport, mais j'anticipe, nous avons appelé « A chjama di l'arte », il y a des projets dans le domaine du livre, il y a des projets dans le domaine de la photographie, il y a des projets dans le domaine des arts plastiques, de la musique et du chant qui permettent à la Collectivité d'impulser une dynamique et d'être aux côtés des acteurs. J'y reviendrai lorsque je présenterai le rapport tout à l'heure.

Sur la création d'un fonds culture, pour l'heure c'est une enveloppe qui serait dédiée à ce dispositif émergent puisque je crois que si cette crise nous a enseigné quelque chose, c'est le besoin de réactivité et d'être au plus près des attentes des acteurs, mais les mutations profondes dont je parlais et que traversent le monde culturel, font que nous avons aussi peut-être, malgré la prise en charge de la création culturelle au sens le plus large, peut-être oublier un certain nombre de choses.

Et que donc, ce fond culture se propose de soutenir de l'émergence, de soutenir la jeune création, d'accentuer sur des projets dans le rural.

Ensuite, vous est proposé la création d'un observatoire à la culture, et j'ai pu le vérifier en mettant à l'épreuve ce règlement d'aides en réel, je dirai, avec les services de la collectivité, d'expertiser auprès des acteurs, d'expertiser auprès du CESEC, dont je salue d'ailleurs la contribution, je remercie sa Présidente ainsi que l'ensemble du CESEC et de la représentation de la commission culture, eh bien on a vu que ce n'était pas si simple d'avoir des critères mesurables et de l'efficience.

Donc, nous proposons de créer un observatoire des politiques culturelles et patrimoniales.

De même, il y a une dimension importante également qui est la mission d'ingénierie et de promotion. C'est extrêmement important là-aussi, puisqu'il faut aujourd'hui, c'est un prolongement là-aussi de la feuille de route à la culture, il faut aujourd'hui inscrire mieux la Corse et avoir une vraie logique de réseau, une vraie logique de lobbying, une vraie logique stratégique d'une internationalisation de la politique culturelle, de l'accompagnement des acteurs, de l'accompagnement des œuvres et des acteurs. Et, avec la direction des affaires européennes, il nous faut vraiment avoir une logique de réseau qui soit accrue et, je dirai, plus efficiente. Donc c'est la mission d'ingénierie et de promotion vers la création d'un véritable outil culturel, puisque c'est un débat sur lequel nous travaillons par ailleurs avec le CESEC.

De la même façon, une plateforme numérique, puisque durant cette crise est remonté le besoin de, quelque part, créer un dispositif où tout ce qui se fait en matière de culture corse puisse être centralisé, puisqu'aujourd'hui lorsque l'on est dans le monde numérique, on se perd un petit peu, et que nos acteurs ont dit : il faut que nous soyons accompagnés sur de la visibilité sur une plateforme où se recoupent les œuvres et les créateurs.

Un plan de formation aux techniciens du spectacle et aux métiers de la culture qui est aussi mis en œuvre et que nous voulons accompagner, j'aurai l'occasion de le présenter dans le rapport tout à l'heure, mais c'est vrai que la formation est un levier indispensable pour l'émancipation d'un pays, dans quelque domaine que ce soit.

Enfin, il y aura aussi des aides au cinéma et notamment aux salles de cinéma qui sont très fortement impactées, très clairement mises en danger, je parlais tout à l'heure des industries culturelles durement frappées, les cinémas en sont une. Et, nous proposons donc un dispositif de soutien aux salles de cinéma.

Je crois que j'ai fait le tour de cette présentation.

Donc, vous le voyez, ce fil toujours gardé, de celui de la feuille de route, des objectifs fixés, qui l'ont été il y a maintenant 4 ans, certains sont en passe d'être atteints, d'autres ont eu besoin de réajustements, et c'est ce que nous avons fait c'était un engagement, comme je le disais en préambule de mon propos, que j'avais pris auprès de vous, de mettre à l'épreuve ce règlement d'aide et de revenir vers vous, une volonté intacte mais réaffirmée à l'aune de la crise de placer cette culture qui est la nôtre, au centre du moteur créatif, puisque la force d'un peuple se mesure à sa capacité de création, la vitalité d'un peuple se mesure à cela, ce n'est moi qui le dis.

Donc, il y a eu le riacquistu, le riacquistu on a considéré qu'il était terminé, moi je pense qu'il continu, qu'il n'est pas figé dans une époque et que maintenant il y a jeune scène, una mossa nova di a cultura, qui émerge, qui se réinvente, qui casse les codes, qui part de cette tradition profonde qui est la nôtre, qui part de la langue et l'amène dans des univers où elle n'allait pas et puis, il y a ce besoin par la culture, d'un échange avec les autres. Hier, l'image de *la filetta*, « ùn vi scurdate di a filetta » était convoqué, *la filetta* c'est effectivement des racines profondes, mais c'est aussi des feuilles bien ouvertes sur le monde, et c'est ces racines profondes qui permettent de s'épanouir, et c'est toujours cette logique qui est la nôtre, une ouverture sur l'Europe et la Méditerranée, et puis bien au-delà. Quoi de mieux que notre culture pour le faire ?

Et c'est aussi l'occasion, je l'ai fait au début et je refais à la fin, d'accompagner un monde culturel troublé, qui est pour nous essentiel et qui doit continuer à vivre dans des temps troublés.

In quant'à noi quì, aldilà di a crisa dunque che no franchemu oghje, avemu sempre a listessa fidda maiò, è ùn hè d'avà. Duvimu ogni ghjorni fà campà una cultura minurata sempre, in statu di gesti, d'usi diversi, di canti, di musica, di a musa è di l'estri chì sò nostri.

Nati è purtati da sta lingua chì ci lea stretta incu a terra corsa. U Riacquistu, a dicia, hà apertu a strada è quelli chì l'anu purtatu anu messu à palesa l'essezza da pudè trasmette.

Ricchi semu oghje di l'attori d'opera pà accumpagnà a mossa nova di a cultura, da fà campà ciò chì face populu, chì ci permette d'esse è di scrive à l'universale ind'è u nostru ambiu naturale, u Mediterraniu, in Auropa è aldilà, di sparte è d'innuvà, da ammaestrà è sciappà i codici, di cuntastà cu l'altri, di scopre l'altri, di purtà a nostra mudernità è d'appruntà l'avvene.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Mme DENSARI, vous avez la parole.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, vous nous présentez aujourd'hui un assouplissement du règlement des aides pour la culture dont une première mouture a été votée en 2017 par notre Assemblée.

Le règlement des aides à la culture, mis à l'épreuve du terrain depuis un peu plus de 3 ans, nous oblige au regard de la crise sanitaire à une adaptation, une prolongation et une pérennisation de celui-ci.

En effet, depuis le début de cette crise sans précédent, la culture est la grande oubliée.

Le Gouvernement français l'a considéré comme non essentiel. Cette considération, j'ai envie de vous dire, est contraire à notre majorité pour qui la culture est un élément constitutif de l'essence d'un peuple, un bien commun.

Le monde de la culture est l'un des secteurs les plus impactés par l'arrêt des activités. Un secteur dépendant largement du public et son accueil physique, pour qui il est devenu difficile de se projeter.

C'est donc tout un pan de l'économie culturelle qui est à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Nous ne pouvons que saluer les efforts de la Collectivité de Corse sur ces secteurs, d'ailleurs permettez-moi, Mme la Conseillère exécutive, de saluer vos services pour la qualité et leur engagement.

Cet assouplissement du règlement des aides pour la culture, dont l'objectif et le souhait est d'être au plus près des besoins des acteurs culturels, doit être souligné et encouragé. Il est le résultat d'un travail concerté entre les acteurs culturels, le CESEC, les différents offices et agences de la Collectivité de Corse, mais également les communes et intercommunalités désireuses de prendre en considération le développement culturel de leur territoire.

Vous nous avez présenté plusieurs dispositifs, comme le renforcement des droits culturels avec une place fondamentale et très importante accordée à la langue corse, un fonds culture pour encourager nos jeunes artistes ne pouvant bénéficier de dispositifs existants, la création d'un observatoire, des encouragements à des dispositifs hybrides, un projet de plateforme numérique pour amener la culture vers les gens, mais également la mise en place d'un plan de formation aux métiers de la culture et du spectacle.

Nul doute aujourd'hui, le monde culturel tente de trouver des moyens pour se réinventer, même si vous n'aimez pas tant cette expression, d'autres façons de se régénérer pour continuer à produire, créer et se développer.

Si une leçon peut être tirée de cette crise sanitaire que nous connaissons et subissons de plein-fouet, c'est que la culture est tout au moins, sinon aussi importante que l'économie car elle permet de donner de l'espoir et finalement mettre de la vie dans le cœur des gens.

J'aimerais vous dire, Mme la Conseillère exécutive, combien nous avons envie de tourner rapidement cette page pour avoir à en écrire une nouvelle permettant au monde culturel de voir l'avenir avec un petit peu plus d'optimisme.

Eh bien oui, j'ai envie d'affirmer que la culture est essentielle, elle est essentielle. Le secteur de la culture est fondamental à notre société, il est donc de notre devoir de lui donner les moyens de se maintenir à flot pour continuer son œuvre.

Je terminerai par une citation de Jean-Paul Sartre qui disait : « *la culture ne sauve rien ni personne, elle ne justifie pas. Mais c'est un produit de l'homme : il s'y projette, s'y reconnaît ; seul, ce miroir critique lui offre son image* ».

Vous l'aurez compris, Mme la Conseillère exécutive, le groupe « Femu a Corsica » votera en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme SIMEONI, vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Je suis désolée, je vais devoir laisser ma caméra éteinte parce j'ai une connexion qui est un peu limite, donc je suis vraiment désolée de devoir le faire dans ces conditions, ça sera ou l'image ou le son, je pense qu'il vaut mieux avoir le son dans une intervention, ça sera donc le son, évidemment.

Mme la Conseillère, comme vous le rappelez dans votre présentation, ce rapport est le fruit d'un travail de consultation et de co-construction avec les acteurs culturels, dans un contexte compliqué lié à la crise sanitaire.

Malgré les difficultés, vous nous présentez aujourd'hui un rapport important certes, mais aussi innovant dont les objectifs vont au-delà d'un document de gestion des aides.

Vous avez élargi les champs de consultation, collaboré avec les différents offices, agences, CESEC. Vous avez su poser les difficultés avec pédagogies, vous avez su rassembler, accompagner, soutenir les acteurs du monde culturel injustement qualifiés de non-essentiels.

Notre groupe évidemment, votera ce rapport et, pour fait écho à votre introduction, je finirai mon propos sur un extrait de la feuille de route que vous nous proposiez, Mme la Conseillère, en 2017 et qui nous rappelle à quel point la culture, et le monde culturel, est indispensable à nos vies, et pire encore, nous manque terriblement.

« Ce que la culture apporte à l'individu ne peut se quantifier. Elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion. Cette émotion est une richesse qui participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse, éveillée, dans laquelle tous les individus peuvent faire appel à leur esprit critique, à leur volonté de s'exprimer pour créer et faire valoir leur individualité. La culture est l'élément fondamental de notre société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun. ».

Ce qui était vrai en 2017, l'est encore plus en 2021 et ce rapport s'inscrit complètement dans la continuité du projet initial. Pour ça, Mme la Conseillère, il convient également de saluer le travail accompli et l'engagement, votre engagement farouche, ainsi que les services de la Collectivité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je donne la parole à Anne TOMASI et après à Vannina.

Mme Anne TOMASI

Il me semble que Vannina avait demandé la parole, je n'ai pas de problème à la laisse parler.

M. Hyacinthe VANNI

J'alterne.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Moi non plus, Chère collègue.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie.

Donc, je vais essayer de ne pas redire ce qu'ont dit les personnes avant moi.

D'abord, je commencerai par un petit point sur l'égalité femme/homme : nous en sommes à trois interventions de la majorité, une Conseillère exécutive, une autre intervention prévue, uniquement des femmes, je ne sais pas si nous devons y voir un lien de cause à effet... Il me semblait que la culture était avant tout un lien humain, qui regroupait tout le monde autour d'un passé, d'une histoire, de nos racines. Je vais répéter comme mes collègues, la culture est essentielle, je l'ai dit hier au moment de mon intervention sur le budget. Notre majorité a montré que, contrairement au gouvernement, d'ailleurs je ne devrais pas dire « notre majorité », je devrai dire « notre hémicycle », a montré que la culture est importante pour nous, ça a toujours fait partie de nos fondamentaux et de nos engagements. Et, je suis contente d'avoir vu hier, au moment du budget, et de voir à nouveau aujourd'hui, que nous tenons nos engagements dans ce domaine-là.

La culture donc c'est le lien humain, social, ça tout le monde le voit, mais c'est également le lien entre les territoires, un lien générationnel qui permet la transmission aux plus jeunes.

La culture, c'est ce qui permet de connaître ses racines, et donc de connaître son identité.

Et, ce sont deux choses qui me semblent indispensables pour envisager son avenir. La culture, c'est ce qui fait une communauté.

Comme je l'ai dit ça toujours été une de nos priorités, il n'y a pas eu le montant que nous attribuons aux actions culturelles lors des budgets, y compris des budgets pré-crise : 23 M€ en fonctionnement et près de 20 € en investissement, ça toujours été un engagement fort. Et, pendant la crise Covid, c'est un domaine qui a été, je n'ai pas trouvé d'expression plus forte que mis-à-mal. Pourtant ça me semble largement insuffisant. Il n'y a eu aucune considération, elle a été complètement oubliée par le gouvernement, mais pas par nous.

Vous n'étiez là hier quand je suis intervenue sur le budget, mais je voudrais vous remercier personnellement pour l'investissement de notre Collectivité envers la culture sur ce budget de crise, vraiment pour moi c'est un signal fort.

Donc cette situation, c'était une situation d'adversité dans laquelle tout le monde, le monde entier, la société entière a été sous pression, et c'est dans les situations sous pression que l'on constate les failles d'un dispositif. Et vous profitez de cette occasion pour modifier notre règlement des aides à la lumière des failles, ou je dirai plutôt des limites constatées du règlement des aides passé. Vous en profitez pour faire un toilettage, d'abord parce qu'il est toujours indispensable de toiletter régulièrement ce genre de document, vous l'aviez dit quand vous avez présenté le précédent document et vous le faites aujourd'hui, c'est très bien. Mais aussi parce que dans une telle situation, l'urgence est urgentissime.

Cette situation d'adversité permet de faire un bilan, et un toilettage va forcément s'orienter autour de trois axes :

Dans un premier temps, cibler les mesures obsolètes et inefficaces, mais il me semble que nous n'en n'avons pas. Finalement nous ne sommes pas si mauvais que ça, nous faisons des choses plutôt bien, c'est une bonne chose.

Deuxièmement, toujours grâce à ce bilan, améliorer les choses qui ont besoin de l'être. Vous avez parlé de simplification, d'améliorer la communication, d'augmenter les appels à projets, mais je parlerai également de l'aide à l'ingénierie qui me semble particulièrement mise en avant dans ce nouveau règlement, l'aide au fonctionnement des structures, le renforcement des liens avec les territoires, la transversalité et quelque chose qui me tient à cœur : le lien avec la langue. La « linguistico-conditionnalité » des aides, je dirai, qui est la preuve que contrairement à ce que d'aucuns auraient pu dire hier, que la langue corse c'est important pour nous. Effectivement, on ne se contente pas d'aider les actions purement linguistiques, on veut que la langue imprègne tous les domaines de la société, c'est ce dont vous avez parlé, la coofficialité de fait, c'est notre vision de la langue. Finalement, notre objectif ce serait que les actions linguistiques deviennent inutiles, parce que la langue serait partout dans notre société.

Enfin, le troisième axe important lors d'un toilettage, ce sont les fameux trous dans la raquette, les mesures auxquelles on n'avait pas pensé au moment de la rédaction du précédent, et qui nous manquent aujourd'hui.

Je suis contente de voir que ce nouveau règlement met un accent tout particulier sur l'adaptation aux mutations du monde. La distanciation nous a obligé à repenser notre lien à tout, notre lien aux humains. Vous avez parlé, quand vous vous êtes installés, de distanciation physique, c'est une expression qui est atrocement gênante pour un être humain qui a forcément besoin de vivre dans une société, mais y compris dans la culture. La culture, je l'ai dit en introduction, qui est censée créer du lien, et comment créer du lien dans une société dans laquelle on ne peut pas s'approcher des gens ? C'est difficile.

Et, vous permettez à ce règlement des aides l'entrée dans le monde numérique, notamment à travers cette plateforme que je trouve particulièrement intéressante, cette plateforme d'accès à la culture en ligne. C'est une aide à l'innovation également importante à travers les nouvelles actions que vous nous proposez.

Mais ce que je trouve particulièrement intéressant également, c'est que vous ne vous intéressez pas juste aux trous dans la raquette que nous avons identifiés, pas seulement l'aide à l'innovation que nous avons imaginée, vous vous intéressez également aux trous que nous n'aurions pas encore identifiés, à travers ce fonds culture qui laisse une place bien plus importante à l'innovation puisque, par définition, l'innovation, c'est ce à quoi nous n'avons pas encore pensé.

En conclusion, je voudrais vous remercier, vous remercier parce qu'à travers ce règlement des aides, vous montrez que nous tenons nos engagements. La culture a toujours fait partie de nos fondamentaux, ça l'a toujours été, nous l'avons dit, mais il ne suffit pas de le dire, il faut le faire et vous le faites. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chères collègues. Vannina BURESI a la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ghjè difficiule d'intarvene dopu à i me cullegghi, ma veneraghju ghjustu à cumplittà è à dà u nostru parè.

Dì dinò, postu ch'eramu intervenute mi si pare in cummissione, quandu a

cunsigliera esecutiva in carica di a cultura hè venuta à presentà ci issu raportu, dunque l'hà ramintata Josépha GIACOMETTI, a sapemu tutti chì a cultura ghjè stata sminticata di a crisi, diceraghju, à u livellu francese. Ne patte sempre oghje chì, ancu se certi arti anu pussutu riinvità si, cumè a ci hà detta a cunsigliera esecutiva, incu d'altri arnesi da pudè trasmette è sparghe, d'altri ùn anu micca avutu sta scena è ùn la ponu micca sempre avè.

Dunque, u numericu, hè vera, hà datu a pussibilità à certi di pudè si pruce è d'avè dunque una scena da pruce si. E ci felicitemu dinò chì l'aiuti sianu più solfice è più larghi da avè un spaziu di diffusione pà a creazione artistica.

Siamu attenti quantunqua nant'à a qualità è l'arradichera. Mà vi faciu cunfindenza, Cara Cunsigliera esecutiva, cà di a vostra filetta ùn vi ne scurdate mai voi. Dunque, par a qualità, pensu chì sarete attenti voi è i vostri servizii, a pudema ghjudicà.

Stamane, aghju lettu una pensata d'un autore ceccu, chì dicia di manera ghjusta chì per fà sparisce i populi, si cummencià par arrubà li a so memoria, distrughje i so libri, a so cultura è a so storia, eppò d'altri s'incaricheghjanu di scrive d'altri libri, d'insegnà un'altra cultura è di inventà un'altra storia.

Puderiamu aghjustà chì par fà sparisci i populi, s'annega a so lingua dinò. E pensu chì incu su raportu chì ci hè presentatu oghje, videmu, è Anna TOMASI l'hà ramintatu avà, ch'ùn duvemu micca scurdà si di a nostra lingua.

Allora siamu attenti è siamu à fianc'à quelli chì s'impegnenu di fà chì ogni ghjorni a cultura campessi sempre viva, è sia sempre viva.

Allora l'arte hè a libertà di u mondu, mà ùn smintichemu micca chì a cultura nutrisce l'arte è viceversa.

Eccu. A ringrazià vi torna per su raportu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Jean-Charles, vous avez la parole

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je ne devais pas intervenir, je voudrais juste dire 2 mots.

Premièrement, c'est qu'il n'y a pas nécessité à ce que les hommes interviennent lorsqu'ils n'ont pas forcément quelque chose à dire, ce qui est important c'est la qualité des propos, et on fait confiance aux dames qui ont pris la parole pour la qualité de leur propos, et ça c'est la première des choses que je voulais dire.

Dire que nous allons, bien sûr, soutenir ce rapport, je ne comptais pas m'exprimer parce que nous nous y reconnaissons, il va dans le sens de ce qu'il faut faire. En revanche, ça ne va pas vous étonner, je ne peux pas laisser dire de façon systématique et aussi forte qu'aujourd'hui, dans le cadre de cette crise sanitaire Covid, rien n'a été fait pour, je dirai, le monde de la culture.

Je vous dis cela non pas parce qu'il faut systématiquement venir au secours du Gouvernement, je dis ça parce que quand je regarde comment ce qui a été fait en France pour le monde de la culture est apprécié par des acteurs culturels venant d'autres pays et qui ont eu l'occasion de venir en Corse s'exprimer et qui nous disent combien ils auraient aimé être soutenus comme cela a été fait Alors forcément de façon jamais suffisante, forcément vous évoquez vous-même souvent les trous dans la raquette, et on ne peut que le regretter, je pense notamment aux salles de cinéma, je pense aux salles de spectacles, il y a une aide en direction de ces activités qui, j'espère, permettra de les sauver.

Je ne crois pas qu'un pays comme la France, qui est quand même connu et reconnu mondialement pour ce qu'elle fait et ce qu'elle a fait au cours des siècles, et que vous êtes le premier des fois à reconnaître, je pense notamment au Président de cette Assemblée qui maîtrise mieux le sujet que moi et qui, je sais, est un féru en la matière. Je ne pense pas que ce pays puisse laisser de côté un pan entier de ce qu'il est, de son histoire, et de son économie. Là aussi, je le dis, parce que l'on sait combien la culture, sur l'ensemble du territoire national, joue un rôle essentiel.

Donc, je voulais juste un peu tempérer parce qu'il est souvent de bon ton de taper sur ceux qui dirigent, pas forcément que dans cet hémicycle, et je ne vise pas spécialement que les nationalistes, mais je le dis depuis des mois, je crois que cette crise a quand même permis d'observer que notre pays savait être solidaire et je pense qu'il a été solidaire vis-à-vis du monde de la culture.

Peut mieux faire : sûrement. Fera-t-il mieux ? Je l'espère.

En tout cas, c'était la précision que je souhaitais apporter. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Pierre GHIONGA

Une autre voix masculine, M. le Président.

Donc, simplement pour dire que depuis le début de cette mandature, j'ai toujours soutenu, et souvent avec enthousiasme, les politiques présentées par Josépha GIACOMETTI, et je le referai aujourd'hui, pourquoi ? Parce qu'elle met en application ce que je crois profondément, c'est que la culture c'est ce qui soude les individus et ce n'est pas partisan. Elle le fait depuis de début et c'est pour ça qu'aujourd'hui aussi je la soutiendrai avec beaucoup d'enthousiasme.

Merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc je vais donner la parole à la Conseillère exécutive pour qu'elle réponde.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Merci pour l'enthousiasme et le soutien du dernier intervenant, Pierre GHIONGA. Effectivement, c'est vrai qu'il a été constant à mon égard, en tout cas à l'égard des politiques que je porte pour le Conseil exécutif depuis le début de cette mandature.

Effectivement, la culture, c'est ce qui fait sens, c'est ce qui nous lie entre nous et qui nous empêche de nous diluer complètement dans des ensembles plus grands et s'uniformiser pour ne plus savoir d'où l'on vient et qui on est, et donc, de fait, de ne plus rien avoir à échanger avec l'autre.

Alors, plusieurs intervenants, et je remercie les intervenants de la majorité pour leurs mots.

Vous êtes chacun d'entre vous revenus sur l'essentiel, sur ce qui fait l'essence d'un peuple, vous avez chacun remis l'accent sur la nécessité pour se lier à une terre, je l'ai dit, à ses chants, à ses traditions, à ce qui la constitue.

Vous avez mis l'accent sur la langue qui est élément essentiel de ce que nous sommes, de ce que nous portons, de ce qui nous permet, je l'ai dit et je le répète, d'être à l'autre et d'être au monde, et que nous devons, plus que jamais, défendre puisque nous

savons que tout comme notre culture, les choses sont loin d'être gagnées aujourd'hui et qu'il faut continuer à porter l'effort.

Il a été aussi dit que la culture était un investissement sur capital humain, c'est vrai, c'est un investissement de long terme, je crois que c'est Marie SIMEONI qui l'a dit et qui est revenue, et nous y croyons, et c'est vrai. Et Anne TOMASI portait l'accent sur l'investissement budgétaire maintenu, sur le budget maintenu à la culture, voire augmenté. C'est vrai que ça été un choix avec le Président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, de maintenir ce soutien au monde culturel parce que dans un budget, on n'y lit pas que des chiffres, même si les chiffres sont importants, n'est-ce pas, Chère Anne ? Mais il est vrai que derrière les chiffres, il y a du sens. En tout cas lorsque l'on fait un budget, on élabore, on fait des choix et faire de la politique c'est aussi faire des choix et renoncer, comme on nous le rappelle régulièrement dans cet hémicycle actuellement.

Sur l'égalité femmes/hommes, ça été dit en plaisantant, ça me permet juste de mettre un petit accent, vous avez vu qu'il y a une charte éthique et là, nous travaillons notamment avec la Conseillère exécutive en charge de ces questions-là, Lauda GUIDICELLI, pour mettre dans chacune de nos politiques, et là pour le coup il y en a aussi dans le règlement d'aide, nous avons appliqué et nous déroulons le rapport égalité hommes/femmes qu'elle a porté avec talent le mois dernier.

Donc effectivement, il y a un ensemble de choses. Oui, nous avons voulu faire ce canevas que vous avez bien décrit, celui de cibler, celui d'améliorer et de simplifier, celui d'accentuer sur l'ingénierie, vous avez eu raison de le rappeler, l'ingénierie auprès des communes et des communautés de communes qui veulent s'investir sur des projets culturels et l'ingénierie auprès des acteurs, parce que c'est vrai que c'était une demande de plus en plus importante.

Les tours dans la raquette, eh ben oui, il y en a toujours, on essaye de les réduire le plus possible et nous avons voulu par-là, il est vrai aussi, améliorer les dispositifs pour continuer de dérouler ce fil et ces objectifs, et tenir nos engagements.

Alors Jean-Charles ORSUCCI, vous avez évoqué l'action qui a été portée et ce que la culture est dans un pays comme la France, il y a eu beaucoup de voix pour s'élever, et aussi regretter et déplorer certains choix. Alors, l'investissement financier sur les secteurs de la culture est important, effectivement, mais il y a eu un certain nombre de choses qui ont été reprochées. Moi, je regrette d'abord les termes qui ont été employés, justement vous rappelez que la France est un grand pays de culture, et à juste titre, surtout d'avoir employé ce terme technocratique de « non-essentiel ».

Dans une crise, et vous le savez, il peut y avoir des erreurs, mais qu'elles soient

répétées et remises à chaque fois à l'ouvrage, du « non- essentiel » sur le secteur de la culture et d'ailleurs, sur toute une partie de la population, je pense que c'est très regrettable.

Et puis, il y a aussi aujourd'hui le besoin de revoir, et là-aussi de remettre à l'ouvrage un certain nombre de choses puisque certains des engagements, et c'est une inquiétude grandissante, et je le disais dans mon propos, prennent fin au 31 août 2021. Alors, certainement que le tir va être réajusté, je pense notamment à la situation des intermittents qui continue d'être critique, et pour l'heure, oui effectivement les dispositifs qui ont été pris leur ont permis de traverser la crise, mais pour l'heure, ça va peut-être évoluer : ça s'arrête au 31 août 2021, alors que nous avons une crise qui continue.

Et puis, d'autres pays d'Europe ont fait aussi d'autres choix quant à la réouverture des sites, des musées, des théâtres, des salles de spectacle. Alors, on va me dire que pour certains, ça referme, peut-être, pas pour d'autres d'ailleurs, et que peut-être là aussi, pour un pays de culture, il aurait été bon de faire d'autres choix, je crois, ça aurait été en concordance avec, effectivement, le pays de culture, le grand pays de culture qu'a été la France.

Nous, pour notre part, ça me permet de revenir sur les choix que nous avons faits. Nous avons souhaité, avec le Président du Conseil exécutif expérimenter la réouverture de nos lieux culturels. Pour l'heure, nous n'avons pu que rouvrir les sites, nous continuons à demander la réouverture de nos musées et également pouvoir organiser une représentation-test dans nos lieux culturels. Lorsque l'on est dans une période de crise, il y a aussi la cohérence des choix que l'on fait, au-delà des engagements financiers.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour.

E di sicuru, pè filà a metafora ch'ella hà pigliata Vannina ANGELINI-BURESI, mà dinò Maria SIMEONI è Anna TOMASI, Iè firmemu fidda à a nostra filetta, à l'arradichera chì ghjè a nostra da esse in capacità di fà l'avvene è di fà nazione, postu chì a cultura hè u cimentu chì ci permette dinù di fà nazione.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mette aux voix ce rapport. Un vote par groupe.

Mme Paola MOSCA : les élus du groupe « Femu a Corsica », votent POUR.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica libera** » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus du groupe « **La Corse dans la République** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 076 est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant, Josépha vous avez la parole.

* **Raportu n° 092** : **Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti » chjama à prugetti 2021.**

* **Rapport n° 092** : **Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » appels à projets 2021.**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Dans la continuité de la présentation, je vais aller très vite, c'est la présentation des appels à projets « A chjama di l'arti », dans le domaine des arts visuels, « Ghjenti è lochi », c'est un concours photographique ; « U libru di à tò prima scola », dans le secteur du livre. C'est un appel à projets destiné à offrir à chaque enfant qui fera sa première rentrée, a prima scola, donc à la maternelle, d'avoir un livre offert par la Collectivité, que ce livre soit réalisé par des créateurs, dessins, textes et même supports audios.

Alors, on parlait beaucoup de ce qui était, di u nostru sensu, di u nostru estru è di i nostri usi, musiche è canti, ci hè un affare chì ghjè impurtenantissima dinò, sò e fole è e légende.

Dunque una chjama à prugetti « Fola fuletta, dite a vostra, a mea hè detta », c'est un appel à projets qui est un peu plus particulièrement destiné aux adolescents, qui est axé

⁴ Délibération N° 21/060 AC

sur la promotion de la langue, bien sûr, par la pratique des arts de la parole, du conte et de l'oralité. Donc, cet appel à projets aussi, est lancé.

Encore une fois, et pour conclure, vi ringraziu è quì dinò, ça montre là-aussi l'engagement des services qui ont beaucoup travaillé sur ces appels à projets, et j'en profite une nouvelle fois pour les remercier et les saluer, la DGA, les directeurs et les chefs de services qui sont derrière moi. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci. Dans le même esprit que mon intervention précédente, c'est vrai que ces rapports se suivent, Mme la Conseillère, vous employez deux mots dans ce rapport, deux mots qui font presque rêver en fait, c'est « projet et culture ». Deux mots, finalement terriblement essentiels et porteurs d'espoir.

Vous nous expliquez que les conséquences de cette crise sanitaire dans le monde culturel sous toutes ses formes, plusieurs conséquences qui vont au-delà de la possibilité de création et de la valorisation pour les acteurs concernés, ainsi que pour les intermittents, les techniciens et tous ceux qui vivent finalement de la culture, puisque c'est un monde riche.

Vous avez raison de le préciser, le secteur culturel a tout autant souffert que les autres secteurs qualifiés de non-essentiels par l'Etat. Vous proposez donc de maintenir les efforts, de soutenir dans les mêmes conditions qu'en 2020, 4 appels à projets concernant les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du livre.

Inutile de revenir sur le fond, car l'essentiel a été dit et très bien expliqué par vous-même, Mme la Conseillère. Nous ne pouvons que saluer le travail effectué et la volonté tenace du Conseil exécutif, de maintenir le cap malgré les difficultés et les lendemains incertains.

Et puis, j'aimerais profiter, puisque j'ai la parole, pour dire deux mots à l'endroit du monde culturel qui nous écoute, puisque j'ai reçu, juste après mon intervention, quelques messages, je sais qu'ils sont connectés, et c'est normal, puisque ces rapports sont importants pour eux, donc je sais qu'ils nous écoutent et qu'ils sont sensibles à tout ce que nous disons, parce que ce sont des artistes et puis parce qu'ils attendent beaucoup aussi. Donc, ils nous écoutent et je voudrais d'abord les assurer, bien sûr, du soutien de notre groupe, mais je pense en général même au sein de ces bancs, très largement, le soutien de tous, de toute la

majorité en tout cas, de notre groupe donc et de leur dire aussi, comme cela m'a été dit par un message, que nous avons hâte nous aussi de les retrouver et de s'émerveiller encore et encore de leurs créations, d'applaudir et de plonger dans leur folie, de nous laisser embarquer nous aussi. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Un saraghju micca longa. Ghjustu per salutà torna issu raportu, sta chjama à prughjettu chì seguita u filu messu in anda ind'è u primu raportu.

Ste chjame à prughjetti sò tutte e quattru di qualità, mà di sicuru mette appena un puntu in più, se possu di cusì, à u prughjettu chì mi garba assai : ghjè quellu di u libru « Par a me prima scola » è cusì, forse, darà a brama à i ghjovani parenti chi anu i so zitelli chì entrenu par a prima volta à a scola. Se ùn anu micca fattu a scelta di mettele ind'è una filiera bislingua o immersiva, forse chè, ùn si sa mai, è spergu, è ghjè fattu per quessa dinò, chì su libru in lingua corsa darà a voglia è l'idea di scrive dopu u so zitellu ind'è una filiera immersiva o bislingua.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, un mot de la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ghjustu duie parolle.

A ringrazià torna à Maria SIMEONI è Vannina BURESI.

Ne prufittu dinò per salutà Frédérique DENSARI, ch'hà parlatu nanz'ora. E dunque l'aghju messa à mezu à tutte e cunsigliere ch'eranu intervenute, postu chì era ella chì avia parlatu di l'essezza di u populu. Dunque per ringrazià la dinò per a so intervezione.

Allora, ghjustu per di chì sò dui oghjettivi per raportu à a lettura è a lingua : ghjè u fattu di regalà un libru è ghjè dinò un messaghju à fà passà.

A sapete chì oghje, u libru, a lettura è ciò ch'ella pò creà di lea trà i parenti è i zitelli in giru à st'uggettu quì ch'un hè micca solu un uggettu culturale, un pruduttu di cunsummazione, mà chì t'hà un sensu.

Ghjè dinò un messaghju à cantu à di sicuru a vulintà di trasmette, di tramendà a lingua corsa è di fà di manera à ch'ella sia appena un rigalu di a Cullettività di Corsica, un messaghju à sti zitelli chì invianu i so primi passi ind'è u mondu di a scola. Ch'elli i purtessi grazia.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, on va passer au vote.

Mme Paola MOSCA : les élus du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : les élus du groupe « **La Corse dans la République** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 092 est ADOPTE à l'unanimité⁵.

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous allons passer au rapport suivant :

EVULUZIONI ISTITUZIONALI / ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

⁵ Délibération N° 21/061 AC

*** Raportu n° 086 : Pruposta di lege in quantu à l'evuluzione statutaria di a Cullettività di Corsica in u quattru di a lotta contr'à e speculazione fundiarie è immobiliare in l'isula.**

*** Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île.**

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, nous sommes saisis d'une proposition de loi intitulée « Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île ». Une proposition de loi qui a été déposée par trois députés de la Corse, Jean-Félix ACQUAVIVA, Michel CASTELLANI et Paul-André COLOMBANI, ainsi qu'un certain nombre de leurs collègues parlementaires, élus de plusieurs groupes.

Cette proposition de loi doit être examinée devant la commission des lois de l'Assemblée nationale le 31 mars, et examinée en séance publique le 8 avril 2021. Ceci, dans le cadre de la journée réservée au groupe politique « Libertés et territoires ».

Comme vous le savez, l'article L.4422-16 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'Assemblée de Corse doit être consultée pour avis, dès lors qu'un projet ou une proposition de loi impacte la Corse.

C'est donc dans ce cadre que nous avons été saisis de cette proposition qui s'articule autour de deux thématiques principales : la première, la question foncière et immobilière, plus spécifiquement encore la lutte contre la spéculation foncière et l'augmentation drastique des prix immobiliers à travers, notamment l'institution d'un droit élargi et renforcé de préemption au bénéfice de la Collectivité de Corse. Premier volet de la proposition de loi.

Et deuxième volet de la proposition de loi, un volet concernant le renforcement des pouvoirs normatifs de la Collectivité de Corse et plus particulièrement, la possibilité d'introduire ou de reprendre un pouvoir d'adaptation des normes et d'expérimentation qui

serait conféré à notre Collectivité.

Alors, je vais bien sûr laisser la place au débat de l'Assemblée de Corse et ne pas rentrer à ce stade dans une présentation trop technique.

Je voudrais simplement en quelques minutes, concernant le premier volet, celui de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, rappeler un certain nombre d'éléments que nous avons toutes et tous à l'esprit.

D'abord que cette question est une question essentielle, fondamentale, perçue comme telle par l'ensemble des élus, bien sûr, ici et dans d'autres institutions en Corse, et par l'ensemble des citoyens qui vivent sur cette île. Ce constat de priorité absolue, découle d'une situation que nous connaissons toutes et tous, et sur laquelle je ne reviendrai pas.

Le travail que propose aujourd'hui les députés s'adosse à un certain nombre de rapports qui sont connus, ou d'éléments chiffrés, j'en citerai trois pour mémoire : d'abord le rapport dit CARCASSONNE, du nom du regretté professeur qui, avec Mme MASTOR et Mme BENETTI, avait rendu un rapport consacré à la réflexion sur un statut spécifique de la Corse. Et, dans cette réflexion sur un statut spécifique de la Corse, la nécessité d'envisager des évolutions fortes pour lutter contre la spéculation foncière, notamment à travers la création d'un statut de résidents, avait été objectivée par les rédacteurs.

Deuxième élément que je souhaite citer, c'est le rapport récent de l'INSEE en date d'octobre 2020, consacré notamment à l'analyse du phénomène de surreprésentation des résidences secondaires en Corse par rapport à la moyenne française : 30 % des habitations en Corse sont de résidences secondaires, et dans ces 30 % une très grande partie sont des résidences secondaires souvent spéculatives, en tout cas qui n'ont rien à voir avec la résidence secondaire type maison de village, habitée quelques week-ends ou quelques semaines par an. Pour nous, bien sûr, il est important de différencier ces deux catégories de biens immobiliers.

Enfin, troisième et dernière référence, celle au rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse, rapport rédigé par l'Agence l'urbanisme et de l'énergie, que nous avons examiné lors de la session de juillet 2019. Un rapport qui avait mis des chiffres sur la réalité que nous ressentons tous, à savoir un phénomène particulièrement inquiétant, avec une augmentation moyenne deux fois plus importante du coût du foncier en Corse que sur le continent et quatre fois plus importante du coût du logement entre le continent et la Corse avec, vous le rappelez, des zones entières de l'île qui étaient frappées par ce que nous avons accepté de qualifier de véritable apartheid dans la mesure où une très grande partie de celles et ceux qui vivent dans cette île n'ont pas les moyens, n'ont plus les moyens d'accéder au foncier ou à l'immobilier dans ces conditions.

Alors, eu égard à ce constat dramatique, inquiétant à bien des égards, il y a aujourd'hui une prise de conscience forte en Corse, et je crois même à Paris puisque, même si nous ne sommes pas souvent d'accord avec le gouvernement, notamment ces derniers temps, à plusieurs reprises lors de nos échanges, notamment Mme GOURAULT qui avait plus directement l'occasion de s'occuper du dossier Corse, a souvent reconnu, dans le cadre de nos réunions, de nos échanges ou d'interventions publiques, que la question de la lutte contre la spéculation foncière devait être une priorité, premièrement.

Et deuxièmement, que les dispositifs législatifs et réglementaires actuels ne suffisaient pas à endiguer cette vague, qui est un véritable raz-de-marée, et que dès lors, il fallait réfléchir à des évolutions et des évolutions fortes.

Alors, nous avons, nous, une préférence, je le rappelle pour mémoire, pour une évolution de nature constitutionnelle, notamment à travers le statut de résidents, mais nous sommes aussi, et nous l'avons dit souvent, dans une approche qui est une approche nécessairement pragmatique, puisqu'à partir du moment où aujourd'hui, sur le principe même, la révision constitutionnelle n'est plus d'actualité, il est à craindre qu'une éventuelle révision constitutionnelle, à supposer même qu'elle ait une dimension spécifique consacrée à la Corse, n'arrive que dans 3, 4, 5, 7, peut-être 8 ans, et que si nous laissons faire les choses, à l'allure où elles vont, entre aujourd'hui et dans 5, 6, 7 ou 8 ans, à supposer même qu'une mesure arrive à ce moment-là, peut-être qu'elle sera trop tardive pour infléchir la tendance.

Il y a donc urgence à agir. Il y a bien sûr la nécessité de croiser les dispositifs. Je ne crois pas, et nous l'avons dit là encore, qu'il puisse y avoir une seule réponse, il doit y en avoir plusieurs qui se combinent, qui se renforcent mutuellement et qui toutes concourent à la lutte contre la spéculation foncière et immobilière ou, c'est une autre déclinaison, à organiser un accès au foncier et à l'immobilier qui se fasse dans des conditions inférieures au prix du marché actuel.

Alors, dans cette multiplication de mesures, la Collectivité de Corse a commencé à prendre sa part activement : je cite pour mémoire, par exemple, notre politique du logement, y compris du logement social ou encore le règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Et puis, dans ce panel de mesures, existant ou à créer, intervient aujourd'hui cette proposition de loi portée à titre principal par les trois députés ACQUAVIVA, CASTELLANI et COLOMBANI, que je tiens aujourd'hui bien sûr à remercier, aussi bien pour cette initiative que pour l'ensemble du travail parlementaire remarquable qu'ils fournissent. Je remercie également, bien sûr, les députés qui se sont joints à eux, dans la diversité de leurs opinions respectives, pour cosigner cette proposition de loi.

Alors, cette proposition de loi, elle propose d'organiser un droit de préemption renforcé au bénéfice de la Collectivité de Corse, un droit de préemption qui viendrait s'inscrire en complémentarité de celui déjà reconnu aux communes et un droit de préemption qui serait financé à travers une taxation nouvelle, une taxation prévue pour venir, en tout cas c'est le projet, la mouture initiale de la loi, dégager des ressources fiscales sur des opérations dépassant un certain seuil et à travers un certain nombre de critères qui pourraient d'ailleurs être fixés, y compris à l'échelon communal, pour choisir sur quel type d'opération on préfère faire porter l'effort fiscal, tout en adaptant cet effort fiscal en fonction des situations, et notamment des situations patrimoniales.

Je ne vais pas plus avant dans la description du dispositif puisque d'une part, il a vocation à évoluer au gré de la discussion parlementaire à Paris, et puis surtout il a, je crois, vocation à être commenté, éventuellement amélioré par la voix de l'avis que rendra l'Assemblée de Corse. Et, je précise que les députés, dans le cadre des auditions qu'ils ont menées, dans le cadre des échanges qu'ils ont engagés, sont tout à fait preneurs des suggestions, propositions, éventuelles critiques qui pourraient être formulées par votre Assemblée.

Deuxième volet de cette proposition de loi sur laquelle, bien sûr, sur ce deuxième volet en tout cas, peut peser, y compris une discussion sur une éventuelle inconstitutionnalité. Je dirai simplement sur cette question qu'il me semble qu'à ce stade, nous n'avons pas à nous autocensurer par rapport à un risque éventuel de constitutionnalité ; le législateur français, pour le coup, se positionne, l'Assemblée de Corse, en amont, rend un avis et puis si le législateur le souhaite, demain la proposition de loi deviendra la loi, et éventuellement, cette loi pourra être déférée à la censure du Conseil constitutionnel. C'est le processus normal, mais je crois qu'à ce stade, y compris les dispositions innovantes relatives au droit à l'expérimentation, peut être débattue et améliorée à travers les suggestions que votre Assemblée pourrait venir faire.

Ceci me permet de dire que sur le principe du droit de préemption, et sans déflorer les débats parlementaires à venir, sur le principe d'un droit de préemption renforcé, les échos que nous avons de la part des porteurs de la loi, sont des échos extrêmement favorables sur le principe. Sans préjudice, bien sûr, de ce que pourrait être in fine, au plan technique, la loi votée ou non, sur le principe cette porte d'entrée, à travers un droit de préemption renforcé, à travers une fiscalité adaptée, ne pose aucun problème ou aucune prévention insurmontable.

En l'état de ce processus qui, là encore, commence à travers l'examen en commission des lois le 31 mars, une première lecture à l'Assemblée nationale le 8 avril, un processus qui commence, qui a vocation à être enrichi, notamment à travers la navette

parlementaire, ce que propose le Conseil exécutif de Corse à votre Assemblée, c'est d'approuver le principe de cette proposition de loi.

En ce qui concerne la majorité territoriale, rappeler aussi que, y compris les propositions de renforcement du pouvoir d'expérimentation, sont pour nous des initiatives, certes intéressantes, mais qui ont vocation à s'inscrire dans l'objectif institutionnel que nous poursuivons, un objectif institutionnel qui passe nécessairement par une révision constitutionnelle, c'est-à-dire une autonomie de plein-droit et de plein-exercice qui nous semble être la réponse adaptée aux enjeux pour la Corse.

Voilà ce que je voulais vous dire pour introduire le débat qui va maintenant avoir lieu devant votre Assemblée sur cette proposition de loi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Donc, j'ouvre le débat. Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

M. le Président.

Je voudrais un tout petit peu analyser surtout les articles qui concernent le droit de préemption, l'article concernant la taxation des résidences secondaires.

Déjà, je voudrais vous interpellier sur le titre même, le titre I de la proposition de loi « lutter contre les phénomènes de spéculation foncière et immobilière en Corse ».

Un droit de préemption, c'est un instrument de planification, c'est un instrument d'harmonisation d'un territoire. On ne peut pas parler de droit de préemption et de spéculation, c'est illégal. Certaines collectivités ont été condamnées, des collectivités qui justement ont préempté dans le cadre de spéculation et ont été condamnées lourdement.

Donc, déjà le titre I m'interpelle. Même si je comprends que ça sous-jacent, mais le titre m'interpelle.

Ensuite, j'ai besoin de certaines précisions sur l'alinéa 1.

Donc, la Collectivité va pouvoir préempter sur tous transferts entre vifs. Un transfert entre vifs, pour moi en tant que juriste, c'est une donation. Un transfert à titre onéreux, c'est une vente. Donc déjà, ça m'interpelle.

Ensuite, vous parlez de droits sociaux où vous allez pouvoir préempter. Les droits

sociaux, ça correspond à quoi ? Est-ce que c'est un apport à une société, est-ce que c'est une cession de parts ? Donc, on a besoin de précision.

Ensuite, vous parlez d'un seuil donc, où la préemption de la collectivité ne pourra pas s'exercer en-deçà de 350 000 € ou à hauteur de 350 000 €.

Une exonération également en matière de donation en ligne directe et en ligne collatérale jusqu'au 4^{ème} degré, c'est-à-dire le petit neveu. Très bien.

Le 2^{ème} alinéa, vous dites « voilà la Collectivité de Corse va pouvoir préempter, pourquoi ? Parce qu'on a besoin de logements, on a besoin de loger des Corses et de façon décente. On a besoin également d'encourager le développement économique. Très bien.

Alors ce droit de préemption, que vous voulez mettre en place dans le cadre de cette PPL, serait un droit de préemption de 4 mois, une fois que les autres droits seront purgés, c'est-à-dire que vous faites référence à l'article L210-1 du Code de l'urbanisme.

Je vais vous prendre un exemple, M. le Président.

En tant que professionnelle, quand j'ai une vente, je regarde, dans le cadre d'un certificat environnemental, si la commune a instauré un droit de préemption. Si la commune a instauré un droit de préemption, je vais ouvrir ce droit de préemption à la commune, c'est-à-dire que je vais proposer en priorité la vente à la commune en indiquant, dans le cadre d'un document, le nom du vendeur, le nom de l'acquéreur, la désignation et le prix. La commune va avoir 2 mois pour préempter.

Si dans le délai de 2 mois, elle me donne une réponse en disant « je ne préempte pas », je ne peux toujours pas instrumenter parce que le délai de 2 mois est contraint. C'est-à-dire qu'il faut attendre le terme des 2 mois, parce que la commune peut revenir sur sa décision. Donc, première chose, j'ai la préemption de la commune à purger.

Mais après la préemption de la commune, je peux avoir une SAFER, une SAFER c'est 2 mois. Donc, 2 mois + 2 mois, ça fait 4 mois. Sauf que la SAFER, quand vous ouvrez le droit à une SAFER, elle a une possibilité de vous demander un complément d'information. Et quand elle vous demande un complément d'information, le délai repart. Donc, nous sommes à 4 mois. Donc 2+4, ça fait 6.

Supposons, on va aller jusqu'au bout, qu'il y ait le droit de préemption du Conservatoire du littoral, 3 mois ; ça fait 9.

Et là, j'arrive au super droit de la Collectivité, 4 mois ; ça fait 13 mois.

Comme j'arrive au super droit de la Collectivité, je vois que vous indiquez, parce que contrairement à une SAFER, quand on vous ouvre le droit, vous n'aurez pas de possibilité de réviser le prix, c'est-à-dire que vous allez être tenus d'acquiescer le bien au prix proposé. Et là, je lis « à défaut d'accord, cette valeur est fixée comme en matière d'expropriation ». Là, je vous dis non parce qu'un droit de préemption, c'est un contrat gracieux, c'est un contrat entre 2 personnes qui sont d'accord sur la chose et sur le prix. L'expropriation, c'est contentieux, ou alors vous voulez dire que quand on va nous soumettre le droit de préemption, nous, Collectivité, on va saisir le juge d'expropriation qui va à ce moment-là fixer le prix. Mais moi qui suis vendeur, je peux dire « à ce moment-là, je retire mon droit de préemption », je peux le faire.

Hier, le Président BIANCUCCI, dans le cadre du budget, nous a fait voter les droits d'enregistrement, les droits de publicité foncière. Vous nous avez fait voter le taux, M. le Président. Vous avez dit que le taux sera de 4,50 %. Ce taux-là, ces droits de mutation sont perçus quand nous faisons des ventes. Si au bout de 13 mois, le vendeur retire sa vente, c'est une perte sèche de recettes pour la Collectivité et pour les communes.

Pourquoi je vous dis tout ça ? Parce qu'en fait, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de subdélégation de droits, c'est-à-dire qu'on est obligés de purger tous les droits qui sont là. En Corse, c'est vrai qu'on a des problèmes entre la loi montagne, le littoral. C'est pour ça qu'on peut avoir des chevauchements de différents droits à purger.

Donc, ce sont mes premières interrogations.

Sur l'article 2, concernant la taxation des résidences secondaires. Là, je dois dire que je ne vois pas très bien... Déjà, la dichotomie entre résidence principale... La résidence principale, très bien. La résidence secondaire, où ça me gêne, c'est « les résidences secondaires familiales des Corses ». Vous avez mis un seuil de 350 000 €. Je suis assez sceptique là-dessus.

Vous exonérer de la taxation, je vois que vous visez le décret sur la publicité foncière du 4 janvier 1955, dans son article 28, ce sont, je suppose, les biens qui ne sont pas titrés. Je suppose que c'est ça, M. le Président ? Ces biens-là ne seront pas soumis à taxation. Cette taxation qui serait donc de 1 % sur la valeur vénale.

Je voudrais savoir, M. le Président, comment vous allez déterminer une valeur vénale. Moi, une valeur locative, je sais ce que c'est, parce que sur une valeur locative, il y a une taxe foncière. Une valeur vénale, je ne sais pas comment vous allez arriver à la déterminer.

Ensuite, dans son alinéa 3, il y a, je pense, un oubli très important, « sont soumis à

cette taxe les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France, ainsi que celles qui n'ont pas leur domicile fiscal en France », ça veut dire que toutes les sociétés qui sont propriétaires de résidences secondaires, et en Corse Dieu sait s'il y en a, seront exonérées de cette taxe.

Il y a d'autres outils. Une commune, par exemple, elle peut demain, dans le cadre d'une délibération, instaurer une taxation sur les terrains qui sont devenus constructibles dans des délais de 18 ans, et c'est la première cession, et elle perçoit une taxe de 10 % sur 3/4 du prix. Ce n'est pas rien, c'est une ressource. Ça, c'est factuel ! Et ça existe.

Ce droit de préemption, vous allez le mettre en vigueur quand le PADDUC aura déterminé les zones qui seront préemptables. Ça me gêne un peu parce que j'estime qu'un maire sur sa commune, il connaît son territoire et il sait comment il va façonner son territoire. Pourquoi remonter toujours à la Collectivité et ne pas faire confiance aux maires qui, jusqu'à aujourd'hui, avec les outils... Ils n'ont pas toujours les outils, mais il faut peut-être leur donner les outils.

Ensuite, la question que je me pose : vous allez préempter, est-ce que vous avez quantifié à quel moment toutes ces préemptions que vous allez faire vont avoir une incidence sur le prix ? Pardon de vous rappeler une chose, M. le Président, il y a eu une préemption à Cavallo, est-ce que vous pensez que ça a changé la spéculation à Cavallo ? Je me pose des questions.

Moi je lis, je trouve que ça va être difficile à mettre en place. Je me place du point de vue du professionnel, mais aussi du point de vue politique. Il y a beaucoup de carences dans cette proposition de loi. Je pense que cela nécessite un gros travail en amont. Il y a beaucoup de manques.

Je vais terminer par quelque chose qui me tient à particulièrement cœur. Avant, je voudrais vous rappeler qu'il y a quand même des outils qui existent et j'ai l'impression qu'on est autiste dans cette Assemblée.

J'ai parlé du bail réel solidaire, bon nombre de territoires mettent en musique ce bail réel solidaire, mais il y a un autre outil qui sur le territoire pourrait être intéressant, c'est le démembrement de propriété et la vente d'un usufruit temporaire. Je vous explique un peu le fonctionnement.

Vous pouvez avoir une maison de village, les héritiers n'ont pas les moyens de la rénover. On vend temporairement l'usufruit à une personne, ça peut être un entrepreneur, mais ça peut être aussi un particulier qui a les moyens. Cet usufruit est vendu pendant dix ans, donc la maison est rénovée, elle est louée. L'amortissement se fait avec le loyer. Au

bout de dix ans, le nu-propiétaire récupère cet usufruit sans aucune fiscalité. Ça, ça a du sens, c'est des mesures ! Et ça, on peut le faire même à une échelle beaucoup plus importante, un petit programme où vous avez par exemple une personne qui est à dix ans de la retraite, mais qui n'a pas les moyens d'acheter la pleine propriété d'un bien, elle achète la nue-propiété, l'usufruit peut être acheté par un office social pendant dix ans et au bout de dix ans, cette personne récupère son bien sans aucune fiscalité et ça lui fait une poire pour la soif pour sa retraite. Donc, il y a des mesures qui existent.

Je voudrais terminer pour l'agriculture puisqu'on parle d'une proposition de loi, le droit de préemption.

En janvier, j'ai porté une motion sur le contournement du droit de préemption de la SAFER. Je n'ai pas été trop entendue. Il y a eu une petite commission, mais bon, je n'en dirai pas plus... Il y a sur le bureau de l'Assemblée nationale quelque chose qui existe, c'est une loi qui est portée par un député qui s'appelle SEMPASTOUS et qui parle de la financiarisation du foncier agricole.

Pourquoi nos députés n'ont pas pris le chemin là pour aider nos agriculteurs ? Oui, M. BIANCUCCI, on peut parler de certaines choses, on peut travailler. Donc, on peut dire « voilà les difficultés que nous avons en Corse en matière agricole ». On ne peut pas installer des jeunes agriculteurs parce qu'on n'a pas suffisamment de terres, parce qu'il y a des contournements en droit de préemption de la SAFER.

Donc, il y a une loi aujourd'hui qui est sur le bureau de l'Assemblée nationale, on peut travailler avec tout le monde. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Vous avez explosé votre temps de parole, mais je n'ai pas voulu vous interrompre, la politesse me l'interdisait, mais je tiens quand même à vous le signaler.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Très brièvement, sur cette proposition de loi, je vais rejoindre les propos de Mme PIERI.

D'abord je trouve qu'aujourd'hui, dans cette session, les élections approchent, effectivement, c'est le déroulé du programme électoral. Donc, on a la spéculation foncière, on a la diaspora, on a tous les clichés. Je trouve cela tout à fait normal, il n'y a pas de difficultés là-dessus. Je trouve quand même que, quand on fait des propositions telle que celle-ci, il faudrait qu'elle soit un petit peu plus aboutie ou en tout cas qu'elle passe en commission. Mme PIERI qui est une spécialiste vient de démonter point par point la proposition qui a été faite d'un point de vue juridique. C'est un petit peu dommage, parce qu'on pourrait vous accompagner sur la nécessité de lutter contre la spéculation immobilière bien sûr, la nécessité aussi de préempter certaines parcelles.

Ce que je déplore principalement dans cette proposition, c'est qu'on exclut, et ça c'est une fâcheuse tendance que vous avez, que je remarque souvent, les communes. Encore une fois, je pense qu'il faut plutôt aider les communes à exercer leur droit de préemption, parce qu'elles ont ce droit de préemption, mais parfois et souvent, c'est difficile. Les communes n'ont pas de foncier et le droit de préemption à mettre en œuvre, c'est parfois compliqué. J'ai pu le faire sur ma commune, mais ça a été quelque chose d'assez compliqué. Je crois que plutôt d'essayer de préempter vous-même les terrains, il faudrait plutôt permettre aux communes de le faire pour ensuite mettre en place la politique qu'elle souhaite mettre sur son territoire. Ça me semble plus juste et plus pertinent. Je ferai cette proposition-là.

Ensuite, sur la taxation des résidences secondaires, les communes ont cette possibilité. Certaines communes ont cette possibilité. J'avais déjà fait cette proposition ici, c'est de permettre que toutes les communes de Corse puissent le faire, parce que vous savez que sur la taxe d'habitation, les communes peuvent faire une taxe majorée sur les résidences secondaires quand on est dans une zone à flux tendu. Toutes les communes de Corse, bizarrement ne sont pas dans une zone à flux tendu. Je pense qu'il faudrait permettre que toutes les communes de Corse puissent être dans cette zone à flux tendu et laisser par conséquent, la liberté aux communes qui le souhaitent de mettre en place cette majoration. Ça me semble préférable plutôt que de vouloir encore une fois se substituer aux communes.

C'est une position qu'on pourrait évoquer ensemble en commission pour essayer d'apporter des alternatives à cette proposition qui arrive un petit peu trop rapidement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. ORSUCCI a la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

C'est vrai que je vous ai invité à regarder un peu à gauche. D'un autre côté, galanterie oblige, je comprends, il était normal de laisser la parole à ces dames, même si, et je bisque, parce qu'elles ont déjà avancé des arguments que je vais reprendre et que je vais faire miens, et pour cause.

En préambule, à la différence de Valérie, je dirai que cette préoccupation n'est pas la préoccupation seule de la majorité territoriale. Je me souviens avoir participé de 2010 à 2015 à un certain nombre de réflexions et à l'époque, avoir été, inversement d'ailleurs, soutenu par la majorité territoriale qui était dans l'opposition, pour appréhender cette question-là. J'ai en tête les discours de François-Xavier CECCOLI qui semble totalement en phase avec ce souci, et d'autres dans cet hémicycle, de l'inflation des prix en matière foncière en Corse, qui pose un vrai problème notamment vis-à-vis des personnes les plus précaires qui veulent accéder au logement.

Cette inflation des prix bien sûr pénalise les Corses qui veulent pouvoir être propriétaires, qui veulent pouvoir se loger dignement, qui engendre aussi des difficultés à l'acquisition du foncier, pour y compris y construire des logements sociaux ; domaine dans lequel nous sommes largement défaillants.

Donc, sur cette question-là, on peut partager la préoccupation de la majorité territoriale. Je la partage, nous la partageons et il faut l'appréhender, mais surtout, j'espère qu'on va se rejoindre là-dessus pour être efficaces.

Sommes-nous efficaces avec ce qui nous est présenté ?

Premièrement, je m'étonne sur la forme, pourquoi l'Assemblée de Corse est sollicitée dans le cadre de la PPL ? Pourquoi on n'a pas d'abord travaillé tous ensemble, pourquoi les députés nationalistes ne sont pas venus travailler avec nous préalablement pour que les remarques qui sont faites par les uns et les autres ne soient pas aujourd'hui une critique ? Moi, je veux bien donner mon avis, alors vous me direz, « vous êtes là, c'est le cas, c'est le moment ». Je pense qu'on aurait pu le faire en amont. Ça aurait été plus pertinent, plus logique, plus efficace plutôt que de le faire aujourd'hui, avec en plus la difficulté de savoir si nos amendements seront portés par les uns et les autres.

Au-delà de la forme, rentrons sur le fond.

Sur le droit de préemption, c'est pour ça que je bisque que Valérie l'ai déjà dit, mais les communes l'ont ce droit de préemption. Président, mon souci aujourd'hui, ce n'est pas d'exercer le droit de préemption, c'est lorsque des amis sont venus me voir dernièrement, de la diaspora, vivant je ne sais où, en me disant, « Jean-Charles, tu comprends, notre fils ne veut plus venir. L'appartement à Bonifacio, tu ne veux pas l'acheter

? ». D'ailleurs, je n'ai même pas eu besoin de faire jouer mon droit de préemption, « la mairie ne voudrait pas l'acheter ? ». J'ai dit « oui, je voudrais bien, mais combien tu le vends ton appartement en haute-ville à Bonifacio ? ». Il est magnifique, deux étages, 600 000 €.

Mon souci, aujourd'hui, j'entends parler d'outils, Marie-Anne, ce n'est pas l'outil qui me manque, sò i soldi ! C'est ça qui m'intéresse.

Je vais vous dire mieux, Gilles SIMEONI, s'il veut, je lui promets maintenant que je fais jouer mon droit de préemption sur tous les appartements de la Haute-Ville de Bonifacio, est-ce qu'il s'engage ici, ce soir, à me faire le chèque ? C'est la seule chose que je lui demande.

J'ai en visu mon ami, président de la communauté des communes. Lorsque justement j'ai vu dernièrement Jacqueline GOURAULT, en visite à Bonifacio il y a un an, je la récupère à Porto-Vecchio, on part à Bonifacio, qu'est-ce que je lui demande ? Je demande de l'arrêter en pleine ville à Bonifacio pour l'amener devant un immeuble où justement, aujourd'hui, je connais ce problème.

Qu'est-ce qui se passe ? Derniers étages, les gens avec de l'argent qui ont acheté pour la vue sur la mer, etc. Premier étage, commerces, et les deux étages intermédiaires, si je vous sors les photos que j'ai dans mon iPad, vous allez dire que ce n'est pas possible qu'en 2021, il y ait dans la vieille ville de Bonifacio des appartements dans cet état-là.

J'ai dit « Mme la Ministre, faites-moi venir, il est sous votre tutelle, le ministre du logement. Il faut qu'on mette SIMEONI, l'Etat et nous, les communes, communautés des communes autour d'une table pour savoir comment on trouve des moyens financiers pour faire jouer ce droit de préemption et pour que dans la haute ville de Porto-Vecchio, à Figari, à Monaccia, on soit capables de constituer ce foncier ». Je le dis, pas seulement pour faire du logement social, je le précise, il en faut, il est indispensable, mais déjà faisons en sorte qu'il y ait des maisons principales et que des gens vivent à l'année. Moi, je n'ai pas les moyens et honnêtement, un de mes engagements de campagne en municipal de mars était de préempter avec les moyens de la commune. Je sais bien que je n'y arriverai pas.

J'ai reçu dernièrement, je crois que Jean-Christophe les a reçus dans la foulée, on en a parlé, on va travailler ensemble, je crois que c'est la Caisse des dépôts et consignations, si je ne dis pas de bêtise, ils m'ont dit « M. le Maire, ce que vous voulez faire, c'est formidable. Mais je ne suis pas sûr que la dimension, ce soit la commune ». J'ai dit « écoutez, on va aller voir Jean-Christophe, on va discuter. Est-ce que c'est l'Interco ? » Honnêtement, mon interlocuteur doutait que ça puisse se faire à l'échelle de l'intercommunalité. Effectivement, elle est peut-être de dimension régionale, mais j'y reviens, ce n'est pas le droit de préemption qui pose problème, c'est : est-ce qu'on a les

moyens ? Jusqu'où on va aller ? Comment on va faire ?

Je vous invite plutôt aujourd'hui à mettre ça sur la table, y compris avec l'Etat pour qu'on soit efficaces. Ce qui m'intéresse, c'est d'être efficace. J'ai un droit de préemption aujourd'hui communal, je ne suis pas capable de l'exercer parce que je n'ai pas les moyens financiers. C'est celle-là la vraie question qu'on doit se poser. Ça, c'était le premier point. J'ai envie de vous dire de mémoire, de 2010 à 2015, la majorité à laquelle j'appartenais avait fait une proposition qui allait dans ce sens. Donc, philosophiquement, je ne suis pas contre. Mais je le dis ici dans un souci de pragmatisme. Je ne crois pas que c'est un nouveau droit de préemption qui réglera le problème de la spéculation foncière en Corse. C'est : est-ce qu'on a les moyens aujourd'hui de le faire jouer efficacement ? Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, la taxe sur les résidences secondaires. Là aussi, je bois du petit lait, encore une fois, je regarde mon président de communauté de communes. Pourquoi je le regarde ? Parce qu'il y a un ou deux mois, nous nous sommes retrouvés tous les deux dans son bureau à parler de cette problématique. Valérie dit qu'elle avait fait la remarque, je ne vous cache pas que je suis déjà intervenu fortement auprès du Gouvernement, de Matignon, pour dire « regardez, le dernier rapport de l'INSEE, c'est clair, la Corse entière est en zone tendue ». Jean-Christophe me dit « Jean-Charles, qu'est-ce que tu attends pour faire jouer la taxe sur les résidences secondaires à Bonifacio ? Ça va te rapporter 500 000 € ». J'ai failli l'embrasser. J'ai dit « c'est incroyable, il me faut justement aujourd'hui 500 000 €. J'en ai vraiment besoin parce que ma capacité d'autofinancement commence à être en grande difficulté et c'est exactement la somme dont j'ai besoin ». J'ai dit, « écoute, je rentre, je vais appuyer sur le bouton, c'est fait ». Je rentre, je vois mon DGS, il me dit « Jean-Charles, on n'a pas le droit à Bonifacio de la mettre en place cette taxe, elle n'est possible qu'à Ajaccio et Bastia. Les autres communes de Corse sont exclues du dispositif, même si on est en zone tendue ». J'ai dit « mais elle est là la vraie solution ». Voilà ce qu'il faut qu'on fasse et que Porto-Vecchio et Bonifacio puissent faire. Moi, je n'ai pas d'état d'âme, je vais appuyer sur le bouton.

Deux petites choses.

La première, c'est que je ne vois pas pourquoi cette taxe irait au profit de la Collectivité de Corse. Je vous le dis, déjà sur ce principe-là, je suis contre. Aujourd'hui, il y a des territoires, des communes. Parfois, elles sont pointées du doigt, parfois on dit que ce n'est pas bien, etc. Elles ont fait le choix de la maison secondaire, accordez-leur au moins un avantage, qu'elles puissent au moins aujourd'hui en tirer bénéfice. Que pour refaire mes remparts, je puisse au moins trouver un peu d'autofinancement en taxant la maison de M. Tartempion, à Sperone, à Cavallo, où vous voulez. Mais laissez-moi par contre cette

recette, parce qu'elle est souvent fustigée la maison secondaire, mais j'aimerais bien en tirer profit. Des choix ont été fait il y a 30 ans, pas par moi, aujourd'hui, je veux en tirer profit au profit de la commune de Bonifacio.

Je vais plus loin, dans la discussion dans notre groupe, encore en relation avec la question de la diaspora, après si le maire de Levie n'est que face à des maisons secondaires, mais qui appartiennent à des Corses et qu'il ne veut pas le faire, eh bien, il lui appartiendra le droit – j'ai pris l'exemple de Levie parce que c'est mon village - de ne pas la mettre en œuvre. Moi, j'ai fait le choix de taxer, y compris sûrement la maison secondaire de M. ORSUCCI vivant à Dunkerque ou à Saint-Nazaire.

La solution idéale, je ne l'ai pas. Peut-être qu'il participera ainsi aussi à l'effort collectif pour développer sa ville. Donc, sur la taxe de résidence secondaire, je ne vais pas vous dire que je suis contre, mais je vous le dis, par contre je suis fortement contre que les subsides que je vais récupérer aillent au profit de la Collectivité de Corse. Je tiens à ce qu'ils restent au sein de la commune. Je tiens aussi à le décider en tant que maire, je ne vois pas pourquoi c'est Paul GIACOBBI hier, Gilles SIMEONI aujourd'hui qui va décider de mettre en place cette taxe aujourd'hui à Bonifacio. Je suis assez « grand » pour le décider.

Toujours dans le même état d'esprit, votre proposition concernant la différenciation entre maisons secondaire et maison principale, era ora, j'ai envie de vous dire. J'ai un adjoint à l'urbanisme qui a saisi en son temps, et je vous demande de me croire sur parole, Patrick TAFANI avait saisi les députés nationalistes pour qu'au moment de la loi ELAN, on fasse inscrire la capacité des communes dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme, de la différenciation entre la maison principale et la maison secondaire. Il l'avait fait d'ailleurs auprès du sénateur PANUNZI qui était intéressé.

Factuellement en tout cas, cette proposition n'a jamais prise, demandée, mise en œuvre. Or, je vous le dis, malheureusement, il m'arrive d'avoir quelques soucis, quelques tensions avec les associations locales pour l'environnement, mais j'ai remarqué lors d'une discussion tripartite avec elles, que c'est vraisemblablement le point de consensus. Je suppose que parfois, il y a peut-être autre chose que la préservation de l'environnement qui est dans leurs gènes, et je peux le respecter, mais c'est peut-être ce point d'équilibre qui fait qu'à un moment donné, si dans un territoire, on a la certitude que c'est de la maison principale qui va être construite, il y a un consensus qui est beaucoup plus général.

Je le dis là encore, pourquoi vous voulez enlever cette capacité aux maires de le faire ? Je le dis ici, je l'assume, je l'ai même dit à Jean-Christophe, je suis plutôt pour le PLUI. 30 ans après les lois de décentralisation, les lois de 1981, je pense que la bonne échelle, c'est le territoire intercommunal. C'est à ce territoire-là qu'il faut laisser le choix, lui laisser la main pour la maison principale et la maison secondaire.

La petite expérience qui est la nôtre, j'ai sollicité ici Jean BIANCUCCI, sur la définition des zones urbanisées dans le cadre du PADDUC pour pouvoir élaborer enfin nos PLU. Il ne veut pas mettre le doigt, Jean BIANCUCCI, il nous l'a dit une fois, il nous l'a dit deux fois, il nous a renvoyés justement au SCOT. En droit, il a raison, je ne peux pas dire le contraire. En droit les SCOT peuvent le faire. Je suis pour qu'on le fasse, mais pourquoi on va ajouter dans le PADDUC, et on voit comme il est difficile, il a fallu 30 ans pour en faire un de PADDUC, on a du mal à le toucher parce qu'on sait très bien que c'est compliqué dès qu'on va mettre le doigt dans tel ou tel objet. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution.

Oui, vous avez raison, il faut différencier les zones où on construit des maisons principales et des zones où on construit des maisons secondaires. Je ne pense pas qu'il faille le faire à l'échelle régionale, je pense qu'il faut le faire à l'échelle intercommunale. Ça me paraît être le bon échelon. Communal, certains le revendiqueront ici, mais c'est en tout cas ce que je crois. Je crois effectivement, je vous le dis assez souvent, je l'ai dit dernièrement à des ministres, après le jacobinisme parisien et je vous rassure, ce n'est pas un tacle à l'attention de la majorité territoriale actuelle, vous êtes tout simplement atteint du même syndrome qu'on observe sur la France entière parce que vraisemblablement, vu les sourires que ça a suscité auprès de mes interlocuteurs, dans ces grandes régions françaises aujourd'hui, après le jacobinisme parisien, il y a un jacobinisme régional et une tentative de reprise en main au niveau régional. C'est une erreur. Aujourd'hui, il faut laisser d'autres collectivités infra avoir des responsabilités, c'est ce qui me paraît être important.

Je termine en disant que malgré tout, est-ce que vous avez la garantie aujourd'hui que les mesures que vous mettez en avant, certaines sont bonnes, d'autres ? Je vous le dis comme je le pense, je ne suis pas certain qu'elles vont permettre la limitation de la spéculation foncière.

Je vous le dis, sur le droit de préemption, à moins qu'on ait de gros moyens et il faut y réfléchir, peut-être. Sur les zones principales et les zones secondaires, oui, je pense que c'est quand même le meilleur outil, c'est mieux que « on ne fait plus rien », parce que grosso modo, en ce moment, c'est « on ne fait plus rien ». Petite parenthèse d'ailleurs, je n'arrête pas de le dire aux associations pour l'environnement, quand on est dans cette logique-là, c'est que je ne connais pas un modèle économique au monde où la raréfaction des terrains à engendrer une diminution du prix. On fait un choix, on l'assume ensemble collectivement, politiquement, raréfaction : augmentation du prix, je vous le dis.

Les maisons à Bonifacio, il y a 40 %, j'ai lu des chiffres qui viennent de sortir, effectivement avec la lecture drastique des services de l'Etat, les recours et les référés qui tombent à *piulate*, là encore, je pense que j'ai au moins sur mon territoire des tas d'exemples qui le montrent. Je peux vous dire que ma taxe d'aménagement est passée de 300 000 €

à 70 000 € en quelques mois. Donc, on a beaucoup moins de constructions, tant mieux. Mais je ne suis pas sûr que ça stoppe la spéculation.

Si on est honnêtes, petit espoir, c'est que grâce à la spéculation, la taxe sur les transferts de propriétés va augmenter, on n'aura à mon avis pas stoppé le processus. C'est sûr, on aura écarté les Corses de l'accès au logement, ça c'est certain, le verdict va tomber.

Aujourd'hui, je vous invite à un vrai travail collectif qui devra être transparent, qui devra vraiment nous amener, on a commencé à le faire, je veux bien y croire, mais ne nous trompons pas d'outils, cherchons l'efficacité et cherchons la bonne échelle.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue.

Nadine NIVAGGIONI a la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je comptais intervenir sur la commune de Sotta qui est un très mauvais exemple en matière d'urbanisme, mais finalement je vais aller sur celle de Bonifacio parce que j'ai les chiffres en tête et Jean-Charles, tu n'en es pas responsable, je te le dis tout de suite, puisque c'est une politique qui remonte à de nombreuses années.

Nous avons travaillé sur des chiffres qui relèvent de la Conservation des hypothèques, donc ce sont des chiffres qui sont diffusés et tout à fait accessibles. On a travaillé sur les micromarchés sur les territoires.

Je prends la valeur immobilière moyenne de Bunifaziu, 7 400 € le m² bâti. C'est une moyenne. Quand on est sur le plateau en haut de la campagne bonifacienne, il est à 4 500 € et quelque. Quand on descend sur Piantarellu, on est à 10 000 € et quelque. Quand dans Piantarella, on descend à Sperone, quand on descend sur Piantarella, on est à 20 000 € le m².

Donc, il y a urgence d'intervenir. Et quand j'entends Mme PIERI, je suis étonnée parce qu'il y a des contradictions. C'est une spécialiste, effectivement, et je n'irai pas sur la technicité, mais politiquement, il y a des contradictions.

Quand j'entends, « ça va trop vite, il faut absolument !... ». Il faut que les Corses

sachent parce qu'on n'a pas toujours cette information et nous-même qui nous sommes penchés sur la question, avons été stupéfaits par les tarifs qui sont aujourd'hui sur le marché. 20 000, 30 000, 35 000 € le m².

On a battu tous les records sur un exemple à Pinarellu où le m² a atteint le paroxysme, 106 000 € le m² d'une maison d'une maison de 180 m² et vendue 20 M€. On a atteint le summum.

Donc, vous voyez bien qu'il est urgent de faire quelque chose. On ne peut plus rester dans cette situation, ça n'est pas possible. C'est un constat, il est partagé par tout le monde.

Vous l'avez dit, il y a des outils qui existent, vous y faites référence régulièrement, le bail réel solidaire. Le bail réel solidaire est la preuve, c'est pareil, vous ne pouvez préempter qu'à hauteur de la valeur marchande. Ce qui fait que sur des terrains qui sont déjà sur une valeur spéculative très haute, comment voulez-vous, derrière, pour pouvoir retomber sur vos investissements, produire des logements sociaux ? Ce n'est pas possible, vous n'y trouverez pas la rentabilité et vous le savez.

Donc, ce ne sont pas forcément des solutions qui sont adaptées dans ces excès, sur ces surestimations de biens. Donc, il faut que nous inventions d'autres systèmes.

Evidemment, nous avons à y réfléchir, à y travailler et à y affiner les choses. Sur les délais, je suis d'accord avec vous, nous devons essayer de les diminuer et passer de 4 mois à 2 mois pour accélérer notre temps. En revanche, nous ne pourrions pas intervenir sur le temps qui est déjà attribué aux communes ou intercos qui pourraient intervenir, ou à la SAFER. Mais par contre, sur le nôtre, nous pourrions faire une proposition de réduction de 2 mois. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours ça de gagné.

Sur la valeur vénale ou locative, là aussi, je suis de votre avis, il y a quelque chose qu'il faut creuser davantage parce que justement, lorsqu'un bien et nous le savons, toutes ces grosses villas qu'on évoquait tout à l'heure sur Sperone ou Piantarella, mais la liste est longue, ça va de Bunifaziu en passant par Lecci, Zonza, Purtivechju, Grosseto-Prugna, Pietrosella, etc. La liste des communes est longue qui ont des grosses villas où des gens ont investi pour spéculer, qui louent 35 000 € la semaine. Ces gens-là, il faut bien les taxer et il faut les taxer à la valeur locative. Donc, je pense qu'effectivement, il faut que nous réfléchissions un petit peu. Il y a une proposition sur la valeur vénale, mais il faut réfléchir sur cette valeur locative parce qu'il n'y a pas de raison que ces grosses villas aux revenus spéculatifs énormes ne soient pas taxées d'avantage.

Gros revenus, grosse taxation, selon moi, c'est vers là qu'il faut aller.

Il y a des points sur lesquels nous pouvons nous rejoindre. Mais la taxe sur les résidences secondaires est indispensable.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus rester dans cette situation, il faut absolument que nous arrivions à essayer de freiner la tendance, puisque nous voyons que certaines communes aujourd'hui, ont plus de résidences secondaires que de résidences principales et la tendance n'est pas en train de se freiner, bien au contraire. Donc, faisons vite, allons dans le sens des propositions de nos députés, soutenons ensemble, nous avons encore quelques jours à y travailler pour affiner certains points, mais allons dans ce sens-là.

Un dernier point aussi, lorsque nous proposons ce droit de préemption, certains nous ont dit « il y a atteinte à la propriété ». Pas du tout puisqu'en contrepartie, il y a un droit de rétrocession si nous n'allions pas au bout de cette demande de préemption.

Voilà en quelques mots les éléments, mais mon collègue va continuer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. MINICONI, vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Merci, M. le Président.

Je vais vous donner l'avis général de notre groupe sur cette proposition de loi.

Cette proposition nous amène à plusieurs réalités qui constituent les enjeux majeurs pour la Corse ; enjeux pour lesquels il est un devoir de se montrer collectivement à la hauteur. Quand je dis collectivement, je ne parle pas ici que des élus de la Corse. Cela englobe l'ensemble des décideurs jusqu'au plus haut de l'Etat.

Les réalités évoquées sont celles de la spéculation foncière et immobilière sur notre territoire, celle de l'accès à la propriété pour notre peuple et nos enfants, celle de la nécessité pour notre territoire de bénéficier d'un statut spécifique vis-à-vis de la France.

La Corse est un territoire d'exception qui suscite les convoitises de nombreuses personnes extérieures. S'il convient de concéder que la vie en Corse est un privilège dont nous bénéficions comparativement à d'autres territoires beaucoup moins attractifs et agréables, nous ne pouvons accepter que ce territoire soit en proie à la bétonisation massive et que ses habitants puissent, petit à petit, en être chassés.

Diverses études, notamment celle de l'Office foncier de la Corse puis celle de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse, ont mis en lumière des données éloquentes sur les évolutions des prix de l'immobilier sur notre territoire qui traduisent les difficultés toujours plus importantes pour les Corses d'accéder au logement et à la propriété. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette fatalité. Nous devons nous battre et trouver toutes les voies légales possibles pour enrayer cette spirale infernale qui n'a pas vocation à s'enrayer d'elle-même. Il en va de l'avenir de notre peuple, de nos enfants et de nos petits-enfants.

L'implantation de résidences secondaires nombreuses et l'installation de nouveaux arrivants de manière disproportionnée n'est pas sans engendrer un certain nombre de problématiques qui vont au-delà de l'unique problématique foncière. Nous pouvons citer tous les désagréments liés à une urbanisation non-maitrisée et anarchique donnant lieu, par exemple, aux récurrentes inondations connues, entre autres dans la région d'Aiacciu.

Nous pouvons aussi évoquer la nécessité d'une montée en charge structurelle de l'ensemble de nos équipements qui ne se justifie que pour une période saisonnière relativement brève. Les exemples sont nombreux, on ne s'y attardera pas plus que ça, cela fait partie des combats fondamentaux de notre mouvement.

La question qui peut alors se poser réside dans les moyens dont nous disposons pour parvenir à contrer le système spéculatif et de la dépossession foncière.

Si plusieurs pistes sont évoquées et peuvent être mises en place, cela passe essentiellement par l'action publique. C'est en ce sens d'ailleurs que nous avons accompagné l'Exécutif dans la révision du dispositif d'aide aux primo-accédants de la Collectivité de Corse. Il s'agit là d'une pierre à l'édifice, c'est une fondation solide, mais ça n'est pas suffisant. Nous devons pouvoir activer bien plus de leviers, si nous voulons une action globale efficiente et efficace.

Cela passe obligatoirement par des compétences élargies en la matière pour la Collectivité de Corse et ses élus.

Les propositions sur lesquelles nous devons nous prononcer aujourd'hui constituent une première réponse. Nous remercions les députés de « Pè A Corsica » et leur groupe parlementaire de porter ce débat au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Cela est nécessaire de porter et faire connaître les revendications de notre peuple devant cette institution. On sait que nos députés s'y attèlent sans relâche depuis le début de leur mandat. D'autant plus nécessaire que nos problématiques ne nous sont pas propres. Des élus d'autres territoires peuvent aisément s'y reconnaître, se les approprier et les enrichir

afin de leur donner plus de poids. Je pense notamment aux territoires bénéficiant d'une façade littorale, bénéficiant d'un climat plus agréable ou aux territoires de haute montagne, très prisés par les vacanciers et particulièrement concernés par les problématiques liées aux résidences secondaires et, de ce fait, à la pression spéculative foncière et immobilière.

Les deux mesures phares envisagées, à savoir la taxe sur les résidences secondaires et la possibilité pour la CdC de préempter des biens lorsque les opérations dépassent certains montants, en complément des autres collectivités ou institutions susceptibles d'exercer ce droit de préemption, nous paraissent cohérentes. Quelques ajustements techniques sont peut-être à trouver, mais nos parlementaires ont toute notre confiance pour parvenir à la meilleure proposition possible. En effet, il convient de s'assurer, par exemple, d'exclure du dispositif les résidences dites secondaires des résidents locaux.

Dès lors, si le recours à l'expérimentation législative est invoqué et constitue l'angle d'attaque choisi pour porter ces mesures, il n'en demeure pas moins nécessaire d'aller bien au-delà, en ce qui nous concerne, dans les dispositions législatives pouvant permettre à la Corse de se protéger au mieux des appétits spéculatifs.

De ce fait, ne nous y trompons pas, l'intérêt majeur pour notre territoire demeure dans la construction d'un statut spécifique d'autonomie dédié. C'est ce qui nous permettra d'activer au mieux les leviers visant à lutter efficacement contre la spéculation et la dépossession. Il en va de l'avenir de notre peuple qui n'a pas vocation à finir perché dans des logements locatifs à bas coût, pour ceux qui auront eu la chance de ne pas être contraints à l'exil.

Les discussions en ce sens semblent au point mort, elles n'en sont pas pour autant achevées, du moins pour notre part. Nous rappelons que des dispositions sont d'ores et déjà actées pour d'autres territoires, notamment les ultra-marins, et que la Corse dispose de spécificités qui font qu'elle ne peut raisonnablement rester éternellement dans une impasse constitutionnelle qui n'en tient que très partiellement compte.

Vous l'aurez compris, nous sommes bien entendus favorables aux propositions parlementaires qui constituent l'objet de ce rapport, nous espérons qu'elles connaîtront un certain succès au palais Bourbon et surtout qu'elles amorceront de nouvelles avancées législatives pour la Corse.

Nous remercions encore une fois les trois députés de la Corse portant ce projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue.

La parole est à Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Avant de débiter mon intervention au titre du groupe, d'abord 2 deux mots en qualité de président de la commission pour l'évolution statutaire et en l'absence de son rapporteur, Jean-François CASALTA, pour vous signifier que la commission s'est réunie et a émis un avis favorable au rapport de l'exécutif ; avis favorable des groupes de la majorité « Corsica libera », « Femu a Corsica » et « PNC », avec une non-participation des groupes « Andà per dumane », « Per l'avvene », « la Corse dans la République », à l'exception de Stéphanie GRIMALDI, étant absent.

Un point de forme avant de rentrer dans le fond, certains de nos collègues de l'opposition ont regretté qu'aucun travail n'ait pu avoir lieu en commission d'une part, d'autre part que cette proposition de loi arrive dans la précipitation sans un travail de préalable devant l'Assemblée de Corse. Enfin, ils ont soulevé l'argument massue de la portée électoraliste de la proposition.

D'abord, je voudrais rappeler que les commissions dédiées se sont réunies à deux reprises, bien en amont de la session et que l'ensemble des groupes était représenté. Nous avons auditionné à la fois les trois députés et le Président du Conseil exécutif et avons laissé un délai raisonnable pour faire remonter l'ensemble des observations.

Je voudrais faire remarquer ensuite que l'organisation de ces commissions a été déclenchée dès que les députés ont eu connaissance de l'existence d'une niche parlementaire pour le groupe auquel ils appartenaient et dès que la proposition de loi avait pu être a minima formalisée.

Enfin, je rappelle que le processus ne s'arrête pas ce soir puisque la commission des lois de l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi le 31, ainsi que ça a été rappelé par le Président du Conseil exécutif, la proposition de loi sera ensuite examinée en séance publique le 8 avril, étant entendu que d'ici l'examen en commission des lois, le rapporteur qui n'est autre que le député ACQUAVIVA a toute latitude afin de déposer de nombreux amendements à cette proposition. Je souhaitais quand même l'évoquer puisque ces aspects avaient fait l'objet d'interventions précédemment.

Certainement le plus important, j'en viendrai au fond.

Jean-Charles ORSUCCI disait « bientôt le verdict va tomber pour les Corses qui seront privés de l'accès à la propriété ». Je ne suis pas, pour ma part, convaincu qu'il faille employer le futur quand bien même s'agirait-il d'un futur proche. Le verdict est déjà tombé dans de nombreuses zones et l'onde de choc continue à se répandre toujours plus loin et sur l'ensemble de la Corse, en matière de spéculation foncière et immobilière et en matière de hausse des prix. Ça a été démontré par le rapport de l'Agence de l'urbanisme de la Corse dont nous avons débattu, + 138 % en dix ans d'augmentation sur certaines terres. Ça a été démontré y compris par ailleurs, je fais référence à un article qui est paru dans un journal de la presse spécialisée en matière économique qui titrait ou sous-titrait en 2019 ou 2020 « l'anomalie corse ». Dans tous les territoires, le nombre de constructions étant à la baisse, alors que la Corse connaissait une forte augmentation.

J'ai sous les yeux les chiffres récents de la proportion entre résidences secondaires et résidences principales sur certaines communes ; chiffres qui datent du début de l'année 2020. Par charité chrétienne, je ne citerai pas ces communes, mais je vois que dans certaines d'entre elles, et on ne parle pas de résidences patrimoniales, la proportion va de 24 %/76 %, 24 % de résidences principales, pour 76 % de résidences secondaires.

Si vous ajoutez à tout cela la hausse exponentielle des prix, son niveau beaucoup plus élevé qu'ailleurs, la corrélation de ces 2 données avec le fait que nous ayons en Corse des salaires inférieurs à la moyenne des territoires compris au sein de l'Etat français et un niveau de pauvreté qui bat tous les records, un écart entre les revenus les plus modestes et les revenus les plus aisés qui est le deuxième de ces dits territoires après Paris. Cette corrélation évidemment est un élément aggravant.

Nous étions en commission des lois, mercredi, auditionnés par le député ACQUAVIVA, avec Nadine NIVAGGIONI qui expliquait le phénomène en reprenant l'image d'une contamination des prix par cercles concentriques. Je vais redire ce que j'ai dit devant la commission des lois, c'est d'actualité puisqu'on parlait hier d'un certain nombre de commémorations en cette année 2021. Ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI est juste et je crois qu'aujourd'hui, ces cercles concentriques, pour les Corses qui souhaitent se loger, ressemblent en tout point aux cercles de l'enfer de Dante. Malheureusement, ce phénomène, si nous ne prenons pas les mesures politiques et juridiques appropriées, ne pourra que s'aggraver.

Je voudrais vous dire pourquoi nous sommes favorables à ce dispositif et dans quelle mesure, dans quel état d'esprit nous l'appréhendons.

D'abord, un point de vue très politique. Nous ne voyons pas cette proposition de

loi comme étant substitutive ou alternative de mesures de fond pour lesquelles nous nous battons. Les propositions faites en matière d'évolution statutaire ne remettent pas pour nous en cause l'objectif d'un véritable pouvoir législatif, tout autant que le droit de préemption et la taxation ne sont pas conçus comme étant alternatifs et donc comme marquant l'abandon de notre revendication en matière de statut de résident, qui nous semble toujours à l'heure où nous vous parlons, la mesure la plus appropriée afin de lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Nous la voyons comme la matrice de cette politique autour de laquelle bien sûr sont appelés à s'agréger d'autres outils, les outils existants (PLU, SCOT, cartes communales), les outils que nous souhaitons créer (droit de préemption de la Collectivité), les outils qui existent aussi en matière de préemption urbain et autres, la taxation sur les résidences secondaires, mais ça reste pour nous l'objectif de base.

Cette proposition de loi, pour nous, c'est un jalon qui nous permet de progresser à droit constitutionnel constant vers ce que sont nos objectifs politiques in fine.

Je souhaiterais organiser dorénavant mon exposé en 2 points à l'instar de la proposition de loi : les dispositifs relevant de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière d'une part, et les mesures liées à l'évolution statutaire d'autre part.

D'abord, le droit de préemption. Notre collègue Jean-Charles ORSUCCI s'interrogeait sur le point de savoir pourquoi ce droit de préemption devrait relever de la Collectivité de Corse. Eh bien, je crois que celui qui a apporté la meilleure justification pour répondre à la question présente, pourquoi ce droit de préemption doit-il relever de la Collectivité de Corse, c'est Jean-Charles ORSUCCI lui-même. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, je repose la question mais vous y avez répondu, est-ce que les communes, et vous n'êtes pas la commune la plus à plaindre, vous avez cité Monaccia, Nadine NIVAGGIONI a cité SOTTA, il y en a d'autres qui ont un petit moins de moyens que Bunifaziu, est-ce que ces communes aujourd'hui ont la capacité financière de pouvoir tâcher de réguler le marché foncier et immobilier par le biais de la préemption comme un outil parmi tant d'autres, est-ce qu'elles en ont les ressources ? Non, elles n'ont pas les ressources financières. La Collectivité, est-ce qu'elle a plus de ressources financières ? Oui, un peu plus quand même. Donc, ça nous semble un niveau qui est plus approprié sans compter que la Collectivité a une compétence générale en matière de planification.

Enfin, pour faire le lien avec la taxation, pourquoi il faut que la taxation revienne à la Collectivité de Corse ? Parce que nous sommes sur une position de fond qui est très claire, la Collectivité de Corse et la puissance publique de façon générale, n'a pas vocation et nous disons que ce serait même immoral, elle n'a pas vocation à courir après la spéculation immobilière avec les deniers publics qui émanent des contribuables corses.

Donc, l'idée c'est bien que si on instaure ce droit de préemption, il faut qu'il soit

financé en allant taxer la spéculation foncière et immobilière à la source. C'est la raison pour laquelle de notre point de vue, il y a une cohérence à corréliser la première mesure et la seconde, celle qui porte sur cette taxation.

On retournera peut-être en commission pour analyser les amendements.

Simplement sur la question du prix soulevé par Mme PIERI et ses questionnements sur la possibilité d'avoir recours au juge de l'expropriation en termes de légalité. Je crois que par parallélisme avec ce qui existe pour le droit de préemption urbain, avec le DPU, le principe est simple, y compris (inaudible - coupure son) pour un certain nombre de décisions qui seraient défavorables à des communes qui auraient été volontaristes dans l'usage de leur droit de préemption, nous croyons qu'elles ont plutôt eu raison. Nous croyons d'autant qu'elles ont plutôt eu raison que, y compris dans le cadre de la possibilité de leur faculté à proposer aux vendeurs un prix qui soit un prix inférieur à ce qui était proposé initialement, de mémoire, y compris le Conseil d'état nous dit que le caractère inférieur ou insuffisant du montant proposé par la commune est sans incidences sur la légalité de la préemption. Je crois que si on l'applique par parallélisme ou au droit qui est proposée par nos députés, mais il y a certainement quelque chose à creuser ou à préciser en la matière, nous avons là un outil parmi d'autres qui peut nous permettre d'intervenir sur la planification et sur l'aménagement d'un territoire parce que le droit de préemption, il est aussi cela, il est aussi une arme pour réguler les processus spéculatifs qui relèvent pour nous d'un modèle de planification que nous rejetons.

Je reviens sur la taxe, juste un instant. Le principe de cette taxe est la distinction entre les résidences secondaires patrimoniales et les résidences secondaires dites spéculatives, nous l'avons porté y compris devant le Gouvernement, au lendemain de l'échec de nos propositions d'article constitutionnel portant statut d'autonomie en disant la chose suivante : nous, on ne change pas d'objectif. Si dans l'immédiat, il n'y a pas de statut d'autonomie pour la Corse, néanmoins, il faut régler le problème. Comme mesure transitoire, on est prêt à envisager ce type de taxation en faisant la différence, je le redis, entre ces deux types de résidences secondaires qui n'ont rien à voir dans leur principe, dans leur esprit, dans leur philosophie et je crois qu'ils n'ont pas du tout la même destination et qu'ils méritent d'être traités de façon différente. Nous n'avons pas eu de réponse à l'époque, nous n'avons eu aucune réponse.

Là, on a un élément de réponse qui est mis au débat. Nous allons faire des propositions, y compris pour tâcher de l'améliorer sur deux points.

D'abord, très rapidement, je l'ai un peu annoncé ce matin, nous souhaiterions d'autant que les députés y font référence dans l'exposé des motifs, réintroduire comme éléments de définition de l'assiette et/ou des exonérations qui seraient définies par la

Collectivité de Corse, par l'Assemblée de Corse pour être plus précis, la notion de centre des intérêts matériels et moraux pour permettre d'apporter un critère supplémentaire à cette distinction entre les résidences spéculatives et les résidences patrimoniales. Ça, c'est le premier aspect.

Le deuxième aspect vise à rajouter un deuxième critère d'exonération. Il y a les critères sociaux qui sont mentionnés dans la présente proposition de loi, nous, nous souhaiterions ajouter également des exonérations sur les critères géographiques. Et cela me permet aussi de réagir à une partie du propos de Jean-Charles ORSUCCI, sur l'idée qui consisterait à dire : finalement pourquoi est-ce qu'on ne va plutôt sur une généralisation de la surtaxation ? Ce n'est pas une taxe sur les résidences secondaires, c'est une surtaxe sur la taxe d'habitation qui frapperait les résidences secondaires. Pourquoi est-ce qu'on ne va pas sur une généralisation ? Après tout, à Levie, il y a surtout des résidences patrimoniales, si le maire de Levie ne souhaite pas l'activer, il est libre de le faire, et moi sur Bunifaziu, puisque j'ai une part plus importante de résidences spéculatives, eh bien j'aurai le libre choix de l'activer.

Sauf que les choses sont un petit plus complexes que cela, certainement dans vos territoires respectifs, mais également à l'échelle de la Corse. D'abord, y compris sur vos territoires respectifs, ça été dit par le maire de Bunifaziu, la mesure peut aussi conduire à taxer les Bunifazinchi qui, pour X ou Y raisons, n'habitent pas temporairement ou plus longuement sur la commune. Et, peut-être faut-il y songer, mais ça renvoie à notre débat de ce matin, ça vaut pour Bunifaziu, ça vaut pour ailleurs, puisqu'ici nous sommes à l'Assemblée de Corse, peut-être faut-il prévoir que l'Assemblée de Corse, puisque c'est elle qui gèrerait la taxe dans le cas présent, puisse envisager un certain nombre d'exonérations, par exemple, sur critères sociaux ou autres, comme c'est présenté.

Et puis, surtout pourquoi est-ce que la proposition de généraliser la surtaxe à distance, pourquoi elle ne semble pas appropriée ? Parce qu'à la limite Livia et Bunifaziu, ce sont deux communes qui sont relativement homogènes, d'un côté beaucoup de résidences patrimoniales, de l'autre beaucoup de résidences secondaires dites spéculatives. Mais, je ne suis pas persuadé que si l'idée est que cette taxe, comme vous le proposez, frappe indistinctement les deux types de résidences secondaires, les spéculatives et les patrimoniales, je ne suis pas persuadé, par exemple, je ne veux pas parler à sa place, mais que le nouveau maire de Zonza trouve tout à fait juste de taxer indistinctement les villas luxueuses de Pinarellu et les résidences secondaires patrimoniales de Paccionitoli ou de Carabona.

Vous interpelliez tout à l'heure le nouveau maire de Portivechju, je ne suis pas persuadé que le nouveau maire de Portivechju et son nouvel adjoint trouvent tout à fait juste

de taxer de la même façon la résidence secondaire de Santa Giulia et celle d'Agnarona, de Cartalavona ou de l'Ospedale, je ne pense pas, en tout cas nous, nous ne le pensons pas. Et cet exemple, étant donné la structure d'un certain nombre de nos communes, avec une partie balnéarisée et une partie de montagne qui connaît la situation de tous nos villages de montagne de l'intérieur, je pense que ça nécessite aussi que l'on rajoute ce critère et que l'on aille plutôt vers une taxe qui soit une taxe de type de celle qui est proposée par les députés et non pas sur une généralisation de ce qui peut exister aujourd'hui dans les zones urbaines qui sont concernées par la sur-taxation sur les résidences secondaires.

Deux mots sur l'évolution statutaire, ce qui est proposé va dans le bon sens, et je crois qu'il faut que nous le soutenions. Il y a des contre-arguments en constitutionnalité ou en inconstitutionnalité, il y a eu quand même un certain nombre de mouvements à cet égard depuis 2002-2003, notamment une révision constitutionnelle de mars 2003 qui permet aujourd'hui des expérimentations au niveau des collectivités territoriales, ce qui n'était pas le cas précédemment. Il y a une loi organique qui vient d'être votée qui permet la différenciation en matière expérimentale. Donc, je crois que les députés ont raison de proposer un dispositif qui soit un dispositif propre à la Corse. Pareil sur la demande de réponse du Premier ministre quand on sait le sort qui est réservé aux propositions votées par notre Assemblée.

Nous, nous croyons qu'il peut y voir aussi, même si cela ne remplacera pas un nouveau statut pour la Corse de niveau constitutionnel, nouveau statut d'autonomie qui a droit constitutionnel constant, un certain nombre d'éléments aussi que l'on pourrait améliorer, on en cite un que l'on souhaite soumettre également aux députés, sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre à la fin de l'année 2020 : c'est la question des doublons qui persistent entre l'administration déconcentrée et l'administration territoriale. On avait débattu du cas de la DIRECCTE, sans que notre demande soit couronnée de succès.

Je crois qu'à la fois ça manque totalement de pertinence en termes d'efficacité des politiques publiques, que c'est contraire à la fois au principe d'autonomie et de décentralisation. Je fais remarquer que cette simplification était au départ prévue par les ordonnances sur la Collectivité unique et que l'Etat s'y est refusé au moment de la discussion.

Donc nous croyons, puisqu'on parle d'adaptation des normes dans cette proposition de loi, qu'il faudrait aussi se pencher sur les difficultés de mise en œuvre de celle-ci, qui sont complexifiées par le maintien d'administrations déconcentrées là où la compétence est entièrement ou quasi entièrement transférée à Collectivité. Est-il bien logique que nous ayons toujours une DRAC, quand nous sommes compétents depuis 2002, de façon quasi exclusive, en matière de culture et de patrimoine ? Nous pensons l'inverse et

cet exemple peut être décuplé à d'autres secteurs.

Voilà, je m'excuse d'avoir été peut-être un peu long, vous comprenez qu'à cette heure, ce sera le cas en fin de course, notre avis est favorable sur cette proposition de loi, et que nous déposons des amendements pour intégrer, à la fois des propositions pour préciser le droit de préemption, pour intégrer les centres des intérêts matériels et moraux, pour intégrer la notion de critères géographiques ou encore pour proposer cette dernière amélioration au niveau de l'évolution statutaire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue. Je crois que Marie-Thé MARIOTTI avait demandé la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, je voulais intervenir 5 minutes, mais si vous êtes d'accord, je vais juste céder mes 3 minutes, même pas 5, à Annette PIERI qui a juste une précision à faire. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, mais c'est vraiment exceptionnel.

Mme Marie-Anne PIERI

Je ne sais pas, mais j'ai reçu un mail de Chantal PERETTI qui nous avise, en fait, que suite aux auditions en commission des lois à l'Assemblée nationale, l'article 2, l'article 3 et l'article 4 ont été jugés anticonstitutionnels et font l'objet d'une opposition de la part du Gouvernement et des services techniques de l'Assemblée nationale.

Donc, je tenais quand même à le dire, je ne sais pas si tout le monde est informé, si tout le monde a vu sur sa boîte mail ce message.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, est-ce que je peux apporter une précision à ce sujet ?

Simplement pour vous dire d'abord qu'à cette heure, il n'y a pas d'avis du

gouvernement puisque l'examen en commission des lois a lieu à la du mois et l'examen en séance publique a lieu au 8 avril.

Simplement, à ce stade, le rapporteur a mené un certain nombre d'auditions, nous avons été, les Présidents des commissions de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil exécutif, auditionnés par le rapporteur.

Le rapporteur a également eu un certain nombre de contacts, de ce que j'en sais, avec le Gouvernement qui émet un certain nombre de doutes de constitutionnalité sur certains des articles. En général, lorsqu'il y a une volonté de s'y opposer, on sort soit le bouclier de Bercy sur l'aspect financier, soit le bouclier constitutionnel. Très bien, et on peut discuter aussi de ces arguments et je pense que l'on a des choses à dire, y compris pour argumenter en sens contraire.

En revanche, ce message que je souhaitais faire passer aussi aux commissaires : nous avons demandé à ce que des amendements remontent, moi je crois qu'à l'heure où nous sommes, à l'heure avant la commission des lois de l'Assemblée nationale, à l'heure où nous allons rendre un avis sur la proposition de loi qui nous est soumise, je pense que nous n'avons pas, dans le rôle qui est le nôtre, à anticiper une hypothétique saisine du Conseil constitutionnel et à anticiper surtout une hypothétique censure de celui-ci. Ce n'est pas notre rôle.

Je crois qu'il faut que nous, comme les parlementaires, exercions pleinement notre rôle de parlementaires corses de l'Assemblée de Corse et de parlementaires corses ou autres à l'Assemblée nationale à Paris, tout en argumentant en droit sur les différentes dispositions, mais je ne crois pas, pour l'heure, que nous devons renoncer à amender sur cette base-là, même si effectivement, manifestement, et je parle avec le conditionnel, manifestement, en prenant toutes les précautions d'usage, à cette heure, il y aurait des réticences du Gouvernement sur un certain nombre d'articles, pas sur tous d'ailleurs.

Voilà à ce stade les précisions que je souhaitais vous apporter au titre de la commission.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Tout a été dit quasiment, donc je vais être extrêmement court à cette heure avancée de nos travaux. Et pour essayer, si vous me le permettez encore une fois, de convoquer le contexte politique générale davantage que celui technique qui a été avancé, sans doute de manière tout à fait légitime, mais replacer notre réflexion dans le contexte plus général politique.

Les chiffres ont été dits, mais je voudrais une dernière fois les énumérer avant, sans doute, la prise de parole du Conseil exécutif.

Le coût du logement a augmenté deux fois plus vite en Corse que sur le continent : 68 % contre 36 %.

Le coût du foncier a augmenté en quelques années de 138 %.

Il y a en Corse, il faut qu'on se le redise encore une fois, 37 % de résidences secondaires contre 9,6 % sur le continent ! 37 % en Corse, 9 % sur le continent et certaines communes, qui ont été citées, avoisinent un taux de 70 %, pas très loin de cet hémicycle, ce que maintenant d'aucuns appellent « la rive sud d'Aiacciu », Grosseto-Prugna par exemple, plus connue sous le nom de Portichju, près de 70 % de résidences secondaires. Donc, je crois que face à cette question-là, dans cet hémicycle, on doit non pas commencer par la fin, mais s'accorder sur l'essentiel.

Hier, un membre éminent de l'opposition au détour d'une intervention, je crois concernant le budget, a parlé de folie spéculative. Alors là, il y a plusieurs médecins dans cet hémicycle, lorsque l'on constate qu'il y a une folie, en principe les médecins que font-ils ? Ils discutent entre eux des différents traitements à administrer lorsqu'on constate ce qu'il est plus commun d'appeler la folie.

Mais moi, ce dont j'ai peur, c'est que cet hémicycle soit la caisse de résonance d'une technicité, d'une complexité accrue par rapport au sujet et que cette technicité masque non pas nos divergences sur les différents traitements à administrer face à cette folie spéculative, mais tout simplement sur le seul fait de devoir administrer quelque chose.

Et, je crois qu'il faut absolument que, collectivement, puisque c'est aussi ce qui nous est demandé aujourd'hui... Nous, nous ne faisons pas la loi depuis cet hémicycle en l'occurrence, on émet un avis sur une proposition de loi, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Là, il y a un acte politique, excusez-moi du peu, qui est majeur et on nous dit, « encore une fois, ça arrive de manière tout à fait opportune dans le calendrier », mais excusez-nous encore une fois, il faut dire la vérité aux Corses. Il y a une niche parlementaire,

dans le cadre de cette niche, les groupes de l'Assemblée nationale à Paris peuvent faire des propositions de loi, et la loi veut que notre Assemblée les examine et émette un avis. Ne venez pas nous reprocher ici, dans l'hémicycle, qu'il y aurait encore un enjeu électoraliste de notre part. Lorsque l'on demande à modifier la loi, on est vilipendé, pour ne pas dire autre chose, et lorsque l'on est légaliste et que l'on vient ici émettre un avis, on nous dit : oui, mais c'est d'un point de vue électoraliste.

Donc accordons-nous sur l'essentiel, sur le fait que nous devons administrer un traitement face à cette folie spéculative.

Et nous le traitement, d'un point de vue de l'intention, c'est simplement et à travers l'avis que l'on doit émettre par rapport à cette proposition de loi, c'est celui de devoir agir.

J'avais déjà, lorsque nous évoquions le rapport en 2019 de l'AUE sur l'augmentation des 138 %, convoqué Henri Lacordaire, je vais le refaire si vous me le permettez, « *Entre le fort et le faible, c'est la loi qui libère et la liberté qui opprime* ». Et là manifestement, la liberté spéculative est oppressante à l'égard du peuple Corse et à l'égard des Corses qui ne peuvent plus se loger.

Et nous, ce que nous demandons ici, à travers l'avis que l'on s'apprête à mener, c'est simplement de pouvoir intervenir à travers l'arsenal législatif et juridique, en faveur d'une meilleure accession à la propriété des Corses et pour lutter, encore une fois, excusez-nous du peu, contre la spéculation.

Est-ce que cette loi, dans le cadre du processus qui est amorcé, est parfaite ? Non, elle est perfectible et c'est ce que les députés nous ont dit, c'est ce que nous avons redit aujourd'hui et c'est tout le travail important, je crois, que nous avons pu mener en commission et que sans doute nous allons continuer.

Donc oui, set perfectible. Et, est-ce que cette loi va permettre de régler définitivement et tout le problème de la spéculation de manière exclusive ? Bien évidemment que non !

Mais par rapport à ces seuls prétextes, devrions-nous ne pas intervenir et ne pas y mettre un avis politique ? Parce que hier, M. ORLANDI, et sans doute à juste titre, rappelait dans le cadre qu'il n'y avait pas les bons élus d'un côté et les mauvais élus de l'autre. Il n'y aura pas, encore une fois, quel que soit le vote des uns et des autres, les bons élus et les mauvais élus. Mais il y aura quand même un avis face à un problème politique majeur, qui est celui de la spéculation.

Est-ce que cette Assemblée, puisque cet avis va remonter, par la voix de nos députés, sur Paris, est-ce que cette Assemblée émet un avis positif quant au fait de lutter contre la spéculation ? Je crois que la question elle est là.

Après les questions techniques, on peut en débattre en commission, il n'y a pas de souci, elles ont toutes leur légitimité. Mais la seule question qui vaille aujourd'hui c'est : quel est le message que cette Assemblée, la représentation légitime du peuple Corse, envoie face aux Corses qui aujourd'hui sont littéralement dépossédés de leurs terres et n'ont plus accès au logement de manière décente ? Quel message collectivement envoyons-nous ?

Alors, on peut toujours prétexter un cas particulier, on peut toujours dire que tel levier n'est pas activé, on peut toujours dire que ça ne va pas suffire. Oui, mais quel message collectivement envoyons-nous ? Je crois que la question elle est là.

Je terminerai en disant simplement qu'on ne peut pas nous dire d'un côté, alors qu'on le demande politiquement et démocratiquement une évolution statutaire dans le cadre d'une future autonomie, « non, ça n'est possible ». On demande une évolution constitutionnelle, on nous dit : « ça c'est peut-être possible », mais parce qu'un garde du corps de Emmanuel MACRON participe à une usurpation d'identité, on nous dit « *on stoppe le processus constitutionnel* ». Vous voyez, encore une fois, à quoi cela tient !...

Après on dit « mais là donc, on s'inscrit à droit constant », on nous dit « oui, mais vous comprenez, ces dispositifs, techniquement, ce n'est pas réalisable ».

Soyons sérieux collectivement, envoyons un message clair à l'appui de nos députés qu'ils puissent faire valoir la position de l'Assemblée de Corse et nous travaillons techniquement dans un processus évolutif en commission, avec le Conseil exécutif et auprès de nos députés. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher Romain. Donc, M. LACOMBE, mais vous avez pulvérisé votre temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

Oui, si nous faisons le comptage de tous les groupes, je crois que nous ne sommes pas...

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, je vais vous donner la parole, mais si on fait le compte de tous les groupes, votre groupe, j'ai été très conciliant, a explosé son temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement et j'en appelle à la sagesse du Président de l'Exécutif parce que je voudrais en quelques mots et très brièvement, et je vous remercie encore une fois de me donner la parole, replacer un peu ce rapport dans le contexte.

Nous avons de forts doutes sur cette PPL d'un point de vue constitutionnel. Nous venons de recevoir, mais je le dis de manière objective, ni politique, ni électoraliste, mais sur le fond, et je dirai même sur le sérieux, le travail, puisqu'on est appelé à donner un avis aujourd'hui, ce soir, sur ce rapport au moment même où une fiche technique, synthétique certes, vient de nous être transmis où deux articles sont jugés anti constitutionnel, un rejeté sur les cinq. Donc, ce qui veut dire que plus de la moitié de ces articles, aujourd'hui ne semblerait pas être retenue. Et nous allons poursuivre nos débats et donner un avis aujourd'hui sur quelque chose où nous savons pertinemment, et nous, nous en avons la conviction, que ça n'aboutira pas en l'espèce.

Maintenant, après modifications, évolution et discussion, retour en commission et travail, comme l'a proposé Jean-Charles, sur l'ensemble des groupes avec même une commission uniquement dédiée à cela, et j'y suis favorable et j'y participerai suivant les conditions des plannings.

Aujourd'hui objectivement, et en toute responsabilité dans cet hémicycle puisqu'il faut, je reprends les propos de Romain COLONNA, dire la vérité aux Corses, alors disons la vérité aux Corses. On nous appelle aujourd'hui, à travers ce rapport, à donner un avis alors que l'on sait déjà que c'est une PPL mort-née.

Alors, soyons sérieux, disons la vérité aux Corses.

Je vous demande, M. le Président de l'Exécutif, de sursoir à ce rapport, nous revenons devant l'Assemblée le mois prochain, après à votre souhait, à votre gré, cela vous appartient, M. le Président de l'Assemblée, puisque c'est le Président de l'Assemblée qui présente, pardon, les rapports, nous travaillons entre-temps, nous affinons, nous évoluons, accord, désaccord, échanges, contradictions, point d'accord comme le disait Nadine, sûrement, très certainement, puisque nous sommes conscients de la difficulté du logement pour les Corses, pà i Corsi, qui aujourd'hui est devenu inaccessible, et pour cause.

Mais attention, encore une fois, sans revenir sur le fond, la raréfaction, c'est le principe de Keynes, l'offre et la demande : moins il y en a, plus c'est cher. C'est comme le temps, moins on a de temps, plus le temps est cher.

Voilà donc, je vous formule cette demande en toute objectivité.

Je vous en remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

J'ai deux demandes de parole, Nadine et Anne TOMASI, è dopu basta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Simplement pour répondre à M. LACOMBE, à qui il doit manquer quelques épisodes, et c'est dommage parce ça avait été porté par un membre de votre groupe, et Mme PIERI le sait très bien.

Lorsqu'il s'est agi de la prorogation des droits successoraux, c'était inconstitutionnel, pourtant nous les avons obtenus, pourquoi ? Parce que le débat a été décidé, d'un point de vue politique, de se faire au niveau du Parlement, et c'est ainsi que ça été décidé, il n'y a pas eu d'avis du Conseil constitutionnel.

Donc, ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Nous, nous y mettons toutes convictions pour aller au bout de cette démarche, peut-être qu'elle ne sera pas acceptée, pour autant, le débat est ouvert. C'est la première fois que nous parlons de ce sujet de façon pointue, détaillée, sur la Corse, c'est une fenêtre. Tous les députés de la France aujourd'hui connaissent et connaîtront la situation spéculative de la Corse, connaîtront les revendications qui sont celles de l'Assemblée de Corse, ne loupons pas ce rendez-vous, faisons en sorte que nous puissions le porter ensemble le plus haut possible.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Anne TOMASI, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi. Je vais être aussi brève et aller en fait dans le même sens que Nadine.

U corsu dice : dumendà hè legge, et franchement je trouve que c'est u dettu chì casca bè ind'è a cunversazione.

C'est le travail des députés, ils ont été élus pour ça, c'est le travail des députés de proposer les lois et de les voter. Nous, notre travail, c'est de défendre les intérêts du peuple Corse, et le travail du Conseil constitutionnel, c'est de s'assurer de la constitutionnalité des choses. N'anticipons pas les choses, faisons ce qui nous est demandé, notre travail, émettons un avis sur un projet de loi qui nous est présenté.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi à voi. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On va aller en commission, je voudrais répondre très brièvement, que les choses soient tout à fait claires dans nos esprits.

La proposition de loi porte sur deux points principaux, un point qui est consacré au renforcement du droit de préemption à travers la création d'une recette fiscale nouvelle, et un deuxième point qui est consacré au renforcement et à l'extension du droit d'expérimentation.

Sur ce deuxième point, il y a eu effectivement un débat qui est un débat informel, qui n'a pas donné lieu à un vote ou à une décision, qui a laissé penser qu'une majorité des interlocuteurs de nos députés considère que ce deuxième volet est susceptible d'être inconstitutionnel.

Au moment où on parle, cet avis et cette analyse sont probables, mais ils ne sont pas certains. Donc, à l'évidence, cela ne nous impose absolument pas de donner un avis sur cette deuxième partie, dont l'anti-constitutionnalité sera peut-être évoquée par anticipation, y compris par les députés, pour refuser d'examiner cette partie de la proposition. Si les députés font cela de façon majoritaire au moment de la commission des lois ou au moment du débat devant l'Assemblée, ils écartent ce deuxième volet et les choses n'iront pas plus loin, et ils auront été saisis d'un avis de l'Assemblée de Corse, disant « on était plutôt pour », « on était plutôt contre », et ils prendront leur décision.

Donc, pour répondre directement à votre question, je pense qu'y compris si de façon probable, d'après les échanges qu'ont eu les députés et qu'ils nous ont loyalement retranscrit, ils auraient pu ne pas nous le dire, ils nous ont dit, et une fonctionnaire de l'Assemblée de Corse a fait une fiche technique, nous en a informé, en disant que probablement il n'y aura pas de majorité ont sein de la commission des lois pour soutenir ce

deuxième volet. Dont acte.

Mais l'interprétation a contrario, de cette alerte, c'est que sur le premier volet qui a quand même concentré l'essentiel de notre réflexion et de notre discussion, c'est-à-dire le droit de préemption, alimenté par la ressource fiscale nouvelle, de ce côté-là les jeux restent totalement ouverts et il n'y a eu aucune prévention de nature anticonstitutionnelle, et le débat va se nouer.

Donc, moi je me tourne, encore une fois, un peu sur le même registre, mais peut-être de façon plus apaisée, vers les collègues de l'opposition, et notamment vers Marie qui a pris la parole en premier et qui connaît particulièrement bien la matière. Moi, je n'ai rien entendu dans ce que vous avez dit qui m'ait choqué et je n'ai rien entendu avec quoi je sois fondamentalement en contradiction, et je le reprends très brièvement.

D'abord, sur l'objectif général il me que l'ensemble des interventions disent : oui, il y a un problème énorme, premièrement.

Deuxièmement, il faut faire évoluer les dispositifs, alors peut-être plus de fiscalité, peut-être plus les communes, peut-être pour les intercommunalités, mieux articuler, mais on est d'accord sur l'objectif.

Et troisièmement, vous l'avez dit, par exemple le bail réel solidaire, je me tourne vers Juliette PONZEVERA puisqu'elle est Présidente de l'OPH de la Corse, Rosa PROSPERI notamment, et il y a d'autres administrateurs, un des objets essentiels de la convention que nous venons de passer entre la Collectivité de Corse et l'OPH de la Corse, c'est de pouvoir mettre en place le bail réel solidaire que vous aviez évoqué comme une solution intéressante. Donc, de ce côté-là, il n'y a aucun problème.

Deuxième exemple, on s'est battu, y compris pour supprimer des avantages fiscaux qui avaient été contournés. Quand vous avez eu des propriétaires de résidences secondaires qui ont bénéficié indûment du crédit d'impôt sur le meublé tourisme, on était tous d'accord pour dire que ça n'était pas normal, que ça faisait une concurrence déloyale. Nos parlementaires sont montés au créneau, on a réussi à le faire supprimer.

Troisième exemple : il y a aujourd'hui un détournement de certaines dispositions législatives, par exemple d'incitations fiscales, où on sait que l'on peut bénéficier d'un certain nombre d'exonérations à condition de mettre à disposition des logements qui doivent devenir des logements principaux et qui sont en fait détournés et qui deviennent des logements touristiques. On est d'accord pour dire qu'il faut aller contre cela, parce que ça alimente la spéculation et ça ne participe pas de ce texte. Mais ceci pour dire : nous devons croiser les regards.

Pour revenir sur les critiques que vous avez émises, certaines à mon avis sont déjà en voie de règlement. Par exemple, vous avez souligné que la computation des délais ou l'adjonction des délais faisait qu'on aurait une opération très longue, je sais que la proposition qui a été faite c'est de réduire de 4 à 2 mois. Je pense que ça, c'est louable, etc.

Deuxièmement, nous sommes au début d'un processus législatif, et là je peux rejoindre ce que vous dites, moi je pense que, y compris de façon formelle ou informelle, les députés continuent d'être demandeurs d'améliorations, et notamment d'améliorations qui seront apportées par des collègues qui sont également des professionnels du droit. Que vous sachiez aussi que sur le principe, les deux associations de maires ont soutenu la proposition de loi.

Ce qui est fondamentale à mon avis, notamment dans les critiques que vous avez émises et celles de Jean-Charles, je crois qu'on ne doit pas opposer, mais au contraire chercher à articuler le mieux possible le droit de préemption des communes, des intercommunalités et de la Collectivité de Corse. Et dans ce domaine, moins que dans tout autre, nous ne pouvons envisager qu'il y ait une sorte d'omnipotence de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse doit intervenir là où les communes ne peuvent pas le faire, soit, qu'elles n'aient pas les moyens financiers de le faire, soit qu'elles n'aient pas la possibilité institutionnelle et quelquefois même la capacité à faire face à un certain nombre d'enjeux qui peuvent dépasser. Il n'y a pas que les communes de la taille de Bunifaziu, de Bastia et d'Aiacciu ou même de Peri ou la vôtre Valérie, on sait qu'il y a des très petites communes, on sait qu'il y a des communes qui n'ont pas de PLU, on sait qu'il y a des communes ne peuvent pas aller vers un droit de préemption ou un droit de préemption renforcé.

Donc, on peut très bien réfléchir à tout cela et améliorer les choses. Et d'ores et déjà, ça a commencé à être fait parce que, par exemple, la ressource nouvelle qui est envisagée par la proposition de loi, pour répondre à Jean-Charles, il n'est absolument pas prévu par les rédacteurs du texte, qu'elle bénéficie uniquement à Collectivité de Corse. Elle pourra être utilisée pour des opérations qui seront portées par les communes, par les intercommunalités et mêmes par les associations type bail foncier solidaire. On sait que certaines communes, y compris de votre intercommunalité, y réfléchissent, et moi je souhaite, bien sûr, que la Collectivité de Corse soit partenaire de ces opérations.

Donc vraiment, là encore plus qu'ailleurs, n'opposons pas les communes, les intercommunalités, Collectivité de Corse, et réfléchissons à une articulation qui soit une articulation efficace.

Au bénéfice de ces explications, je reviens, je dirai, à l'objectif essentiel du rendez-vous d'aujourd'hui, on est au début d'un processus législatif, ça a été dit. Ce que l'on demande à la Collectivité de Corse, à votre Assemblée, c'est un avis sur l'esprit de cette loi, sur ses objectifs, sur ce qu'elle vise à faire. Un avis qui peut également être étayé de préconisations techniques ; l'Assemblée de Corse, à ce stade, ne peut pas faire œuvre de législateur à la place du législateur. Par contre, et on va le voir en commission, il est tout à fait envisageable que l'on attire l'attention du législateur sur un certain nombre de problématiques que nous avons identifiées, qu'il s'agisse de la majorité ou de l'opposition. Et, si nous faisons cela, à mon avis, nous soutenons une démarche, et je termine par-là, qui est quand même une chance pour la Corse.

Le calendrier, on le redit encore une fois, il est dicté par la vie parlementaire française : il y a des niches, dans ces niches parlementaires les groupes d'opposition peuvent avoir l'occasion de s'exprimer. Il se trouve que le groupe « Liberté et territoires », avait cette niche ; il se trouve qu'à la suite d'arbitrages internes, c'est la proposition portée par les députés de la Corse qui a pu être inscrite et, comme le disait Nadine tout à l'heure, c'est une chance pour nous. Pour la première fois, on va pouvoir avoir un vrai débat dans l'Assemblée nationale, autour d'un problème que nous avons tous porté à bout de bras, et je pense que, quel que soit le sort réservé à la proposition de loi, très sincèrement je pense qu'elle peut se transformer en loi, en tout ou en partie.

Mais si nous faisons ça, nous n'aurons pas réglé le problème de la spéculation, mais nous aurons quand même attiré l'attention du Parlement, Assemblée nationale et Sénat, sur une problématique essentielle et nous aurons créé les conditions pour que, par le dialogue ici et le dialogue avec Paris, nous fassions évoluer la loi. Et, comme je l'ai dit la dernière fois, lorsque j'ai été entendu par la commission des lois, j'ai dit : vous savez, nous, on sait qu'on vit une situation en Corse particulièrement douloureuse et particulièrement insupportable, mais on sait que ça se vit ailleurs aussi. Si demain on peut contribuer, à travers nos propositions, à faire avancer un débat, y compris au plan national, au plan français global, si les préconisations que nous proposons, y compris grâce à des améliorations que vous apporterez, qui seront apportées par les parlementaires, que nous aurons le temps de faire, parce que je vous rappelle que s'il y a un vote en première lecture, il y aura un processus de navette, devant le Sénat, ça reviendra devant l'Assemblée nationale, donc nous avons le temps de travailler ensemble, y compris dans le cadre de commissions et nous pourrions améliorer ce qui doit l'être.

Donc, très sincèrement, moi je dis : envoyons un message qui est un message de principe positif, faisons valoir les remarques qu'il y a à faire valoir en demandant au législateur de se pencher sur cette problématique et puis continuons à travailler ensemble parce qu'il vaut mieux faire un petit pas quand la marche est longue, que de se dire : la

marche est tellement longue, qu'il vaut mieux faire dix pas d'un coup. Moi, je préfère qu'on fasse un pas, et puis un autre, et puis un autre.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je vous propose d'aller en commission, qu'un certain nombre de personnes restent dans l'hémicycle ou connectées et qu'on avance sur les autres dossiers. Donc un ou deux par groupe en commission.

Salle 5, mais 1 ou 2 personnes par groupe, pas plus.

On vérifie si nous avons le quorum, puis nous donnons la parole à Josépha GIACOMETTI.

Est-ce que les gens qui sont en Teams et pas en commission peuvent s'annoncer ?

Brouhaha.

Nous allons procéder à l'appel nominal des Conseillers pour voir si le quorum est atteint.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des Conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, le quorum est atteint, on va pouvoir passer au rapport suivant.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

* **Raportu n^u 075: A furmazioni prufizionali in Corsica : imbuschi è strategia.**

* **Rapport n^o 075 : La formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie.**

M. Hyacinthe VANNI

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président. En quelques mots et en quelques, je dirai, morceaux choisis, puisque c'est un rapport dont vous savez qu'il est assez volumineux, quoi qu'on en a eu des pires, mais je crois qu'il est assez dense, en tout cas.

Donc, c'est un rapport sur la formation professionnelle, comme vous le savez, ses enjeux et la stratégie que nous voulons mettre en œuvre. Je dis que « nous voulons mettre en œuvre », non pas parce que nous partons de zéro, parce que la stratégie en matière de formation professionnelle, vous l'avez d'ailleurs adoptée à l'unanimité dans cette Assemblée, mais parce que le choc économique que nous vivons aujourd'hui, accompagnant la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, impacte violemment notre île dans tous les secteurs et que, parmi toutes les mesures que nous pouvons mettre en œuvre et qui sont mises en œuvre par notre Collectivité, afin de relancer le plus rapidement possible et l'activité des entreprises, mais aussi et au-delà l'ensemble des publics hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, la formation professionnelle constitue un levier essentiel.

Alors ce rapport a trois objectifs, celui de rappeler nos compétences et nos engagements puisque, comme je le disais, nous ne partons pas de rien et déjà de nombreux engagements sont pris, y compris des engagements financiers ; de démontrer la nécessité aujourd'hui de définir une stratégie nouvelle pour les années à venir si nous voulons que notre Collectivité soit en capacité, je le disais tout à l'heure pour la culture, mais c'est valable aussi pour la formation professionnelle, si nous ne savons pas faire preuve de réactivité, de souplesse, nous nous ne serons pas en capacité d'accompagner au mieux les changements et les mutations profondes qui s'imposent, et dans le domaine de la formation d'autant plus, en tout cas autant que dans beaucoup d'autres.

Donc, une nouvelle stratégie pour les années à venir, et donc qui dit nouvelle stratégie, dit nouvelle organisation et nouveau mode opératoire plus agile et plus efficace.

Alors, je le disais, derrière des rapports et des acronymes, il y a des réalités, les réalités des entreprises corses aujourd'hui qui sont impactées, les réalités d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes, les réalités des organismes de formation, la réalité de tous ceux qui se retrouvent dans des situations précaires, qui sont touchés par le chômage, par la perte d'emploi, par la nécessité de se réorienter, par tous ceux qui souhaitent, malgré tout, se projeter vers la création d'une entreprise ou d'une activité avec tous ceux qui souhaitent reprendre une entreprise ou une activité, avec tous ceux qui souhaitent la transmettre.

Je dis « derrière des acronymes » parce que dans ce rapport, comme souvent dans beaucoup de rapports que nous présentons, il y a des dispositifs, des cadres qui nous éloignent, en tout cas dans les appellations et dans les chapitres, de la réalité de la matière

humaine que nous avons la responsabilité d'accompagner. Nous l'avons dit souvent durant cette session, l'investissement sur capital humain, et nous le croyons, est l'investissement le plus précieux.

Alors, ce rapport il est traversé par des exigences de justice sociale, il rappelle les orientations stratégiques qui sont les nôtres et il essaye de coller au mieux aux besoins des publics, aux besoins des organismes de formation et aux besoins des entreprises.

Alors, je le disais, une nécessité absolue d'être plus souple et réactif, une nécessité de repenser ce système complexe, de coordonner les acteurs parce que la Collectivité, notre Collectivité, a un rôle de coordinateur important. Nous savions que c'était déjà une nécessité pour nous, elle s'est accrue aujourd'hui avec la crise.

Une réactivité aussi plus grande et une proximité plus importante avec le terrain, avec les territoires, au plus près des territoires, des EPCI là aussi, également des partenaires, chambres consulaires et différents organiques de formation, et la nécessité aussi de repréciser un certain nombre d'orientations stratégiques.

Bien sûr, ce rapport il s'inscrit dans un cadre global qui est celui de l'action de la Collectivité dans l'ensemble d'un système éducatif allant du premier degré à l'enseignement supérieur et à la recherche, même si aujourd'hui le focus est fait sur la formation professionnelle, il ne faut pas cloisonner ce rapport et le dissocier de l'ensemble de la politique en matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche que nous portons, puisqu'il y a une nécessité de penser un continuum évidemment, dans nos orientations stratégiques, dans les parcours que nous essayons de construire, la nécessité de mailler au plus près les partenaires investis.

Alors, ce rapport se découpe d'abord par un rappel, je le disais, de nos compétences, et elles sont larges dans le domaine de la formation professionnelle. Alors rappel de compétences, vous les connaissez, je ne vais pas les redétailler, mais je vais quand même faire un focus sur l'impact qu'a pu avoir la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Nous avons en son temps alerté, nous avons alerté par la voix de nos députés, j'avais moi-même alerté la Ministre du travail sur ces questions, il y avait eu différents échanges notamment avec un certain nombre de ses collaborateurs. Tous les arguments que nous avons pu avancer à l'époque, notamment l'absence de prise en compte des spécificités de la Corse, de ses CFA, des branches professionnelles dont très peu sont constituées parce que la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, elle repose beaucoup sur les branches.

Nous avons appelé à la vigilance parce que nous étions convaincus que cette loi n'arriverait pas à prendre, dans sa complexité et dans sa spécificité, notre île dans toute la

complexité et également la réalité de nos entreprises, vous le savez, dont le tissu entrepreneurial est composé à 98 % de PME et TPE.

Effectivement, c'est un rapport en suite de la loi, puisque toutes nos préconisations avaient été rejetées, c'est ensuite un travail qu'a mené le CESEC, notamment Mme Dubreuil qui préside la commission formation/emploi, et qui a formulé un rapport sur ce sujet dont nous avons intégré un certain nombre de préconisations.

Nous voyons qu'aujourd'hui beaucoup des inquiétudes que nous avons formulées à l'époque se ressentent, notamment pour le financement, et je sais que certains élus y sont sensibles pour avoir échangé avec eux et sur tous les bancs, si je puis dire, en tout cas derrière les écrans, notamment sur la prise en compte de nos petits CFA, sur la question du financement aux contrats et sur la question du financement d'un certain nombre de contrats d'apprentissage, puisque la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel là où elle a eu un impact, c'est sur l'apprentissage. Alors, on nous avait dit à l'époque : mais vous n'avez pas plus de compétences que d'autres régions sur l'apprentissage, puisque c'est la loi de 83 sur l'apprentissage, sauf que nous avons signalé que ça consistait en un détricotage de la compétence globale puisqu'en matière de formation, d'enseignement et d'éducation, nous avons des compétences beaucoup plus élargies que les régions de droit commun.

Ça n'avait pas été entendu et aujourd'hui nous nous retrouvons à devoir pallier un certain nombre de difficultés.

Alors, les schémas et les plans, j'aurais tendance à dire, Chers conseillers, vous savez que nous en présentons beaucoup, que nous en présentons parfois trop et que sous toutes mandatures et sous toutes couleurs politiques, nous sommes amenés à présenter des schémas et des plans, et nous avons voulu, celui-ci en tout cas, humblement, le détailler jusqu'à son opérationnalité sur le terrain, le détailler jusqu'à ses acteurs et ses partenaires pour montrer, au-delà d'un plan et d'un schéma, la nécessité de la mise en œuvre. Et c'est pourquoi, il a aussi un aspect assez détaillé sur l'opérationnalité, parce que si ça ne prend pas corps sur le terrain et la nécessité de concerter, ça ne sert pas à grand-chose, ça reste au titre de déclaration de bonnes intentions.

Alors, nous voulions aussi rappeler les différentes adaptations qui ont été prises lors du plan Salvezza, parce que c'est vrai que nous avons pris un certain nombre de dispositifs, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'aides d'urgence et nous avons su être réactif ; je salue d'ailleurs le travail des services ici représentés pour leur réactivité dans une période qui a été compliquée. D'abord, afin de permettre la continuité du service public dans les meilleures conditions, mise à disposition de plateformes, mise en place d'une aide individuelle sur les apprentis, j'en avais notamment discuté avec Cathy COGNETTI qui connaît bien la question, destinée aux apprentis en rupture précoce de contrat ne leur

permettant pas d'accéder à une allocation chômage, maintien de la rémunération des stagiaires en cas de suspension de la formation et des formations à distance.

La formation professionnelle a déjà dû évoluer très vite pour mettre en place un certain nombre de modules et de dispositifs de formation pour s'adapter à la demande des entreprises, management à distance, télétravail, soft skills, un certain nombre de remontées qui nous ont été faites et où cela nous a demandé une capacité d'adaptation rapide, mais aussi des échanges avec les organismes de formation, les entreprises, les consulaires puisque nous avons travaillé étroitement, notamment avec les chambres consulaires qui nous ont fait, par des enquêtes flash, remonter un certain nombre de besoins.

Ces besoins, comme vous le voyez et comme à chaque fois sur la question de la formation, sur les besoins des entreprises en coordination, bien sûr, avec les dispositifs ADEC, ils viennent sur les publics les plus fragilisés, les plus éloignés de l'emploi, quel que soit leur âge, puisque nous avons la responsabilité de la formation tout au long de la vie, et ils viennent également sur, je dirai, ce que nous qualifions de frein périphérique à la formation, c'est-à-dire les aides à la mobilité, les aides à l'hébergement, les aides au logement, les mesures de soutien qui permettent à tous, en tout cas nous essayons d'être le plus exhaustifs possibles, dans les meilleures conditions, avec les moyens que nous avons, d'avoir un accès égal à la formation.

Bien évidemment, je le disais, à l'aune de ces enseignements, nous avons eu un financement important et constant de la Collectivité, parce que je crois qu'il était essentiel de le faire et il est essentiel aussi de rappeler l'investissement financier important de la Collectivité, il est rappelé dans le rapport, plus de 27 M€ par an sont engagés en moyenne pour la formation professionnelle infra-bac et les formations sanitaire et sociale.

Il est aussi nécessaire aujourd'hui de nous adapter, mais ça j'en ai déjà parlé rapidement puisque le contexte nous l'impose, puisqu'il y a, nous le voyons, des transformations de l'environnement économique et social qui s'accélèrent, fortement impactées par les enjeux du numérique, de la transition énergétique, de l'adaptation des compétences professionnelles et de l'élévation du niveau général, et qu'il y a un certain nombre de facteurs de risques, vous le voyez, sur un tissu déjà structurellement fragile qui sont à éviter.

Ces risques-là sont listés dans le rapport. Et, il nous faut agir et tenter de compenser ces risques structurels et conjoncturels puisque, je le disais, nous avons déjà un tissu économique fragile, je n'y reviens pas, nous avons souvent l'occasion d'en parler ici.

Alors, la stratégie à repenser pour faire face à un risque d'accroissement du chômage structurel, un risque d'accroissement des entreprises surendettées, et donc en

découle un certain nombre de restrictions en termes d'emplois et de formation.

L'accroissement de la polarisation des marchés du travail, trois des nombreux risques, puisque de ceux-ci découlent d'autres risques forts, trois pistes peuvent être évoquées dont notamment le choix de l'investissement sur le capital humain, le plan de retour massif à l'emploi à travers la formation.

Au-delà des diagnostics, puisque nous avons diagnostiqué, et vous l'avez adopté dans Salvezza, nous avons diagnostiqué des filières clés, des filières souveraines, des filières d'avenir, c'est détaillé dans le rapport, donc :

-filières clés : tourisme, commerce, service de proximité, BTP, transports, logistique ;

-filières souveraines : santé, silver économie, énergie, développement durable, agriculture, industrie agroalimentaire ;

-cinq filières d'avenir : industrie culturelle et créative, numérique, aéronautique, nautisme, cosmétique.

Donc, l'enjeu de la formation va être de consolider et transformer les dispositifs structurels, accélérer la transformation des « Plans de Filières », faire « matcher » le fameux besoin en compétences, donc organiser la remontée des besoins, j'y reviendrai, même si elle s'est mieux organisée, nous avons pu le constater durant cette crise, réaliser des prévisionnels de formation et nécessairement adapter les contenus de formation, et c'est ce à quoi nous travaillons notamment avec les différents organismes de formation.

Pour ce qui est de la remontée des besoins :

Alors, avant la remontée des besoins, il y a aussi une nécessité de proximité, d'un maillage plus fort du territoire, je l'ai dit et je n'y reviens pas, la lutte pour venir agir sur les freins périphériques, accentuer la notion de parcours, parce que souvent, on le voit dans le domaine de la formation, notamment de la formation professionnelle que nous avons des personnes qu'il faut faire revenir vers la formation et vers l'emploi ensuite.

Et pour cela donc, je le disais, il nous faut organiser la remontée des besoins, vous savez qu'il y a, pour l'avoir adoptée ici dans cette Assemblée il y a maintenant quelque temps, la mission stratégique et transversale d'analyse et prospective qui collecte et diffuse les informations relatives à l'offre de formation, qui observe et analyse la relation entre la formation et l'emploi, et qui accompagne la professionnalisation des acteurs et opérateurs.

Cette mission d'analyse se coordonne avec le secrétariat permanent du CREFOP, instance quadripartite dédiée pour les questions de formation et d'emploi.

Et, bien évidemment, nous arrivons à la nécessité de la refonte de la carte des formations professionnelles. Mais je disais en préambule de mon propos que ce rapport devait mis dans l'action globale que nous portons dans le domaine de l'éducation et de la formation, et je crois, bien sûr, que la refonte de la carte des formations est un impératif indispensable et nous comptons, bien évidemment, j'ai déjà saisi les autorités compétentes dans ces domaines pour entamer ce travail, pour articuler mieux l'écosystème de formation.

Donc, l'adaptabilité de l'offre de formation est extrêmement importante. Compte tenu des analyses précédentes, l'action de la Collectivité aussi doit être renouvelée. Vous savez que nous portons un plan régional de formations, je crois qu'il va falloir revoir et son système de montage et les dispositifs de formation qui en découlent en profondeur.

Enfin, et bien sûr, il y a la question de l'orientation et nous avons dans ce domaine, autour du service public territorial de l'orientation, mené et nous menons toujours, le site Corsica Orientazione en est la vitrine, une action auprès de tous les publics en formation, des plus jeunes aux seniors. Nous essayons d'accentuer, par un travail coordonner avec les acteurs, notre présence dans les établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs dédiés et vous savez que, durant cette crise, un numéro vert a été mis en place, il est maintenu, pour pouvoir répondre au plus près des besoins de personnes qui auraient besoin de renseignements dans le domaine de l'orientation.

La question, bien sûr, du décrochage scolaire où, je le rappelle, nous n'avons pas la compétence de détection, c'est-à-dire que pour qu'un jeune ne devienne pas un décrocheur, nous savons aujourd'hui qu'il y a des signes avant-coureurs et qu'il nous faut travailler étroitement, et ce sont des échanges que je peux avoir avec le rectorat sur ces questions, pour travailler étroitement à ce que les dispositifs de décrochage, je devrais dire, n'aient pas besoin de se mettre en place, qu'on puisse attraper ces jeunes avant. Je crois que là-aussi, il y a vraiment une possibilité en Corse parce que nous avons une petite académie, un petit territoire, de faire mieux et de faire bien et je le dis, pour tous.

Donc, aujourd'hui en revanche, nous avons eu une avancée puisque nous avons pu enfin obtenir la liste des décrocheurs, nous demandions cela avec insistance et au Ministère de l'Education nationale, j'en avais fait la demande également à la rectrice qui avait relayé, et à la ministre du travail puisque nous avons eu des échanges, avec les représentants des régions, avec la ministre du travail sur certains points.

Cela été entendu, nous avons obtenu la liste des décrocheurs parce que pour être plus pratique, et je sais que certains connaissent bien le système, nous recevions des listes

anonymées pour faire du marquage à la culotte, donc c'est compliqué. Pour coordonner les acteurs et pouvoir les faire travailler ensemble, c'est complexe lorsque l'on n'a pas les listes réelles des décrocheurs.

Ensuite, nous travaillons également sur l'obligation de formation des 16-18 ans, qui est une compétence nouvelle. Je crois que le terme « obligation » est un peu inadapté, je crois qu'il y a vraiment un accompagnement nécessaire pour la prise en charge des jeunes le plus précocement possible, et vers des parcours de formation qualifiant.

C'est extrêmement important de pouvoir suivre et de pouvoir accompagner ces jeunes qui sont souvent très éloignés, sur des parcours de formation qualifiants et très qualifiants. Ça nous semble essentiel.

Ensuite, sur les secteurs identifiés, se mettent en place aussi les contrats territoriaux d'objectifs, pour pouvoir être au plus près des besoins, et nous en mettons un certain nombre en place dans les domaines de l'agriculture notamment, dans les domaines des métiers du spectacle, dans les domaines du patrimoine et dans certains domaines de l'artisanat, pour pouvoir être au plus près de la demande et des besoins en formation des entreprises notamment et des publics.

Concernant les entreprises, nous travaillons bien sûr en amont, la remontée des besoins elle est essentielle. Je crois qu'il y a un maillage encore plus resserré et il faut maintenir l'effort là-dessus, puisqu'un chef d'entreprise aujourd'hui ne peut pas qualifier ses besoins et les transformer en compétences sur 3 ans, sur 5 ans et parfois même pas sur du court terme, et c'est à la Collectivité d'accompagner.

Et je crois que nous avons vraiment amélioré le système, et nous avons pu le vérifier. Alors, il y a toujours des améliorations à avoir et je suis la première à le dire.

Voilà, il nous faut construire aujourd'hui un système qui soit durable pour notre île. Il conviendra de toujours mesurer les politiques, parce qu'elles doivent toujours se mesurer, s'évaluer pour tenter de s'améliorer, et celles-là n'échappent pas à la règle.

Il y a des enjeux de rentabilité propre à chaque acteur économique, et c'est bien normal. Nous, nous conjugons ces besoins en capital humain puisque la formation professionnelle est plus que jamais un outil stratégique qui peut nous aider, face aux résistances économiques, aux résistances sociales. Je vous ai expliqué nous voyons les risques qui sont diagnostiqués, et nous savons donc que l'investissement sur le capital humain, je le répète car c'est important, par l'éducation, la formation, afin d'assurer une montée aux compétences sont des clefs de développement pour notre île et sont des garanties pour l'avenir de notre île, des jeunes bien sûr, et en premier lieu, je serai tentée de

dire, mais aussi des moins jeunes qui souhaitent continuer à se former et se perfectionner dans leur domaine.

Et je crois que pour la Corse, si nous arrivons à avoir un système de formation toujours plus performant, averemu fattu qualcosa di bè.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Dossier très important.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je pourrais prendre la parole, M. le Président ?

Mme Rosa PROSPERI

Président, je souhaiterais intervenir avant de retourner en commission pour un amendement que je soutiens, si vous le permettez, Cathy ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Oui, s'il n'y en a pas pour longtemps parce que je n'ai presque plus de batterie.

Mme Rosa PROSPERI

Non. Je dois retourner en commission et donc, ça ne sera pas long.

Je ne suis pas très familière de ce sujet et je sais que dans cette Assemblée, il y a grand nombre de conseillers qui sont beaucoup plus des techniciens de la formation que je ne le suis. Il n'en demeure pas moins que ce rapport pose surtout des enjeux stratégiques. Et en le lisant, il m'est apparu qu'il était important de souligner un certain nombre de choix pertinents, il y a très peu de choix novateurs, révolutionnaires quoi qu'on en dise.

Je parlerai de choix pertinents et judicieux qui consistent principalement à ne pas proposer un catalogue de formations aussi large soit-il, aussi intéressant soit-il, mais plutôt de s'attacher tout d'abord à une analyse du terrain et de la structure, des mutations que subit notre système économique et social et de décliner à partir de ces éléments, un certain nombre d'enjeux stratégiques.

Je m'explique rapidement. Le rapport fait d'abord un rapide focus sur la structure de notre économie que tout le monde connaît, elle est principalement axée sur 2 piliers : une écrasante majorité de PME et de TPE et un fort caractère saisonnier. Mais le rapport tire

aussi les enseignements de la crise du COVID, non pas en ce qu'elle a permis de réaliser ou ce qu'elle a empêché de réaliser, mais en ce qu'elle a été, pour l'avenir, un accélérateur de transformation de la société et un accélérateur de la mise en exergue des vulnérabilités de notre société.

Accélérateur de la transformation parce qu'à l'occasion de la crise COVID, on a vu se développer de nouveaux moyens de consommation, de nouveaux moyens de rapport dans l'entreprise, de nouvelles façons d'enseigner et d'éduquer qui seraient peut-être intervenues dans une ou deux décennies, mais qui par l'effet de cette crise, sont aujourd'hui des éléments prégnants sur lesquels on doit se baser et qui, sans doute, ne se modifieront pas tant que cela dans l'avenir.

Donc, accélérateur de la transformation de la société, accélérateur des vulnérabilités parce que cette crise a révélé un nombre plus important de précarité, de pauvreté. Elle révèle d'autant plus la difficulté dans laquelle se trouvent les gens qui sont dépourvus de formations, dépourvus de compétences. Le but a été, me semble-t-il, de rechercher un équilibre au niveau de la formation entre les formations existantes, ce que d'aucuns appellent « le monde d'avant » et que je ne reprendrai pas parce qu'en matière de formules qui ne veulent rien dire, celle-là se pose là. Donc, un équilibre entre les formations existantes et les formations que l'on devra prioriser pour les secteurs d'avenir dont on voit la carte se dessiner, encore une fois au regard de l'accélérateur de la crise.

La nouveauté, c'est surtout d'avoir compris que le prisme qui découle de tout cela est que la formation est certes un outil pour l'entrepreneur et est un outil permettant de pourvoir l'emploi, mais c'est avant tout un outil d'intégration sociale parce que si le système social est déstructuré, aucun développement économique n'est possible. C'est quelque chose qu'il faut entendre de façon pérenne et définitive.

Ce principe que je considère comme étant à la fois judicieux et vertueux étant posé, un certain nombre de réponses sont apportées, notamment dans le PRIC, affreux acronyme pour Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, sur deux axes, en tous les cas ce sont les deux axes que j'ai relevés.

D'abord, construire les compétences nécessaires dans les filières qu'il conviendra de développer, elles sont listées (le numérique, énergies renouvelables, tourisme durable). Beaucoup de points ont été d'ailleurs évoqués dans le rapport sur le développement durable que nous avons examiné hier. Donc, construire les compétences nécessaires dans ces filières nouvelles et surtout, transférer les emplois des filières anciennes ou classiques vers les filières nouvelles.

Vaste programme, me direz-vous, parce que quand les gens ne sont pas

suffisamment formés, quand ils ne sont pas suffisamment informés aussi, c'est difficile parce qu'on verra aussi peut-être plus d'emplois plus techniques, mais donc plus qualifiés et donc, peu susceptibles d'être pourvus par un public qui est, lui, dépourvu de formations.

C'est la raison pour laquelle la partie qui traite de la formation professionnelle tout au long de la vie me semble particulièrement fondamentale parce que ces transferts de compétences sur les filières d'avenir, on ne pourra les réaliser qu'en formant, tout au long de la vie, parce que les mutations dont je parlais tout à l'heure, de mon point de vue, vont continuer à se poursuivre au cours des décennies qui vont suivre, de façon constante, la société évoluant très vite. Ça, ce sont les réponses.

J'ai listé également un certain nombre de moyens qui me paraissent intéressants : l'identification des filières porteuses ; l'accompagnement de la professionnalisation et de l'orientation parce que souvent, on ne connaît pas les filières et la formation n'est pas portée notamment jusqu'aux jeunes dans le cadre de leur orientation scolaire ; gérer les reconversions, ça va être fondamental parce que quand on dit mutation, c'est conversion et forcément, reconversion également. J'ai noté aussi la problématique de l'illettrisme électronique qui va devenir aujourd'hui central dans les modèles sociaux, sociétaux et forcément dans la formation.

Voilà ce que je voulais dire en notant, pour terminer, une proposition qui m'a paru assez judicieuse qui a été formulée par le CESEC qui consiste dans la création de plates-formes de compétences mutualisées, une sorte de formation d'intérim. L'entreprise ne serait pas contrainte, et quand on sait qu'on a un tissu majoritairement formé de très petites entreprises, l'entreprise ne serait pas contrainte de former en interne, mais pourrait ponctuellement aller chercher ailleurs la compétence dont elle a besoin de façon ponctuelle sur ces plates-formes.

Même si je suis loin d'être spécialiste de la question, franchement ça me paraît une idée à creuser parce qu'on le disait, la société évolue, la crise a accéléré ces évolutions et aujourd'hui, les réponses ne pourront être que dans le sens de la fluidité et de l'adaptabilité des formations et des emplois. On sait que nos parents avaient un emploi pour toute leur vie, nos enfants ou nos petits-enfants exerceront peut-être 4, 5, 6 emplois. Cette idée également de fluidité et d'adaptabilité sur la base de l'intégration sociale, les éléments que je viens de vous donner me paraissent fort pertinents.

Le travail est immense. Je ne peux que souhaiter qu'il reste à notre conseillère exécutive suffisamment de force pour le mener à bout.

Je vais aller en commission et j'indique aux services que Marie SIMEONI portera mon pouvoir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Je souhaitais d'abord féliciter Mme la Conseillère exécutive et je le lui ai dit en commission, car durant cette mandature, elle s'est efforcée d'être à la fois au cœur des dispositifs, au plus proche des centres et des différents acteurs, et notamment des territoires.

La formation professionnelle, c'est une formation tout au long de la vie, un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences. Les actions de continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles.

Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis. Tous les adultes, aujourd'hui, peuvent alterner des périodes de formation et des périodes d'activité professionnelle dans une perspective d'évolution tout au long de la vie.

Les objectifs de la formation professionnelle sont nombreux. C'est offrir à ceux qui sont entrés tôt dans la vie active, une nouvelle chance d'accéder aux diplômes ou à un titre professionnel, prendre en compte les savoirs, les savoir-être, les savoir-faire, les personnes en reprise d'études, leur épargner ainsi du temps, favoriser l'alternance et le développement de l'apprentissage.

La conseillère exécutive le sait, lorsque la Collectivité a perdu la compétence de l'apprentissage, la Corse, les Corses, les jeunes ont perdu beaucoup et cette crise doit nous faire prendre conscience que nous devons nous adapter beaucoup plus aux besoins et aux attentes du territoire et des jeunes.

La Collectivité de Corse doit maintenir son effort sur la formation et faire remonter les projets des centres car au sein des centres de formation, les jeunes se présentent systématiquement, comme c'est le cas des missions locales, et font des remontées autres que celles au niveau des Pôle Emploi.

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère, c'est un soutien qu'il faut porter aux filières

clés et d'avenir, c'est une lutte contre le décrochage. C'est surtout aider les acteurs de la formation. Vous avez participé grâce à votre aide, lorsqu'on vous a sollicitée pour la prise en compte des apprentis qui étaient en rupture durant cette prise, les apprentis qui ne trouvaient pas de contrat, à mettre en place une indemnisation pour les aider au niveau financier pour trois mois. Ce qui faudrait faire peut-être aussi, vu la continuité de la crise actuelle, faire en sorte que des parcours de pré-professionnalisation, tels que nous avons précédemment, puisse être mobilisés avec une rémunération car les jeunes de nos jours ont d'énormes difficultés financières et les familles ne peuvent pas y faire face.

Vous l'avez dit, la formation est l'essence de tous succès et la Collectivité de Corse doit vraiment renforcer son action dans son domaine.

Je vous remercie encore pour l'écoute que vous avez eue sur le territoire et sur les centres de formation. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

Mme COMBETTE a demandé la parole, elle l'a.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Effectivement, tout le monde s'accorde à le dire, la formation professionnelle est un sujet majeur dans le développement économique de notre région. Ses enjeux et sa stratégie sont donc incontournables pour le monde économique. Les compétences de la Collectivité de Corse sont extrêmement larges pour ne pas dire une autonomie quasi complète.

Il y a 2 ou 3 ans, dans son argumentaire concernant la promotion de la charte pour l'emploi local, le Président TALAMONI avait fait un constat très juste de la situation économique et de l'emploi de notre région. Il pointait du doigt d'une part, le manque de qualification, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises, l'important recours à la main d'œuvre déplacée et le poids de la saisonnalité. C'est un constat que nous partageons même si la solution qu'il proposait était pour nous inadéquate. Le dénominateur commun à tous ces écueils est bien la formation professionnelle.

Sur ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, les constats ne divergent malheureusement pas, la crise les a même accentués. En revanche, les solutions que vous apportez sont différentes. On y trouve de bonnes intentions, avec notamment une ouverture indéniable au monde économique et une volonté de co-construction que vous affichez réellement, à travers l'intérêt porté au CREFOP dont la mission est d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation instaurés dans la région. Cet outil est pour nous la clef de voûte d'un travail collectif, efficient et pragmatique.

Par ailleurs, il existe encore, mais vous l'avez souligné, quelques réglages à opérer. Je prendrai juste l'exemple des Comités Locaux de Formation qui sont normalement de véritables relais d'information et de mise en œuvre, mais qui ne sont pas encore opérationnels ou alors, comme vous l'avez reconnu également, la carte des formations professionnelles qui n'est pas encore partagée. Nous espérons que vous trouverez rapidement un moyen de les rendre opérationnels.

En préambule, Mme la Conseillère exécutive, vous avez dit ne pas partir de zéro. Mais ce soir il existe quand même une concertation et un pragmatisme qui pour nous sont nouveaux et que vous avez placé au centre de votre rapport sur la formation professionnelle.

C'est pour cela que nous vous accompagnerons et voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Muriel FAGNI et Pierre GHIONGA.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, ce plan concerne les fondamentaux de la formation, mais comme l'a si brillamment rappelé notre collègue Rosa, il faut, et vous l'avez dit également, innover, repenser les concepts, donner du sens au savoir, revoir également les pratiques de la formation, la digitalisation, l'enseignement modulaire, etc. Beaucoup de choses.

Donc, il y a vraiment beaucoup de dispositifs et vous allez les rendre encore plus efficaces.

Comme vient de le rappeler Christelle, on compte beaucoup sur la mise en place de ces comités locaux de formation qui sont vraiment le relais nécessaire et essentiel.

Mme la Conseillère exécutive, je sais que vous avez répondu, mais comme vous le savez, j'assiste au conseil d'administration de l'ATC, ainsi que Christelle, et j'ai participé également à des ateliers du travail concernant le travail saisonnier. Nous avons beaucoup de remontées des professionnels du tourisme qui se plaignent du manque de professionnalisme du personnel qu'ils recrutent.

Je sais qu'il faut parfois aussi prendre la mesure des demandes de ces employeurs, mais du moment que c'est récurrent, je pense qu'il faut vraiment trouver une solution à ce problème. Je sais qu'à travers le PRIC, vous avez lancé donc ce pacte régional d'investissement pour les compétences, vous avez déjà mis en expérimentation, notamment en Corse-du-Sud, certaines formations et c'est bien pour apporter une réponse concrète comme l'a dit Christelle, parce qu'il faut aussi avoir du concret, et là, vraiment c'est en lumière à travers ceci.

Vous savez, Mme la Conseillère, je trouve que la mesure notable dans votre plan, c'est la mise en place de ce PADS de suivi et d'appui aux décrocheurs. Vous le savez, ça a toujours été ma marotte, j'ai longtemps échangé avec vous sur le sujet, j'ai posé d'ailleurs une question orale, et je dirai à la lecture de ce plan, era ora ! Enfin, ces fameuses listes de gens qui ont quitté le milieu scolaire, listes que nous avons tant attendues et nous arrivons enfin à les obtenir de l'Education nationale.

Mme la Conseillère, ces listes sont-elles bien exploitables ? Est-ce que le nom, le prénom, l'adresse et même le numéro de téléphone apparaissent vraiment ? Si c'est vraiment important, c'est parce que j'ai travaillé dans le monde du travail et quand je voyais arriver à Pôle emploi ces jeunes qui avaient quitté, par exemple à 16 ans, le milieu scolaire et qui arrivaient 2 ans après, mais 2 ans, c'est beaucoup. Donc, il faut vraiment répondre le plus rapidement possible à ce décrochage afin de ne pas les laisser sans solution.

Vous avez repris mon expression que j'emploie souvent, c'est « les marquer à la culotte », j'en suis contente parce que c'est vraiment ça qu'il faut faire et il faut vraiment que ces personnes restent en formation dès le moment où elles ont quitté l'école.

Ce plan est vraiment ambitieux. J'espère que nous allons tous le réussir ensemble.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Anne TOMASI et Pierre GHIONGA après, la galanterie de Pierre que je connais très bien...

Mme Anne TOMASI

La galanterie de Pierre GHIONGA sans même la lui avoir demandée... Je vous remercie, et lui, et vous.

Je vais avoir une intervention qui va ressembler à celle que j'ai eue tout à l'heure sur le règlement des aides de la culture parce que personnellement, je vois dans ce rapport, un petit peu la même philosophie.

C'est un plan, je dirais, prêt à l'emploi, concret qui nous montre vraiment comment, vous avez parlé d'opérationnalité, qui nous montre vraiment comment il va être mis en place de manière réelle. Je trouve que c'est une bonne chose.

Il est le résultat de la réflexion sur la période COVID. Encore une fois, pour moi, c'est la preuve de la capacité des services de la Collectivité de Corse, de nos services, à se remettre en question et à remettre en question leurs pratiques, mais c'est également la preuve de leur volonté d'évoluer pour être en phase avec les besoins.

En matière d'évolution, ne pas avancer, c'est déjà un petit peu reculé. Vous les avez félicités pour leur réactivité, je souhaiterais en plus de leur réactivité et leur adaptabilité, les féliciter pour leur volonté d'évoluer et d'être sans arrêt à la pointe de ce dont la Corse a besoin.

Dans ce rapport, je perçois trois axes majeurs.

Le premier, suite à la crise COVID, une volonté encore plus prégnante de cibler les publics en difficulté, les plus fragiles, les moins diplômés.

Le deuxième axe, toujours suite à la crise COVID, c'est exactement comme je l'ai perçu dans le règlement des aides à la culture, l'adaptation au numérique, avec des appels à projets, avec des plateformes numériques, que ce soit Corsica orientazione ou les plateformes de e-learning. Je note d'ailleurs que vous vous êtes appuyée sur les moyens et les compétences qui existaient déjà, la plateforme d'e-learning de l'AFPA, mais aussi celle de la région Occitanie qui offrait une certaine innovation. J'apprécie donc cette mise en

synergie qui nous permet de voir que nous mettons tous les acteurs en lien et nous avons une approche globale.

Enfin, réduire la fracture numérique. C'est quelque chose qui m'a toujours tenu à cœur parce que je vois dans les écoles et j'ai eu l'occasion de voir encore plus pendant la période de confinement de l'année dernière que malheureusement, nous ne sommes pas tous égaux face à l'accès aux nouvelles technologies. Lors du plan Salvezza, nous avons pris la précaution de parler de la nécessité de réduire la fracture numérique et c'est là qu'on en voit toute l'importance.

Le troisième axe que je perçois, c'est l'adaptation aux besoins du terrain et des territoires, d'abord par une stratégie de filières. Comme mes camarades avant moi, je mettrai ça en lien avec le rapport n° 77, le PRIC, avec des appels à projets expérimentaux et innovants qui vont nous permettre de travailler sur les métiers en tension et donc de gagner en stabilité en évitant une économie trop spécifique.

Ce que j'apprécie encore plus, c'est la réflexion par bassin de territoires. Dans le rapport du règlement des aides à la culture, vous avez fait mentir Pierre GHIONGA en montrant que la langue corse était vraiment transversale dans nos préoccupations et irriguait toutes nos politiques. Aujourd'hui, dans ce rapport-là vous faites mentir Jean-Charles ORSUCCI en prouvant que nous ne faisons pas du jacobinisme régional, nous nous adaptons aux besoins du territoire et ce, pour un principe de réalité bien plus important, c'est que ùn vulemu micca zappà l'acqua.

En conclusion, je dirai que vous avez un plan ambitieux. Dans sa réalisation, il devra perpétuellement s'attacher à entretenir le réalisme de ses mesures, à rester en lien avec les besoins des territoires et des entreprises, surtout face aux défis économiques majeurs qui nous attendent.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. La parole est à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Josépha, je suis tout à fait d'accord avec ce plan, cette stratégie que je trouve adaptée à la situation de la Corse.

Je voulais préciser un point sur les formations souveraines. On parle dans cette

stratégie de santé et de silver économie. Je voudrais connaître quel est le périmètre de la formation en matière de santé. Tu sais, ou tu ne sais pas, je milite depuis très longtemps pour la création d'une école de formation aux métiers de la santé, formation primaire et secondaire, qui me paraît très importante.

Je prends un exemple personnel : actuellement, je suis médecin coordonnateur de l'HAD de Corte, j'ai besoin d'une formation. C'est très compliqué de trouver une formation adaptée et j'aurais donc aimé que l'on ait à l'université une école de référence où l'on puisse faire de l'e-formation par exemple. Je voudrais savoir si cette stratégie répond à une problématique comme la mienne qui n'est pas unique puisque tous les médecins de Corse cherchent à se former pour être plus efficaces et les formations sont souvent des formations pour un public très restreint. C'est le premier point que je voulais évoquer.

Le deuxième point, ça concerne le PRIC. Je voudrais déposer un amendement pour qu'on le transforme en PTIC. Merci.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. le Président, est-ce que vous pourriez m'autoriser à intervenir, parce que je vois que tout le monde a parlé du PRIC et comme apparemment, les deux rapports sont liés, je souhaitais intervenir.

M. Hyacinthe VANNI

On ne l'a pas encore présenté l'appel à projets. On donne la parole à Mme Nadine NIVAGGIONI qui veut dire un mot.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Le secteur touristique, comme vous le savez, a été fortement impacté par la crise. Nous avons échangé beaucoup au moment des auditions avec les professionnels du tourisme. Ce qui nous paraissait intéressant à mettre en œuvre, peut-être que vous l'avez rajouté depuis, mais nous avons réfléchi à un schéma régional de formation du secteur touristique, avec un comité d'évaluation et d'orientation qui permette de regrouper les professionnels, la direction de la formation et les organismes de formation une fois par an pour poser les orientations et définir les besoins. C'est quelque chose qui est réclamé depuis longtemps.

En matière de saisonniers, j'y viendrai tout à l'heure dans le cadre du PRIC.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole pour répondre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci à tous pour ces interventions intéressantes qui sont venues enrichir le rapport-même, puisque j'ai noté un certain nombre d'informations qui seront intéressantes à intégrer.

Pour revenir en quelques mots sur l'intervention de Rosa PROSPERI, elle a abordé l'équilibre entre les formations existantes et les formations à prioriser et ensuite, cette nécessité des transferts entre secteurs. Je les lierai quasiment puisqu'il va falloir que nous soyons en capacité de transformer en profondeur certains secteurs eux-mêmes, puisque certains secteurs eux-mêmes se transforment. On est toujours dans les mêmes métiers, mais on n'est plus du tout dans les mêmes méthodes, dans les mêmes compétences, et pourtant on reste aussi dans le même métier. Donc, il y a aussi cette transformation-là à opérer.

Effectivement, l'identification des besoins, des filières porteuses. Par filières porteuses, celles, vous l'avez évoqué, qui sont des filières traditionnelles où il peut y avoir une volonté aussi de les conserver et de les valoriser même si l'air du temps nous encouragerait à ne pas le faire, mais que les orientations stratégiques qui sont les nôtres nous encouragent en revanche à les maintenir. Je pense notamment à certains métiers liés à l'artisanat, mais pas exclusivement, et autour des métiers du patrimoine au sens bâti où il y a des métiers émergents, des métiers de niche qui passent sous les écrans radars et qui pourtant sont des métiers qui seront porteurs et qui, dans notre vision des choses, sont importants à maintenir.

Aussi, la volonté et ça a été dit par différents intervenants, d'aller chercher ceux qui sont le plus vulnérables, les plus jeunes et les moins jeunes. Il y a vraiment une importance de mailler le territoire avec l'ensemble des acteurs pour aller chercher ceux qui ne se tournent pas vers la formation. Il y a des publics qui n'ont même pas l'idée de se tourner vers la formation pour trouver une porte de sortie. C'est ceux-là qu'il faut aller chercher, à tout âge.

Sur la question du CESEC et de la plateforme de compétences mutualisées, effectivement c'est un échange long qu'on a eu avec le CESEC et qui semble correspondre, on commence à regarder cela, à nos tissus d'entreprises qui fait que certaines entreprises ne vont pas créer un emploi pour certaines compétences parce que, soit elles vont en avoir besoin sur un court terme, soit ça demanderait un investissement qui ne serait pas rentable. Alors, cette mutualisation peut être intéressante.

Et évidemment, le maître mot, l'adaptabilité et la fluidité puisqu'aujourd'hui, nous n'occupons plus un emploi pour toute une vie, on va parfois avoir plusieurs emplois dans une vie et il faut être en capacité de répondre à cela aussi.

Merci à Cathy COGNETTI pour ses mots. C'est vrai que nous avons eu l'occasion de travailler ensemble, il y a eu un dialogue et un échange avec les territoires et certains EPCI, avec les organismes de formation et les CFA pour tenter de coller au plus près aux besoins. Dans un dialogue, il faut être deux et j'ai su chaque fois, la trouver dans nos échanges pour un même objectif, celui d'essayer d'agir au plus près de notre jeunesse et d'aller chercher, vous l'avez rappelé, lorsqu'il a fallu mettre en place de manière très rapide, un dispositif pour des apprentis qui se retrouvaient dans des situations difficiles puisqu'en rupture de contrat au regard de situation de crise.

La perte de la compétence apprentissage, c'est quelque chose que l'on partage, je l'ai dit, je ne vais pas redévelopper là-dessus. Je pense que c'est vraiment une erreur que de ne pas avoir entendu nos arguments qui aujourd'hui, sont valables pour la Corse mais aussi pour des régions françaises. Certaines régions ne se retrouvent pas dans la réforme puisque celle-ci ne prend pas en compte la spécificité de certains territoires, notamment en termes de tissu entrepreneurial et en termes d'organisme de formations. Je crois savoir d'ailleurs que lorsque vous évoquez la nécessité de faire remonter le projet des centres, que l'organisme France compétences, qui est censé aujourd'hui financer l'apprentissage, je crois savoir, mais je demanderai précision, que tous les centres de formation ont fait remonter les appels à projets et que visiblement, aucun n'a été retenu, et ce, sans aucune justification. On a simplement dit « vous ne correspondez pas aux critères » en rappelant tous les critères des appels à projets. Je dois le dire, c'est très problématique pour les centres.

Comme aujourd'hui, c'est France compétence qui est censé financer l'apprentissage, c'est un problème.

Effectivement être toujours au plus près des acteurs de la formation et maintenir au cœur de nos orientations, la notion de parcours pour accompagner au mieux et pour essayer, comme cela tient à cœur à Muriel FAGNI, de marquer à la culotte l'ensemble de ceux qui sont éloignés de l'emploi et aussi des décrocheurs, vous l'avez évoqué. Je sais que c'est un échange que nous avons eu souvent toutes les deux. D'ailleurs, je l'ai bien entendu puisque j'en ai tenu compte. Je vais répondre à ce que vous demandez sur la question les listes, vous avez raison, il y a encore un travail à affiner.

Merci à Christelle COMBETTE pour cet encouragement. C'est rare et donc, ça vaut d'être souligné ! Merci à elle. Vous m'avez dit que vous avez cette fois trouvé de la concertation et du pragmatisme. « Cette fois », alors, écoutez, ça a toujours été ma volonté, mais j'ai peut-être fait preuve aujourd'hui de plus de pédagogie puisque je dis que chacun

doit s'écouter et se remettre en question. J'ai peut-être fait preuve de plus de pédagogie puisque concertation et pragmatisme, ça a toujours été ma volonté de faire les choses en concertation, de co-construire, et de le faire avec pragmatisme.

Effectivement, nous avons des compétences larges de notre Collectivité. Vous avez rappelé à juste titre ce qui avait été pointé dans le diagnostic de la charte pour l'emploi local, les constats : le manque de qualifications, l'inadaptation des formations, le recours à de la main d'œuvre étrangère. Effectivement, la formation professionnelle est un levier important et je crois qu'il nous faut vraiment articuler tous les outils.

Le CREFOP, vous connaissiez mes préventions sur ce qui peut constituer quelque chose, pas contre les partenaires qui y siègent, je l'avais expliqué, mais j'avais l'impression que nous étions dans une usine à gaz, que les choses avaient du mal à s'articuler. C'est d'ailleurs un certain nombre de préconisations qui reviennent dans le CESEC. Je crois que nous avons réussi à améliorer les choses, que les ateliers travaillent, qu'il y a des échanges. Ma volonté, ce n'était pas d'écarter, mais d'investir le CREFOP dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues et essayer de s'en servir au sens positif du terme comme un espace où tous les acteurs sont réunis et où la concertation peut être opérante. Il faudra continuer à l'améliorer en ce sens.

Muriel, je reviens à vous. Nous avons parlé de la liste des décrocheurs. A aujourd'hui, et c'est encore un combat, puisque nous avons gagné une première bataille, c'est qu'on nous délivre enfin une liste nominative, mais nous n'avons pas encore gagné la guerre dans ce domaine. Parfois, on a les noms et les prénoms, mais pas encore les adresses. C'est encore un peu désordonné, mais nous sommes sur le coup puisque je ne renonce pas. On a déjà réussi à l'obtenir, on a demandé à ce qu'il y ait des critères obligatoirement mentionnés pour que ça puisse être efficace.

Ensuite, sur les comités locaux de formation, vous vous rejoignez d'ailleurs avec Christelle COMBETTE, il faut améliorer puisque ce sont vraiment des outils de concertation d'acteurs et là aussi, de partenaires au plus près du terrain. C'est bien ça qui est important.

Anne TOMASI, effectivement, la philosophie est un peu la même que dans le précédent rapport sur le RDA culture, ça ne vous étonnera pas à plusieurs titres que la philosophie se déroule dans l'ensemble de l'action.

Les trois axes majeurs que vous avez ciblés : les publics, l'adaptation au numérique et l'adaptation aux besoins pour mettre en place une stratégie cohérente. Oui, comme quoi, la Collectivité unique est en capacité d'être près du territoire et du terrain et qu'elle est en capacité d'aller au plus près des acteurs et de faire un maillage cohérent.

Comme quoi, on peut être Collectivité de Corse et être proche du terrain, de ses acteurs, de ses élus et de l'ensemble des partenaires qui œuvrent ici dans le secteur de la formation.

Pour répondre également à Nadine NIVAGGIONI et à Muriel FAGNI sur les questions du tourisme. C'est une question qu'on a beaucoup abordée sur laquelle nous travaillons notamment avec la présidente de l'Agence du tourisme. Nous sommes en cours de traitement sur les infos tourisme puisqu'il y a des enquêtes flash qui sont réalisées. Il va y avoir une présentation qui va être faite aux partenaires sur les besoins de formations existantes. Je ne sais pas si j'arriverai à le faire avant la fin de la mandature, mais l'objectif avec Marie-Antoinette MAUPERTUIS, c'était de présenter un plan de court, de moyen et de plus long termes, notamment sur des stratégies selon les niveaux de formation, selon les besoins, selon ce qui est existant et ce qu'il faut améliorer. On s'est livrés à un diagnostic, et des filières existantes, et des enseignements dispensés, et des besoins des acteurs de la profession.

Notre objectif est de le présenter dans le cadre de Rilanciu, en tout cas dans ses grands axes, j'espère que nous pourrons tenir cet objectif.

Pour Pierre GHIONGA, effectivement, nous sommes là aussi en discussion sur la question, mais ça me permet de le dire, mais ça ne répond pas totalement au cœur de votre demande, d'une école des cadres de santé, nous discutons avec l'université. Mais nous avons aussi des discussions qui sont ouvertes puisque nous pouvons l'ouvrir de manière plus étroite entre l'ordre notamment et l'université.

Vous avez évoqué des formations continues pour les médecins, on peut agir de cette manière, mais aussi nous pouvons mettre en oeuvre un certain nombre de métiers du médical et de formations aux métiers du médical et paramédical. Nous sommes à l'évaluation du schéma des formations sanitaire et social pour agir en ce sens. Donc, je pourrai revenir vers vous avec de plus amples informations d'ici peu. Mais c'est effectivement une des questions et c'est pourquoi, nous l'avons inscrit dans ce plan.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des orateurs, en tout cas sur les points les plus forts.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos échanges. Je ne doutais pas que la nécessité d'avoir une formation de qualité était un objectif partagé. Je vois que le plan qui est proposé opérationnel, je le répète, Anne TOMASI est revenue, je la remercie parce que oui, c'est la volonté d'être opérationnel pour ne pas faire un énième plan et un énième schéma.

Je suis heureuse que celui-ci soit partagé aussi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

Le rapport n ° 075 est ADOPTE à l'unanimité⁶.

On peut passer au rapport suivant.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

*** Raportu n^u 077 : Chjama à prughjetti Pattu Regiunale d'Investimentu in Cumpetenze (PRIC) Corsica - Pianu Salvezza è Rilanciu**

*** Rapport n° 077 : Appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse - Plan Salvezza et Rilanciu**

⁶ Délibération N° 21/062 AC

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Le rapport suivant découle un petit peu de celui-ci, puisque ça ne peut pas être déconnecté de l'opérationnalité du plan que nous venons d'adopter ensemble.

Dans le cadre plus plan régional d'investissement, Cher Pierre, je ne vous ai pas répondu sur la proposition d'amendement pour le transformer en PTIC, mais c'est une demande que j'ai déjà formulée. De temps en temps, de notre propre chef, nous mettons PTIC dans le rapport, mais pour l'instant, ça n'a pas encore été adopté. Vous avez raison, on aurait pu le mettre. Nous le mettrons dès aujourd'hui partout.

Dans le cadre de ce plan, la Collectivité de Corse devra engager en 2021 plus de 21 M€ et suivront des financements 2022. Ces crédits permettront de financer des actions de formations réalisées notamment dans le cadre du conventionnement AFPA et dans celui de la commande publique. Comme vous le savez, je ne vais pas revenir sur le fond, il nous faut réorienter les compétences vers les filières porteuses en permettant le développement de compétences en cohérence avec les besoins des territoires et des entreprises, en particulier vers les métiers d'avenir. Cela fait écho à une des fiches du plan Salvezza.

Il s'agit notamment de pouvoir soutenir les actions innovantes et expérimentales permettant de favoriser l'évolution du système tel que souhaité au bénéfice de la Corse et soutenir des projets d'accès à l'emploi novateurs proposés par les bassins d'emplois et les territoires.

Il s'agit vraiment de simuler l'initiative territoriale et pour la Collectivité, de favoriser les remontées de projets innovants remontant des territoires, des organismes de formation, des acteurs, tout type d'acteurs, publics ou privés, qui s'adressent prioritairement aux publics les plus fragiles comme les demandeurs d'emploi, les jeunes sans formation et/ou les bénéficiaires du RSA.

C'est vraiment une action en faveur des publics les plus fragilisés et les plus précarisés.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme COGNETTI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour reparler de l'ambition du plan d'investissement dans les compétences et les défis qu'il propose : former les jeunes, les demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés, accélérer la transformation du système de formation professionnelle. Les pactes régionaux ont été faits en ce sens.

La Corse devait bénéficier de l'Etat d'une dotation de 26 M€ au titre du pacte signé et la Collectivité devait mettre 52 M€. Sans mettre le travail qui est réalisé au quotidien par Mme la Conseillère et par la Collectivité, ma question est simple, je voudrais connaître la ventilation des sommes du PRIC pour les différents acteurs de la formation professionnelle et comment ces acteurs vont pouvoir répondre aux appels à projets ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme COMBETTE a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

C'est un rapport qui est très proche de celui qui vient d'être traité sur les enjeux et la stratégie de la formation professionnelle.

La Corse a été très touchée par la crise et le manque de qualification s'en ressent d'autant plus après cet épisode. Il a fallu donc s'adapter à cette crise et l'appel à projets vise justement à expérimenter d'autres solutions innovantes qui répondent aux besoins du monde économique. L'intérêt que vous portez à ces besoins réels des entreprises est clair.

Ce que je voudrais poser comme question, c'est surtout m'assurer que vous avez envisagé un plan de communication suffisamment large pour recevoir un maximum de porteurs de projets et de propositions, surtout un petit peu plus qu'il y en a eu pendant la dernière de 2018 à 2020.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dans le cadre régional de l'innovation, de nombreux produits de formation ont déjà été élaborés, inventés et d'autres vont venir dans le cadre de cet appel à projets, je pense qu'il est désormais indispensable de travailler à une labellisation régionale. C'est mon dada, je le propose depuis déjà plus d'un an. Pour l'instant, ça n'a pas d'écho, mais c'est indispensable.

Il y a des produits de formation qui dépendent du référentiel national et pour lesquels il n'y a pas de souci de qualification. Pour d'autres qui sont créés localement, ça serait dommage qu'à la fin d'une session de formation, ces stagiaires qui sont parfois loin de la qualification, n'aient pas une qualification régionale. C'est indispensable et ça serait un label qui, non seulement valoriserait les compétences acquises de ces stagiaires, mais donnerait aussi une force supplémentaire à la région. Je pense qu'il ne faut pas le négliger. Il y en a de plus en plus, par exemple sur la langue et il va y en avoir encore certainement. Les langues dites régionales ne seront jamais référencées au niveau national, donc donnons-leur la possibilité d'avoir une labellisation régionale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président. Merci de nouveau aux intervenants.

Pour répondre à Cathy COGNETTI, lorsque les appels à projets vont être publiés, on ne peut pas aujourd'hui déterminer comment se fera la ventilation entre projets, mais effectivement les centres peuvent faire remonter des projets. Il y a une enveloppe globale pour les appels à projets que l'on peut estimer aujourd'hui à environ 4 M€. On peut aller jusqu'à un maximum de 600 000 € par projet, au regard de l'aspect innovant, de la réponse aux critères qui seront publiés, je crois qu'il y a une note d'intention qui vous a été donnée avec l'appel à projets type. Il y a un certain nombre de critères qui sont listés.

Enveloppe globale à 4 M€ et plafond maximum de 600 000 € par projet. Il peut y avoir des projets qui coûtent beaucoup moins, ça ne veut pas dire que ça va être 600 000 € pour chaque projet, c'est le plafond maximum. La ventilation se fera au regard de la sélection des appels à projets.

Pour répondre aussi à Christelle COMBETTE, effectivement l'intérêt d'un appel à projets, c'est d'activer les remontées de terrain et faire en sorte que le maximum d'acteurs, et parfois des acteurs qui ne sont pas forcément des partenaires identifiés, parce que c'est aussi ça l'intérêt, qu'ils le deviennent, c'est intéressant aussi. Pour ça, vous avez raison, il faut avoir une communication efficace. Et, effectivement, cet appel à projets sera largement diffusé et communiqué pour que nous puissions atteindre des objectifs.

Sur la question de la labellisation, je partage effectivement ces besoins de référencement parce que l'exemple de la langue a été pris, mais on peut aussi avoir un certain nombre de savoir-faire à l'inverse qui, du coup, peuvent être référencés et valorisés

et peuvent être aussi un bénéfice pour la Corse, des formations qu'on ne développerait qu'ici, ou avec une certaine expertise et un certain savoir-faire. C'est un chantier que nous avons ouvert mais sur lequel nous avons pris un peu de retard, mais qu'il faudra concrétiser parce que, effectivement, c'est un objectif intéressant.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

Mme ROSA PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine RIERA : les élus présents et représentés du groupe « **Andà per Dumane** » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus présents et représentés du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

Le rapport n ° 077 est ADOPTE à l'unanimité⁷.

Merci, Mme la Conseillère exécutive, vous avez terminé vos dossiers.

Je demande au Président du Conseil exécutif si on examine les amendements ? Si tout le monde les a reçus, sinon on peut passer d'autres dossiers.

Le Président SIMEONI

On peut passer d'autres dossiers.

⁷ Délibération N° 21/063 AC

M. Hyacinthe VANNI

A votre convenance !

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

*** Raportu n° 080 : Raportu d'infurmazione nantu à u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 080 : Rapport d'information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Le Président SIMEONI

Rapport donc n° 080, c'est celui auquel je faisais référence dans la réponse hier sur le budget à notre collègue et ami Pierre GHIONGA.

Je vais donner un chiffre plutôt que de lire le rapport.

En gros, je pense que c'est un rapport qui est complet, qui essaye d'être le plus lisible possible, avec des chiffres actualisés qui mettent en perspective les différentes situations.

Je vous rappelle la trajectoire. Aujourd'hui, si on regarde depuis la fusion du 1^{er} janvier 2018, nous avons un effectif global de moins 5 agents ; la diminution aurait été plus significative si nous étions restés à isopérimètre, puisque nous avons eu 29 intégrations suite à l'intégration d'associations qui étaient auparavant rattachées au conseil départemental. Donc, une baisse de 5 agents.

Comme je vous l'ai dit hier, on constate dans les phénomènes de fusion que les premières années, non seulement les effectifs ne baissent pas, mais en général ils augmentent, à tel point que certains se demandent si le principe sur lequel la fusion permet de faire des économies, notamment sur les dépenses salariales, est véritablement fondé. La question, me semble-t-il, je parle sous le contrôle du DGA, n'est pas véritablement tranchée, il y a un doute sérieux. Mais en ce qui nous concerne, nous avons essayé de maintenir et nous avons réussi à maintenir une trajectoire globalement vertueuse puisque nous avons diminué de 5 postes. Nous n'avons pas dégradé, mais au contraire, amélioré les conditions de travail des agents et amélioré également la qualité du service public qui est fourni aux usagers et aux Corses.

L'autre élément important, on en a parlé hier, c'est l'augmentation du nombre de CDD, 150 CDD en plus, qui est corrélé d'une part, à la crise COVID et d'autre part, à la nécessité de répondre dans l'urgence à des besoins dans le domaine de l'aide sociale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Monsieur le Président, dans la présentation du rapport, vous avez pratiquement répondu à mes interrogations.

Je vous avais alerté à plusieurs reprises sur la dimension humaine, avec notamment un malaise ambiant que l'on rencontrait dans certains services. Cela s'est vérifié par des arrêts maladies. Il y a eu des difficultés d'affectation, les agents ne connaissaient pas trop leur mission. C'est sur le bon chemin.

Aujourd'hui, ce soir à cette heure-ci, c'est de la dimension budgétaire qui est à prendre en compte. D'habitude c'est M. LACOMBE qui s'en occupe, ce soir ce sera moi, plus rapidement puisqu'hier, nous avons travaillé sur la trajectoire financière de notre Collectivité.

J'ai rapproché ce rapport, Président, avec l'annexe du budget primitif qui faisait état des effectifs dans les agences et offices. C'est présenté en détail, la répartition des agents par catégorie et statut, et je vous remercie.

Tous les offices y figurent à l'exception de l'ODARC, je pense que c'est peut-être un oubli et si vous avez le nombre d'agents à ce jour au sein de l'Office agricole, je suis intéressée pour en disposer.

J'ai fait ce rapprochement comparatif avec les effectifs pourvus dans les agences en 2015 laissant apparaître un niveau de personnel sensiblement égal, vous l'avez dit, un peu plus élevé en 2020. Donc, on n'a pas exactement à ce jour le volume global des offices puisqu'il manque celui de l'ODARC.

Sur ce rapport portant sur la maison mère, c'est-à-dire sur l'ensemble de la

Collectivité, nous avons à ce jour, 4 420 agents en situation de permanents, non-permanents, titulaires et non-titulaires.

Au compte administratif 2018, le premier exercice budgétaire qui a suivi la fusion des 3 collectivités, vous affichiez 4 419 agents. Je prévoyais que vous alliez me parler de vertu, c'est le cas, mais c'est vrai, vous avez maintenu un volume constant.

J'ai une autre approche un peu différente puisque lorsque je siégeais sur les bancs du conseil départemental, lors de sa dernière mandature, il nous avait été expliqué à grand renfort de chiffres, de courbes et autres, qu'il était question de faire des économies substantielles en fonctionnement et en ressources humaines, par la fusion des services dont certains étaient concurrents. Rappelez-vous, c'était le fameux « mille-feuille administratif » qui devait être allégé et tout allait être idéal. L'optimisation organisationnelle avait été avancée et prônée. Les départs à la retraite jugés importants ne devaient pas être remplacés, mais je ne pense pas que ça a été le cas.

Certes, je reconnais, il y a des besoins, notamment en ce moment en période de crise sanitaire. Nous vous avons accompagnés sur ces besoins, notamment vis-à-vis de l'aide sociale à l'enfance et de la PMI.

Président, je vais conclure.

Ces quelques postes créés à ce titre-là ne justifient pas cette situation. Force est de constater que les objectifs initiaux de cette fusion n'ont pas été mis en œuvre et de fait restent non atteints.

Néanmoins, sur ce sujet complexe à appréhender, je pense que l'œuvre d'optimisation n'a pas produit les fruits escomptés. J'espère et je ne doute pas que cette fusion va être efficace et qu'à l'occasion des prochains exercices, nous pourrions se satisfaire de cette fusion et voir enfin des économies de faites.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je reviens toujours sur le nombre de contractuels et je ne suis pas convaincu quand je lis vos chiffres, 2018 : 36 contractuels 2021 : 324, soit 800 %

d'augmentation, j'ai calculé.

Est-ce que c'est à-peu-près 250 personnes qui ont été mis dans le social ? Moi, j'en doute.

Voilà, ce que j'avais à dire, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Cher collègue, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en pas, M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Le doute est salubre, mais j'ai du mal à le lever autrement que par des explications, ce n'est pas 324, c'est 281, ça fait effectivement une augmentation de 155, d'après les chiffres qui me sont communiqués. Et, je vous répète une fois encore, de mémoire, c'est 100 par rapport à la crise Covid et 50 dans les secteurs sociaux, pour répondre à des situations d'urgence, et je peux vous dire que l'urgence continue, que ça soit sur les CDI ou sur les CDD de remplacement. D'ailleurs, vous verrez que tout à l'heure dans les postes que l'on crée, les seuls postes que l'on crée de façon sèche, sans suppression corrélative, c'est 13 postes dans l'action sociale où on a un besoin.

Alors, je pense vous avoir répondu, je ne sais pas si je vous aurai convaincu, mon Cher collègue, mais les chiffres sont ce qu'ils sont et les explications traduisent la réalité.

Pour répondre à Chantal, l'approche statique sur les chiffres, elle permet de voir s'il y a des dérapages importants ou des contractions importantes. Vous avez vu que nous sommes restés à moins 5, donc en gros on est resté sur une trajectoire qui est rectiligne.

Ceci étant, il y a des mouvements telluriques là-dessous, qui montrent aussi qu'il y a un autre travail à faire, c'est monter en compétence et en compétence qualitative, beaucoup des recrutements que nous avons fait sont des recrutements de catégorie A, dans des secteurs stratégiques et où nous avons aussi besoin d'améliorer le niveau d'efficacité de notre Collectivité. Donc, ça peut se faire par la promotion interne, par les concours, ça peut se faire par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ça se fait aussi par le recrutement.

Je vous rappelle que l'on a trouvé aussi des situations qui étaient très différentes dans les services. Par exemple, dans les services informatiques, il y avait dans une des collectivités qui a fusionné, beaucoup plus de cadres de catégorie A qu'il n'y en avait dans

un autre conseil départemental. Ça c'est un exemple des difficultés que nous avons à résoudre et qu'il va falloir résoudre progressivement.

Moi ce que je retiens quand même, c'est que, oui il y a eu des difficultés, et on le verra, c'était la raison du questionnement, et notamment de notre collègue et ami Xavier LACOMBE lors d'une session précédente, qui m'a conduit à demander la formalisation assez rapide du rapport sur la gestion des risques psychosociaux, etc.

On sait qu'une fusion, c'est toujours un évènement qui comporte une part qui est dérangeante, voire traumatisante pour un nombre incompressible d'agents, donc autant de situations humaines difficiles, des contraintes à gérer, une organisation à repenser.

Mais moi, ce que je retiens quand même aussi, c'est que beaucoup de ce qui a été fait, a été bien fait, que globalement il me semble qu'après des premières semaines, des premiers mois de difficulté extrême, grâce à la mobilisation de toutes et de tous, bien sûr des DGS et DGA, mais aussi des cadres intermédiaires et de l'ensemble des agents, on va aujourd'hui vers le mieux.

Et ce que je retiens enfin, c'est que la Collectivité de Corse a quand même su répondre globalement de façon puissante et efficace à une crise qui était une crise sans précédent, notamment dans le domaine sanitaire. Alors, bien sûr il y a eu des difficultés sanitaires, économiques, sociales, la crise du Covid, bien sûr il y a eu des difficultés notamment dans le domaine du social, pour un certain nombre de raisons qui ont été expliquées et débattues avec les syndicats.

Mais je crois que cette crise aussi, nous a fortifié en tant qu'institution, aussi bien celles et ceux qui travaillent au sein de l'institution que les élus comme nous, les élus notamment des instances paritaires ont été extrêmement assidus, majorité et opposition, il y a eu un dialogue de qualité, il y a eu aussi des épisodes difficiles, il y a peut-être des choses à améliorer, il y a un certain nombre de comportements ou en tout cas de prises de position qui, sur la forme, m'ont dérangé, et j'ai eu l'occasion de le dire aux syndicats, mais après tout, tout cela c'est aussi la vie d'une institution.

On me fait passer un papier sur l'ODARC, mais on vous donnera le détail, 115 CDI, je demanderai au Président de l'ODARC de nous donner le détail des personnels employés au sein de cet office.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie pour votre contribution.

M. Hyacinthe VANNI

Merci M. le Président.

Je vais mettre aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » votenu **À PRÒ.**

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR.**

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR.**

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR.**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Pierre GHIONGA les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » : **NON-PARTICIPATION.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 080 est ADOPTE⁸.

Rapport suivant, vous avez la parole, M. le Président.

* **Raportu n° 089** : **Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi.**

* **Rapport n° 089** : **Modification du tableau des effectifs.**

Le Président SIMEONI

On me dit que le rapport précédent était un rapport d'information qu'il ne fallait pas voter, pour une fois que j'avais l'unanimité, il ne fallait pas voter, ghjè a storia di a mo vita...

Donc, on va essayer maintenant, le rapport 089 sur la modification du tableau des effectifs.

⁸ Délibération N° 21/064 AC

Donc, vous l'avez vu, il y a un rapport et un amendement, l'amendement c'est pour créer 4 postes supplémentaires dans le domaine des affaires financières européennes et des relations internationales, mais je vous rassure, Xavier : donc, 37 créations + 4 = 41, mais il n'y a que 13 créations qui sont des créations sèches, je dirai, qui interviennent toutes dans le domaine de l'action sociale, et qui sont la poursuite des postes qui ont été demandés dans des conditions, vous le savez, de grève et de mobilisation par les différents syndicats.

Donc, des créations qui sont véritablement indispensables, notamment pour répondre à l'explosion du volume des affaires qui sont traitées et 13 postes qui correspondent aussi à une identification des besoins les plus prégnants et les plus urgents.

Donc, je rappelle que la majorité et l'opposition s'étaient publiquement prononcées en faveur des syndicats et des personnels mobilisés, en demandant un renforcement des moyens. Une première phase a été organisée le mois dernier, la deuxième phase, c'est celle-là.

Sur tous les autres postes, il y a 28 créations de postes, il y a 28 suppressions corrélatives, en fait soit des départs à la retraite, soit des postes où la personne mute et on supprimer le poste.

Donc, on est dans une logique qui, encore une fois, est une logique de contention des créations de postes, en ne créant que ce qui est véritablement strictement indispensable, et ensuite en redistribuant par ailleurs.

Je vais vous prendre l'exemple de l'amendement. Pourquoi un amendement dans le domaine de la DGA en charge des affaires financières, européennes et relations internationales ? C'est Alexandra FOLACCI qui était là hier, lorsqu'elle a vu que les 4 postes, dont nous parlons-là, n'avaient pas été mentionnés, c'est vrai qu'elle a été extrêmement contrariée. Aujourd'hui, on est sur un effectif chez elle de 41 personnes dans sa DGA, son effectif cible est de 71. On n'atteindra jamais l'effectif cible, c'est sûr, mais par exemple pour le budget, en fait ils sont 4 à travailler sur le budget, imaginez avec la complexité, l'importance du travail...

Il y a des directions comme ça qui sont aujourd'hui véritablement en souffrance, et ça crée des situations qui participent aussi, après au niveau individuel, à mettre des agents en situation soit de rupture, soit de volonté de changement d'affectation, soit d'exaspération, etc.

Donc, vraiment, je vous assure, nous essayons d'arbitrer. Alors, pour des postes qui sont créés, il y a en a beaucoup qui sont demandés et qui sont refusés, comme par exemple, à cette heure-ci, Josepha est encore là, elle me sollicite souvent sur des besoins

importants dans le domaine de la formation, où il y a des crédits en plus et où donc la présence de personnels est indispensable pour ne pas perdre les crédits.

Donc, on ne peut pas faire comme nous voudrions faire, on essaye de faire au mieux et de trouver des points d'équilibre. Et, je pense que le rapport qui vous est présenté ce soir, à cet égard, constitue véritablement un point d'équilibre entre des impératifs contradictoires, difficiles à concilier.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Vous pouvez présenter votre amendement, vous avez commencé à le faire, comme ça on ouvre le débat sur le rapport et sur l'amendement

Le Président SIMEONI

Compte tenu de besoins urgents qui ont été identifiés au sein des services de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, il est nécessaire de procéder à la création de 4 postes au titre de l'année 2021.

Il est précisé que pour chaque procédure de recrutement, créée en compensation d'un départ, sera adossée la suppression corrélative d'un poste vacant sur le même cadre d'emplois.

Ainsi, l'ensemble de ces créations de postes, les 4 visés par l'amendement, est neutre financièrement et n'implique pas de création supplémentaire au tableau des effectifs.

Donc, une opération qui est neutre et qui vise à réallouer des ressources humaines dans le cadre du fonctionnement de la DGA.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?
M. LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement.

Sur la présentation, l'explication on peut être convaincu, mais il y a quelques réserves quand même, puisque là vous parlez de contention, mais on se rend bien compte qu'au fil du temps, aujourd'hui l'effectif de la Collectivité de Corse, tant décrié par certaines prises de position, aujourd'hui c'est du remplacement 1 pour 1, et on se retrouve in fine,

même s'il y a des besoins et on sait que ce n'est pas toujours facile de recruter, il y a des besoins et on se pose toujours des questions. Mais en fin de compte l'effectif de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, avec les deux départements, je ne reviendrai pas sur les critiques du passé, encore une fois, mais on se rend compte in fine que l'effectif final au total, entre les titulaires, les contractuels, ne diminue pas, il ne diminue pas, bien au contraire, si on regarde bien.

Mais je ne veux préjuger de rien parce qu'il faudrait arriver en fin de mandature total et faire le compte exact. Donc, vous voyez bien que je reste prudent. Ça ne diminue pas, alors que préalablement, et ça avait été dénoncé, le recrutement, le favoritisme et le clientélisme. Moi, je veux bien tout entendre sur les gestions passées, même si je ne peux pas aujourd'hui, moi, personnellement Xavier LACOMBE, les assumer. Mais in fine aujourd'hui, quand on fait le compte, 5, 6 ans plus tard, on se rend compte que nous n'avons pas diminué.

Alors après, on va tout nous expliquer, et on l'entend puisqu'on gère aussi des collectivités, qu'elles soient communales ou intercommunales, il y a aussi de nouvelles contraintes ; pour la plupart des EPCI, de nouvelles compétences ; pour les communes aussi qui évoluent, qui se développent et en termes d'efficience on peut l'entendre, et j'entends même qu'au service financier, la DGA des finances et surtout relations européennes, il y a aussi des besoins. Alors, l'effectif cible : 70, après tout pourquoi pas ? Puisqu'il y a un effectif cible, mais c'est toujours la même chose.

Ce qu'il y a, je le répète et je me répète encore une fois, in fine, au final encore, il n'y a pas eu de diminution, donc les frais de personnels, au 012, le GVT, sont en augmentation permanente.

Alors, tout à l'heure je me suis un peu égaré par mes pensées, je me suis dit « mais je suis au conseil municipal de Bastia », et puis je me suis ressaisi auprès du Président, j'ai dit : non, ce n'est pas Bastia ici. Mais, à un moment donné, il faut assumer.

Donc, nous voterons non-participation à l'amendement, tout simplement. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M Hyacinthe VANNI

Merci. M. LACOMBE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Le Président SIMEONI

Je peux répondre ?

M Hyacinthe VANNI

M le Président, bien sûr, je ne doute pas...

Le Président SIMEONI

Juste une réponse, vous avez dit « sur une période de 6 ans, vous n'avez pas diminué ». Je vous réponds : 2 X 3 ans, là où je pouvais diminuer, 2015, 2016, 2017, 2016 et 2017 : moins 42 et moins 23 à la Collectivité de Corse, les 3 premières années de la Collectivité nouvelle, on ne peut pas diminuer parce que ceux qui partent sont remplacés, mais ce ne sont pas des remplacements poste pour poste, ça vous été dit, il y a une montée en puissance, et notamment un effort pour monter en puissance d'un point de vue qualitatif pour restructurer, etc. Donc, il y a un risque permanent de décrochage du 012, etc. c'est la vérité, mais on est là-dessus.

Ensuite, sur les CDD : les CDD, c'est aussi la conséquence. Par exemple, quand à l'aide sociale, vous avez des gens qui sont sur-sollicités, à un moment donné en sous-effectif, par exemple parce qu'il y a des maladies, par exemple parce qu'il y a des gens qui sont partis, par exemple parce qu'on n'a pas réussi à cause du Covid à pourvoir les postes qui ont été ouverts et qu'on n'a pas pu mettre en place les recrutements, à un moment donné, il y a en a qui décroche, on prend des gens qui viennent le temps du remplacement, qui sont des CDD, et ça augmente mécaniquement notre nombre de CDD.

J'ai noté aussi que vous aviez choisi de ne pas participer, donc je l'interprète aussi, vous avez fait vos remarques et je comprends qu'en tant qu'opposition, vous les fassiez, mais je vous dis, de ce côté-là on est quand même serein, même si j'ai conscience de la complexité de la tâche.

L'un dans l'autre, si on ne compte pas les 29 personnes en plus que l'on a pris par rapport à des intégrations, on aurait diminué de 35 postes par rapport au départ, il y a 3 ans.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je ne sais pas si on a convaincu Xavier LACOMBE.
Acqua in bocca !...

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » votenu **À PRÒ**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent

POUR.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI : **POUR**. Les 4 autres : **ABSTENTION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement est adopté.

Absent : Le groupe « **Andà per Dumane** ».

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » votenu **À PRÒ**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : l'eletti di « **Corsica Libera** », votenu **À PRÒ**

Mme Anne TOMASI : l'eletti di u gruppu « **PNC** », votenu **À PRÒ**.

M. Xavier LACOMBE

Président, sur ce rapport, même si nous avons fait non-participation sur les amendements, puisque souvent on nous taxe d'être toujours opposés et de s'opposer à tout et à n'importe quoi. J'ai même entendu ce matin qu'on était pour la DCT, mais pas pour le reliquat, mais pas pour les économies... J'entends un peu tout.

Dans le contexte actuel, après réflexion, au vu en plus du volet social, parce que nous avons cette fibre en nous aussi, et je dirai le monopole du social, de la Corse et de l'amour de la Corse, de ce que nous sommes, tout simplement, nous avons débattu sur la formation et sur la culture, l'avemu in noi, semi nati ancu a cultura, et quand j'entends parler de Riacquistu, j'ai envie de vous dire : sò natu « riacquistatu ».

Donc, nous allons, même si nous avons fait une non-participation, dans le contexte actuel, prenant en compte la situation qui dure et qui perdure malheureusement, mais nous ne jetons et nous n'incriminons personne, nous voterons **POUR**.

M Hyacinthe VANNI

Merci, M. LACOMBE, je vois que l'heure est propice à la sagesse.

Le groupe « Andà per Dumane » ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Nous aussi, dans le cadre du Riacquistu, nous voterons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA un vote un peu différent encore une fois.

Mmes Stéphanie GRIMALDI et Isabelle FELICIAGGI, Valérie BOZZI Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI : **POUR**

Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**, parce qu'il maintient ses chiffres.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n ° 089, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité, moins une abstention⁹.

Merci. A ringrazià vi à tutti.

Le Président SIMEONI

Je n'ose pas le dire, M. GHIONGA, mais avec la neige derrière, on dirait Hibernatus ! A être seul à vous abstenir, vous êtes l'homme des cavernes, mon Cher collègue, dans vos montagnes cortenaises.

M. Pierre GHIONGA

Je le revendique, M. le Président !

Le Président SIMEONI

Je le sais, je vous taquine...

M. Hyacinthe VANNI

Il reste un rapport.

⁹ Délibération N° 21/065 AC

* **Raportu n° 088 : Raportu d'infurmazione in quantu à a situazione di a prevenzione di i risichi professionali à a Culletività di Corsica.**

* **Rapport n° 088 : Rapport d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est un rapport vraiment intéressant, et je remercie donc déjà M. VALENTINI et ses équipes de l'avoir préparé, mis en forme, rédigé, il était prévu, bien sûr, que nous l'évoquions, mais sa présentation devant l'Assemblée de Corse a été accélérée par l'intervention de notre collègue Xavier LACOMBE lors d'une de nos sessions, à l'occasion de laquelle vous m'aviez interpellé en disant que vous étiez saisi par un certain nombre d'agents qui faisaient part des difficultés au travail. Et bien sûr, je vous avais dit qu'on aurait l'occasion d'y revenir.

Donc, je conteste le fait qu'il y ait des agents qui puissent être en situation de souffrance. Il y en a, malheureusement, n'en y aurait-il qu'un ou une, ça serait déjà un ou une de trop.

Je vous ai dit qu'on aurait l'occasion d'évoquer ce débat au fond. Je regrette que l'organisation de nos travaux fasse que ce rapport vient à une heure tardive où forcément nous sommes fatigués, et peut-être nous ne pourrions pas y consacrer, en tout cas ce soir, tout le temps et l'attention qu'il mériterait, mais je dirai qu'on initie le débat, on a ce rapport et puis on pourra y revenir que ce soit en session ou dans d'autres instances, ou dans un cadre plus informel pour en parler.

Donc, sur la question de la prévention des risques professionnels, vous dire que ça a été un des axes identifiés comme essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines, depuis le 1^{er} janvier 2018 et même en amont de la fusion stricto sensu, puisque cette question avait fait l'objet d'un intérêt particulier et d'un suivi spécifique dans le cadre de la préparation de la fusion.

Alors plusieurs points, rapidement : une démarche, intégrée cohérente, une vision d'ensemble dans le dialogue, bien sûr, avec les organisations syndicales et avec les agents, avec aussi une administration qui s'est organisée pour avoir des interlocuteurs spécialisés, identifiés, sur différentes problématiques : d'abord la problématique de prévention des risques professionnels, ensuite la problématique de prise en charge des risques psychosociaux, enfin l'accompagnement des agents dans leur quotidien et leur vie professionnelle.

Et puis, un mot aussi parce que ça participe quand même de la prévention de la réalisation du risque, l'action sociale qui vise à créer, je dirai, un contexte qui est un contexte harmonieux pour les femmes et les hommes qui travaillent au sein de notre Collectivité.

Alors, sur le premier chapitre : la prévention des risques professionnels au sein de la direction de la qualité de vie au travail, il y a un service dédié à cette prévention des risques professionnels, composé de 8 conseillers de prévention qui se consacrent entièrement et exclusivement à la prévention des risques professionnels. Ces 8 conseillers de prévention travaillent dans une relation de proximité avec les agents et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Alors, ce travail avec ces 8 têtes de pont est bien sûr alimenté par un dialogue social que l'on essaye le plus nourri et le plus qualitatif possible, notamment à travers le dialogue au sein du CHSCT, présidé par Hyacinthe VANNI qui, de par son expérience passée de syndicaliste, a forcément une appétence particulière pour la matière, donc avec également des élus, je l'ai dit, qui sont très présents, majorité et opposition comprises, et avec les organisations syndicales qui jouent le jeu pleinement.

Vous dire aussi, M. VALENTINI me montrait un rapport pour le prochain CHSCT, il y a une production qualitative et quantitative importante, encore accrue par la nécessité de répondre à la situation née de la crise Covid, il y a des réunions quasi hebdomadaires qui ont lieu durant la crise sanitaire, notamment avec les représentants des organisations syndicales, membres du CHSCT, également des commissions thématiques : par exemple la commission document unique ou la commission RPS.

Au-delà des obligations réglementaires qui fondent quand même un corpus très conséquent vu la taille de notre Collectivité, vu son périmètre géographique, vu également la diversité des compétences métiers qu'elle regroupe, il y a un certain nombre de projets structurants qui sont portés afin de compléter le dispositif.

Alors notamment, sur la santé, l'installation des défibrillateurs automatisés externes sur tous les sites comportant 10 agents ou plus, plus la formation mise en place à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, sur les interventions rapides en cas de malaise cardiaques, en partenariat avec notamment le corps médical et les pompiers 2A et 2B, que je salue les uns et les autres, ainsi que les présidents et vice-présidents, l'informatisation du document unique, la création et l'animation d'un réseau d'assistants de prévention et enfin la mise en place d'actions de prévention ciblées, par exemple : identification des risques d'addiction, formation sur les risques routiers, la question de la maladie de Lyme avec les tiques, etc., maladie de Lyme notamment pour nos agents qui sont sur le terrain, vous le savez, il s'agit d'APE, il s'agit des FORSAP, agents sur les routes, etc.

Deuxième chapitre, rapidement, excusez-moi, je suis un peu long, mais c'est quand même très important et je sais que ça nous tient toutes et tous à cœur, donc les risques psychosociaux.

Alors, les risques psychosociaux, bien sûr, c'est un item particulièrement important dans un contexte de fusion.

Alors, cette problématique a été considérée comme un sujet à part entière dès 2018.

Alors une mission dédiée au sein de la direction de la qualité de la vie, avec à sa tête un responsable formé et certifié pour intervenir dans ce domaine. Des procédures de saisine originales ont été élaborées et des communications régulières sont diffusées auprès des agents aux fins de les sensibiliser à la possibilité d'activer ce dispositif dès qu'un malaise se fait sentir.

Alors, ensuite de cette décision initiale, plusieurs éléments concrets. Premièrement : une commission dédiée aux RPS au sein du CHSCT, action novatrice que peu de collectivités ont mise en œuvre.

Deuxièmement, une prestation de services conçue et achetée auprès d'un service spécialisé, un cabinet de psychologues du travail.

Troisièmement, un plan de prévention primaire pour juguler ces risques à la source, basé sur des formations disposées à l'ensemble de l'encadrement de la Collectivité.

Quatrièmement, une gestion pluridisciplinaire transversale des RPS, intégrant les différentes directions RH, la médecine de prévention, la commission RPS du CHSCT, le service juridique et tous les services qui ont vocation, à un titre ou à un autre, à intervenir dans le traitement de ce type de situation.

En termes de chiffres, vous donner quelques statistiques : la mission RPS a pris en charge 176 agents sur la période 2018-2020, soit 59 agents par an en moyenne, environ 1,3 % de l'effectif total.

Alors bien sûr, ce qui est important c'est de savoir quel est le chiffre « noir », autrement dit quels sont les personnels qui souffrent et qui restent en dehors du radar, parce qu'on n'a pas identifié leur situation de souffrance. C'est un des objectifs, je dirai, de la direction en charge de cette question que de repérer les situations et de mettre en place les procédures qui permettent, soit spontanément par la personne en souffrance, soit par des signalements ou des informations qui remontent, de prendre en charge.

Mais en ce qui concerne la prise en charge effective, premièrement un nombre qui reste limité et diffus et en-dessous des ratios d'alerte pour les collectivités identiques à la nôtre. Et deuxième indicateur qui n'est qu'un indicateur statistique, mais qui est quand même important, c'est la baisse des signalements par année, puisqu'il y a eu d'abord en 2018 : rien du tout, ensuite 113 en 2019 et 55 en 2020. Alors, il faudra bien sûr un peu plus de temps pour savoir s'il s'agit de variations conjoncturelles qui ne reflètent pas une tendance ou si on va effectivement vers une amélioration significative.

Alors, le rapport qui sera présenté en CHS est tenu à votre disposition et, comme je vous le disais, je reste bien sûr, ainsi que les services, à votre écoute et à votre disposition, les élus de l'Assemblée de Corse, pour faire, y compris, une réunion thématique sur cette question, si vous le souhaitez.

Troisième et dernier volet complémentaire des deux premiers : l'action sociale.

Alors vous connaissez les principes de l'action sociale : affirmer et renforcer les principes d'équité en rendant l'action sociale accessible à tous les agents de façon équitable sur les territoires, c'est-à-dire que tout le monde a droit à l'action sociale, mais dans des proportions différenciées en fonction, bien sûr, de la situation financière ou de la situation familiale, en favorisant les revenus les plus modestes, et c'est bien normal.

Deuxièmement : favoriser le lien social au sein de la Collectivité de Corse.

Enfin, améliorer les conditions de vie des agents et leur donner les moyens de faire face aux aléas de la vie.

Pour mémoire, et là encore pour donner des chiffres, le budget de l'action sociale : 9 100 000 €, une enveloppe fermée, avec un ajout de 800 000 € par rapport au montant cumulé des trois dispositifs d'action sociale avant la fusion.

Donc, une volonté claire de renforcer ce dispositif qui a fait l'objet d'une révision en 2019, soit un an après sa mise en place, grâce à un dialogue social qui a été de qualité.

Je vous rappelle enfin que nous avons, au-delà du soutien financier, des assistantes sociales en interne, qui animent les commissions d'attribution d'aides sociales pour les personnels, qui sont en fait à l'écoute permanente des agents en souffrance ou leur famille, afin de les accompagner, les assister et les orienter concernant notamment toute problématique liée au travail.

Voilà donc ce que je voulais vous dire par rapport à la politique de gestion des risques sociaux qui a été mise en place.

Je considère, et je voudrais rendre un hommage public, parce que le service RH est un service qui est souvent au centre des critiques, notamment dans les périodes de fusion, c'est vrai, ça ne va jamais assez vite, il y a des bugs, il y a des situations dont on estime qu'elles pourraient être traitées différemment, mais j'insiste aussi sur la complexité de l'exercice, et donc je voulais rendre cet hommage public à Matthieu VALENTINI et à l'ensemble de ses équipes.

Réaffirmer aussi, en notre nom à tous et à toutes, je crois pouvoir le faire, notre fierté d'être élus aux côtés de ces femmes et de ces hommes qui font vivre la Collectivité et qui permettent de mettre en œuvre et de déployer son action.

Rappeler aussi, un dernier mot, et j'y tiens beaucoup, qu'être agent de la Collectivité de Corse, c'est avoir des droits et il est de notre responsabilité d'élargir ces droits et de permettre qu'ils soient exercés et ce sont aussi des devoirs, j'y insiste beaucoup. Il y a peut-être là-aussi comme ailleurs des améliorations à apporter, ça va se faire, ça se fait, ce sont les instructions qui sont données. Ça se fait notamment par le dialogue, mais ça se fait aussi par le respect des règles, y compris les règles hiérarchiques par exemple, y compris les règles d'assiduité, etc., je ne vise personne et je ne pointe personne du doigt, mais je dis qu'être agent de la Collectivité de Corse, travailler au service de la Collectivité de Corse et donc de la Corse, c'est une chance, c'est un honneur et que celles et ceux qui ont la chance de pouvoir le faire, et bien, doivent être à la hauteur des responsabilités, à charge pour nous de respecter toujours plus et toujours mieux leurs droits.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. Pierre GHIONGA

Je voulais prouver au Président que la neige n'altérerait pas mes facultés, et je voulais le féliciter pour ce rapport parce que la prise en compte des risques psychosociaux, c'est très important.

Et, je voulais étendre un peu la discussion : qu'en est-il pour les agences et offices ? Parce que moi j'en ai souffert quand j'étais Président de l'Office de l'environnement de la Corse, il y a eu une grève très dure, et le service n'était pas organisé.

Je voulais savoir si depuis, quelque chose a été mis en place et s'ils vont appliquer

à-peu-près les mêmes mesures que ce que l'on est en train de mettre en place à la CdC ?

Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, la qualité de votre travail, la gestion des risques psychosociaux, comme vient de le dire Pierre GHIONGA, tous les points que vous avez dits sont très importants, et comme vous l'avez aussi bien redit, surtout dans un contexte de fusion. Et moi, pour avoir vécu, dans le cadre de mon travail, une fusion, et pas des moindres, celle de l'assurance chômage et celle de l'ANPE, je sais qu'une fusion, c'est toujours très douloureux et difficile.

Alors, merci à vos services.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais dire un mot en tant que Président du CHSCT, déjà pour remercier les élus, Chantal bien sûr, qui est toujours présente, Paul MINICONI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, tous les élus du CHSCT et surtout pour féliciter aussi les partenaires sociaux qui sont toujours là et très constructifs, il faut le dire, et je parle sous le contrôle de mes collègues qui siègent avec moi, qui nous rapportent quelquefois des situations très difficiles.

Et aussi pour dire, et je pense que quand les choses sont bien, comme disait le Président, il faut les dire.

Sous la houlette de M. VACCAREZZI, toute l'équipe, de la santé, sécurité au travail est disponible, à l'écoute, réactif, en tout cas, c'est ce que nous nous voyons au CHS, et quelquefois nous allons aussi sur le terrain visiter quelques sites et apporter aussi un peu notre soutien aux personnels qui sont en souffrance et aux structures qu'il faut améliorer, et quelquefois on a des rapports de 800 pages. Et, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de difficultés, mais c'est toujours dans un climat apaisé, dans un esprit de construction.

Je voudrais le dire publiquement, et remercier tous ceux qui y participent, des

partenaires sociaux aux élus, en passant, bien entendu, par M. VALENTINI qui prend de son temps, qui est toujours disponible. On a fait des dizaines de CHS compte tenu de la crise actuelle, à tout heure, à tout moment, improvisés, pour ajuster nos PCA, pour essayer de protéger nos agents.

Et, j'ai envie de dire que je pense que la Collectivité de Corse est l'une, pour ne pas dire LA Collectivité, qui a fait tout ce travail pour protéger ses agents, et je tiens à remercier, alors ce n'est pas souvent que je le fais, je sais qu'il est un petit peu gêné, le DGA, Matthieu VALENTINI, que je cite, et ses services, pour la disponibilité et le travail qu'ils ont fait, parce que depuis un an, je vous assure, pour le voir avec nos collègues, c'est un travail considérable, de tout instant.

Et tout ce travail-là, c'est pour protéger les agents, ils ne manquent ni de masques, ni de gel, ni de tout ce qui peut les protéger. Et, au-delà de ça, toutes ces personnes, des centaines de personnes en éviction, des gens recensés, qui sont est éviction, que l'on protège, on fait en sorte de les protéger du mieux que l'on peut.

Donc, c'est un rapport très important. Il reste encore beaucoup à faire, parce qu'il encore des gens qui sont en souffrance, mais en tout cas, c'est déjà beaucoup, c'est déjà bien.

Vous êtes disponible, réactif, quelle que soit l'heure et au fur et à mesure que la situation s'aggrave, et nous sommes, c'est dans une situation qui est préoccupante, et je pense que dans jours qui viennent, il faudra sûrement réagir et réunir un autre CHS pour ajouter notre PCA si les conditions continuent de la sorte.

En tout cas, encore une fois, je vous félicite et je vous rends hommage pour le travail qui a été fait depuis un an, un travail épuisant et je pense que vous méritez que tout le monde vous porte quand même un regard très attentif, parce que ce qui a été fait, c'est vrai que ce n'est pas facile et je vous sens un petit peu épuisé quelquefois, mais je tiens à vous apporter notre soutien et à vous rassurer.

Je vous donne la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre soutien, et merci pour vos mots, pour celles et ceux qui ont pris la parole et globalement, je pense que nous sommes dans une démarche qui a le soutien unanime, en son principe en tout cas, de l'ensemble des élus. Et, je m'en réjouis pour nos personnels et pour l'institution.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois qu'il faut prendre acte, il n'y a pas de vote, c'est un point d'information.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport n° 088¹⁰.

Nous pouvons passer au rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 095 : Dirittu di andà in ghjustizia 21REC13.**

* **Rapport n° 095 : Droit d'agir en justice 21REC13.**

M. Hyacinthe VANNI

Il faut voter l'urgence, il faut que vous motiviez l'urgence, on la vote et après vous présentez le rapport.

Le Président SIMEONI

Motiver l'urgence : il y a eu la notification de l'arrêt confirmatif de la cour d'appel qui a condamné la Collectivité de Corse de façon lourde, vous le savez. Nous avons, bien sûr, introduit immédiatement un pourvoi en cassation et, de la même façon, nous avons introduit une requête aux fins de sursis à exécution de l'arrêt de la cour administrative d'appel nous condamnant. Et pour blinder parfaitement la procédure, nos conseils en cassation nous ont demandé d'avoir une délibération spéciale m'autorisant à agir en justice dans ce cadre.

Donc, dès qu'ils me l'ont demandé, nous avons saisi la Collectivité de Corse au visa de l'urgence pour pouvoir régulariser au plus vite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix l'urgence.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica » : vutemu À

¹⁰ Délibération N° 21/066 AC

PRÒ.

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** » votent **POUR.**

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** » votenu **À PRÒ.**

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » votent **CONTRE.**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** » : votent **POUR.**

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

L'urgence est ADOPTÉE.

La parole est au Président.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de m'autoriser à régulariser le pourvoi assorti d'une demande de sursis à exécution introduit devant le Conseil d'Etat, tendant à l'annulation et la suspension des arrêts du 12 février 2018 et du 22 février 2021, l'arrêt avant-dire-droit du 12 février 2018 et l'arrêt se prononçant sur le quantum de l'indemnité mise à notre charge en date du 22 février 2021 ; une indemnité, je vous le rappelle, d'un montant en principal de 86 304 183 €.

Donc, nous avons introduit une double action en justice contre cette condamnation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, je mets aux voix le rapport.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » vutemu **À PRÒ.**

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent

POUR.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** », vutemu **À PRÒ**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 095 est ADOPTE à l'unanimité¹¹.

Nous pouvons passer au dossier suivant :

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

*** Raportu n° 094 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu di cuntrollu missu in baddu da a cunvenzioni di sternalizzazioni di l'attività à carattaru culturali, spurtivu è d'asgiu à prò di l'agenti di a Cullittività di Corsica à l'associu « Cunitatu di l'opari suciali di a Cullittivà di Corsica ».**

Rapport n° 094 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC).

M. Hyacinthe VANNI

Il me faudrait un représentant par groupe pour u Cunitatu di l'opare suciale di a Cullettività di Corsica.

¹¹ Délibération N° 21/067 AC

Donc, pour « Femu a Corsica », ce sera moi.

Pour « Corsica Libera » : Petr'Antone TOMASI.

Pour le PNC : M. Paul MINICONI.

Pour « Per l'Avvene » : Mme Chantal PEDINIELLI.

Pour « Andà per Dumane » : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Pour « A Corsica indè a Republica » : M. Pierre GHIONGA.

L'Assemblée de Corse valide les désignations¹²

Rapport suivant :

*** Raportu n° 093 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à l'Usservatoriu di a prutezzioni di a zitiddina di a Cullittività di Corsica.**

*** Rapport n° 093 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse.**

M. Hyacinthe VANNI

Pour « Femu a Corsica » : Mme Véronique ARRIGHI.

Pour « Corsica Libera » : Marie SIMEONI.

Très bien. Nous avons fini les désignations.

Nous pouvons revenir au rapport n° 086 avec l'examen des amendements.

**(Suite) Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île
Examen des amendements au rapport**

M. Hyacinthe VANNI

¹² Délibération N° 21/068 AC

*** Amendement n° 1, déposé par le groupe « Corsica Libera ».**

Qui le présente ?

M. Petr'Antone TOMASI

Président, l'amendement a été en grande partie présenté durant la discussion générale. C'est un amendement global, qui propose de joindre à l'avis favorable, qui est celui de notre Assemblée, quelques propositions et suggestions de précisions complémentaires, portant en premier lieu sur le droit de préemption afin de préciser l'origine des donations.

Portant en second lieu, sur la taxation pour rajouter à la fois la notion de centres des intérêts matériels et moraux, qui nous semble une notion centrale dans la définition de la taxe, de l'assiette d'exonération.

L'idée d'un zonage géographique aussi pour ces exonérations.

Et enfin, un aspect qui relève plutôt de l'évolution statutaire, proposant, puisque la proposition de loi a trait à l'adaptation des normes, d'envisager aussi la mise en œuvre de la norme par une simplification de l'administration, notamment en supprimant les doublons de l'administration d'Etat, lorsque la Collectivité de Corse dispose d'une compétence transférée.

Voilà pour l'amendement de Corsica Libera qui a fait, je crois, l'objet d'un sous-amendement rédactionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la commission à l'amendement, sous-amendé. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 1, ainsi sous-amendé.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « Femu a Corsica », vutemu À PRÒ.

M. Pierre José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI les élus du groupe « **Andà per Dumane** » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** » **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 1 est adopté.

*** Amendement n° 2 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Qui le présente ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Premièrement, nous avons changé le montant de la valeur. Dans le texte initial, le montant de la valeur de la transaction était estimé supérieur ou égal, à 350 000 €. Là, nous proposons que le seuil de valeur et le zonage géographique soit défini par le Président de l'Exécutif annuellement, et que ce soit voté devant l'Assemblée de Corse chaque année. Et, que ce seuil soit fait après consultation des communes et des adhérents. Voilà, ça c'est le premier point.

Le second, portait sur le délai. Le délai était initialement de 4 mois, nous l'avons réduit à 2 mois.

Le troisième point de l'article 2 portait sur le paragraphe 2 où il était évoqué les personnes physiques, nous avons rajouté les personnes morales.

Et enfin, toujours dans l'article 2 du paragraphe 2, on reprenait pour la valeur, les 350 000 €, exactement la même formulation, on remplace les 350 000 € par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixé annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président de l'Exécutif après consultation des communes et des intercos ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 2.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » vutemu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** » votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « **Partitu di a Nazione Corsa** », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Absent : le groupe « **Andà per Dumane** ».

* **Amendement n° 3 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Mme Nadine NIVAGGIONI

L'amendement 3 est relatif à la délibération.

Suite à l'Article 1, nous rajoutons un second article demandant aux députés cosignataires de la proposition, de bien vouloir prendre en compte les propositions émises par la Collectivité de Corse et formulées dans le chapitre III du rapport du Président du

Conseil exécutif relatif à ladite proposition de loi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » vutemu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : l'eletti du u gruppu « Partitu di a Nazione Corsa », votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** » : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**. Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 3 est ADOPTE.

Absent : le groupe « Andà per Dumane ».

Donc, je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé, sauf si l'Exécutif veut dire un mot.

Le Président SIMEONI

A ce stade, non merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci à vous. Donc, je mets le rapport, ainsi amendé, aux voix.

Mme Paola MOSCA : l'eletti di u gruppu « **Femu a Corsica** » vutenu **À PRÒ**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** », votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Bien évidemment, on partage la problématique foncière et l'accèsion à la propriété, mais on ne pourra pas vous suivre dans le vote de cette PPL, parce qu'il y a vraiment trop d'errements juridiques et puis le résultat ne paraît pas escompté.

Donc, les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **CONTRE**.

M. Pierre GHIONGA Isabelle FELICCIAGGI et Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Les 4 autres : **NON-PARTICIPATION**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 086, ainsi amendé, est ADOPTE.

Pour : 43 ; Contre : 10 ; Non-participation : 4 ; Absents : 6 (Andà per Dumane).

M. Xavier LACOMBE

Président, je pense que Cathy doit avoir un petit problème, ça serait bien de la contacter, c'est surprenant qu'elle ne participe pas.

M. Hyacinthe VANNI

On va attendre un peu.

Résultat du vote :

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à la majorité¹³.

POUR : (43) « **Femu a Corsica** » + « **Corsica Libera** » + « **PNC** » + Isabelle

¹³ Délibération N° 21/070 AC

FELICCIAGGI et Stéphanie GRIMALDI

CONTRE : (10) « Per l'Avvene »

NPPV : (4) (Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

ABSENTS : (6) « Andà per Dumane » (*)

(*) *vote rectifié, voir fin séance.*

Nous allons passer aux motions.

La motion déposée par Jean-Guy TALAMONI est retirée.

Nous passons donc à la motion déposée par Mme PONZEVERA, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Vous avez la parole pour présenter votre motion.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/O1/013** déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Femu a Corsica » : **Baisse de la Dotation Horaire Globale : Demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique**

Mme Juliette PONZEVERA

Merci Monsieur le Président,

Encore une fois, certains établissements publics du secondaire insulaire ont vu leur dotation horaire globale baisser considérablement.

Un grand nombre d'enseignants et de parents d'élèves jugent ces nouvelles dotations insuffisantes pour garantir un enseignement de qualité, et l'ont fait savoir : en témoignent les différentes motions adoptées en conseil d'administration des structures concernés.

Alors que le manque de moyens pour l'éducation sur notre île est déjà important, cette situation met en péril la continuité pédagogique et rabaisse le niveau de l'enseignement... D'autant plus en cette période déjà compliquée par la crise de la COVID-19. Plus que jamais les élèves ont besoin d'être accompagnés.

Au-delà de ça, cette réduction pourrait entraîner des fermetures de classe et menacer l'avenir des petits établissements ruraux de proximité et ainsi le développement de nos territoires.

Ces revendications sont justes.

La réduction de l'offre académique menace le fonctionnement des établissements et aura inévitablement des conséquences sur la diversité et la qualité de l'enseignement. Or, nous ne voulons pas pour nos élèves d'un enseignement à deux vitesses !

Malheureusement cette problématique n'est pas nouvelle.

Cela fait quelques années maintenant que les établissements insulaires voient leur DHG se réduire et entraîner la contestation des équipes pédagogiques et des parents d'élèves. (Nous nous souvenons d'ailleurs de la mobilisation à Vicu en février 2019.)

U troppu stropia !

Cette situation pourrait pourtant être évitée si toutes les parties prenantes étaient sollicitées.

À ce titre, nous soulignons que la Collectivité de Corse détient un pouvoir décisionnel en la matière assorti d'un pouvoir de négociation, et que depuis au moins 2009, le Président du Conseil exécutif de Corse n'a pas été consulté à ce sujet.

Le bon fonctionnement de ces établissements ne peut et ne doit pas se réduire à une seule lecture comptable et financière.

Nous constatons donc, encore une fois, que le système éducatif actuel, ne prenant pas assez en compte les spécificités du territoire, est à revoir.

Il nous faut trouver une solution pérenne.

La mise en place d'un cadre normatif spécifique, à la hauteur des besoins des établissements afin de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île est nécessaire.

Ainsi, par cette motion, nous réitérons cette demande, qui avait déjà été formulée par cette Assemblée en 2007, puis en 2017 et 2019.

Nous mandatos le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes démarches et initiatives afin qu'une discussion soit ouverte entre l'ensemble des acteurs, partenaires et

l'autorité académique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un pour, un contre.

Mme Anne TOMASI

Pour, mais en fait, M. le Président, je vous demandais la parole pour vous présenter un léger amendement.

Je suis désolée de donner un peu plus de travail aux élus de cette Assemblée à cette heure-ci, mais un petit amendement que nous avons déposé conjointement avec Vannina ANGELINI-BURESI en 2019. C'était une motion qui allait exactement dans le sens de Juliette. Donc, je ne serai pas l'intervention contre parce que je partage à 2 000 % sa demande.

Le début de mon amendement vise à insérer dans les visas, la fameuse motion.

Par ailleurs, je souhaiterais légèrement modifier la demande n° 3, « réaffirme la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements » et je rajoute : « en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standard » et je poursuis de manière inchangée, « et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île ».

Ceci s'explique par une considération purement mathématique, que je vais expliquer par un exemple très concret que je connais un petit peu puisqu'il s'agit du collège de Baleone.

Au collège de Baleone, chaque année, nous avons un effectif qui tourne autour de 160 élèves par niveau, plus ou moins quelques élèves. Le Rectorat, pour déterminer la dotation horaire global, fait une simple division : 160 divisé par 6 niveaux, égal tant d'élèves par niveau.

Imaginons qu'une année, nous ayons un petit bourrelet générationnel, avec 170 élèves. Si on divise par 6, ça fait 28 élèves par classe, c'est tout à fait gérable ; 7, ça ferait 24 élèves par classe, c'est peu. Donc, le Rectorat va nous donner 6 divisions.

Sauf que, si sur les 170 élèves, nous avons les 25 élèves de la section sportive, une classe ; les 50 élèves de la section bilingue, 2 classes ; il nous reste 95 élèves en standard pour 3 classes, ça fait une moyenne de 32 élèves par classe.

Réciproquement, si on a une filière bilingue, toujours les 25 élèves de la section sportive, une filière bilingue à 65 ou 70 élèves, c'est trop pour 2 classes et pas assez pour 3.

C'est pourquoi depuis de nombreuses années, les enseignants, les syndicats enseignants et nous-mêmes ici, il y a deux ans, lors de la motion que nous avons déposée, nous demandions à ce que les effectifs bilingues et les effectifs standard soient comptés séparément au moment de la dotation horaire.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Que dit la porteuse de la motion ?

Mme Juliette PONZEVERA

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Que dit l'Exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

M. Pierre GHIONGA

Président, j'ai demandé la parole.

Je vais expliquer pourquoi je ne participerai plus aux motions.

J'ai accepté à deux reprises de reporter ma motion sur la Collectivité unique. On m'avait promis de m'inviter à la commission sur les compétences législatives. Je constate

que sur ce sujet-là, quand ça n'émane pas de la majorité, ça gêne.

Je pense que c'est un manque de respect vis-à-vis de moi. J'ai quand même été conseiller exécutif. Je ne participerai donc plus aux motions.

Bonne soirée !

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. C'est vrai qu'il y avait une commission à la Chambre des territoires qui traitait de cette problématique.

Mme Anne TOMASI

Juste une petite remarque : l'amendement est déposé par moi-même mais au nom du groupe « PNC », ça fait déjà quelque temps que je ne participe plus au groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : je reprends le relai. Pour Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion ainsi amendée est ADOPTEE à l'unanimité des présents (43 POUR)¹⁴.

Nous passons à la motion suivante. Mme ANTONINI, vous avez la parole.

¹⁴ Délibération N° 21/071 AC

Motion n° 2021/O1/014 déposée par Mme Danielle ANTONINI du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation d'un scanner au Centre Hospitalier de SARTÈ**

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Pour présenter et expliquer cette motion, je commencerai par répondre à cette question : comment est venue l'idée de l'implantation d'un scanner à Sartè ?

Tout d'abord et probablement, en raison de mon expérience professionnelle avec une installation certes sur Aiacciu depuis bientôt 30 ans, mais des vacations mensuelles à l'hôpital de Sartè pendant près de 15 ans. Donc, je pense avoir une bonne connaissance du terrain.

Ensuite, mon activité syndicaliste qui m'a fait m'intéresser tout naturellement à la réforme qui s'appelait « Ma santé 2022 », qui a été portée par Mme BUZYN, et qui avait prévu de labelliser entre 500 et 600 hôpitaux de proximité pour, je cite, « prendre en charge les patients au plus près de leur domicile et renforcer l'accès aux soins grâce à des coopérations étroites avec les professionnels libéraux ».

Il était également envisagé de créer un espace numérique de santé intégrant un système de télémedecine.

Enfin, mon mandat politique qui m'a permis de participer à différentes réunions, avec notamment l'ARS, sur le plan régional de santé 2018/2023 et son COS (comité d'orientations stratégiques).

Dans ce rapport, l'objectif stratégique n° 4 notait la nécessité d'assurer un accès de proximité à un système de santé gradué et de qualité. L'objectif opérationnel n° 1 indiquait qu'il fallait garantir l'accessibilité à l'imagerie médicale centrée sur le patient.

J'ajouterai d'autres raisons que sont les contraintes graves et permanentes de la Corse en raison de son insularité et de son relief, la faible densité démographique de l'île, la fragmentation de l'habitat rural, le vieillissement de la population plus important chez nous qu'en France, la forte précarité, l'absence de CHU, l'isolement du CH di Sartè, avec 2 heures de route en moyenne pour rejoindre l'agglomération ajaccienne, en fonction du feu rouge d'Olmeto, l'augmentation notable de la population estivale sur le territoire Valinco-Taravo-Sartinese et Alta-Rocca.

Pour conclure, comment ne pas prendre en compte la situation sanitaire actuelle

qui rend encore plus flagrant l'offre de soin insuffisante, la vétusté de nos infrastructures hospitalières et le mal être, voire la détresse du personnel soignant.

Voilà tous les motifs qui font qu'aujourd'hui, l'Assemblée de Corse réaffirme sa volonté de lutter contre les déserts médicaux en facilitant l'accès aux soins dans l'île, et mandate le Président de l'exécutif pour entamer des discussions avec l'ARS de Corse et mettre tous les moyens en œuvre pour doter u spidale di Sartè d'un scanner, comme il l'est écrit dans le PRS 2018/2023.

Juste une petite phrase pour dire que Fanfan BENEDETTI m'a demandé d'associer son groupe à cette motion.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, à vous.

Y a-t-il des interventions contre ? Il n'y en a pas. On note que « Corsica libera » s'associe à la motion.

Avis de l'Exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre la motion aux voix, enrichie de l'association de Corsica Libera.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁵

Motion suivante. M. LUCCHINI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2021/O1/015** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Femu a Corsica » : **Reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles**

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président.

C'est une motion qui est déposée aujourd'hui pour soutenir la reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles de Corse.

Chaque année, au mois de janvier, une forte inquiétude s'empare des agents des lycées agricoles de Corse qui ont des contrats de travail en CDD ou en CDI et qui n'ont pas encore le statut d'agent titulaire.

Ces agents voient leurs postes passer à la mobilité nationale et si un agent titulaire en provenance d'une autre région se positionne, il devient prioritaire et le poste lui est attribué.

Cette situation met ces agents dans une situation d'instabilité permanente. De plus, les lycées de Borgo ou Sartè proposent des formations différentes et nos enseignants, s'ils perdent leur poste, n'auront d'autres choix que de quitter la Corse ou de démissionner de l'enseignement agricole car ils n'ont pas de possibilité de mobilité en raison de l'insularité.

Cette situation nuit aussi à la stabilité des équipes pédagogiques et au suivi des projets et donc, à un enseignement de qualité. Ces agents font vraiment partie d'un projet d'établissement, que ce soit pour le lycée agricole de Borgo ou celui de Sartè.

De plus, il faut savoir qu'un agent contractuel en CDD ne peut passer en CDI qu'au bout de 6 ans, surtout que les concours de titularisation ne sont pas ouverts tous les ans. De nombreux agents sont d'ailleurs dans l'attente d'inscriptions au concours de titularisation.

Cette problématique est récurrente et entraîne des tensions très fortes. Il y a un peu

¹⁵ Délibération N° 20/072 AC

plus d'un an, nous avons connu un blocage et une grève au lycée agricole de Sartène avec une occupation de la DDTM. Cela avait entraîné une solution négociée qui avait permis à nos agents contractuels de conserver leur poste en attendant de passer le concours. Sur les 4 agents qui étaient concernés, les 4 ont pu passer le concours, 2 ont réussi et 2 vont le repasser cette année.

Aujourd'hui, les services du ministère de l'agriculture n'acceptent plus ça. Il n'y a plus aucune négociation.

Donc, nous, Assemblée de Corse, réaffirmons notre soutien total aux enseignants contractuels des établissements d'enseignement agricole, comme nous l'avions déjà fait par le passé par une motion et comme l'ont fait aussi sous forme de courrier au ministre de l'agriculture, les députés COLOMBANI et CASTELLANI.

L'Assemblée de Corse demande l'ouverture de concours pour les enseignants concernés.

Demande la mise en place d'un dispositif concerté pour la sécurisation des parcours professionnels des enseignants contractuels concernés.

Demande la prise en compte des intérêts moraux et matériels des agents contractuels et l'impossibilité de retrouver une affectation à une distance acceptable du fait de l'insularité.

Demande que la situation insulaire soit prise en compte comme c'est le cas à l'Éducation nationale.

Demande, pour chacun des postes concernés, un moratoire de deux ans avec comme objectif de permettre à ces agents de passer les concours (ce qui avait été obtenu lors du conflit qu'il y avait eu au lycée agricole de Sartène).

Demande l'organisation d'une discussion entre les différents partenaires et la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, afin de prendre en considération la spécificité insulaire de la Corse dans les mouvements de postes et de sécuriser les parcours professionnels des personnels contractuels.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des interventions contre ?

M. Pierre-José FILIPPETTI

Pour, bien sûr.

Juste une remarque pour rebondir sur la motion de Juliette avant, que ce soit au niveau de la DHG dans le système éducatif dit « traditionnel » où les DHG diminuent, où les filières sont diluées, que ce soit en matière de personnels, comme Jean-Jacques vient de le dire ici, au niveau agricole, mais également dans le système éducatif traditionnel.

La solution, c'est uniquement le transfert entier de la compétence éducative à la Collectivité de Corse. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de l'Exécutif ? Favorable. Je mets aux voix la motion.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

La motion est ADOPTEE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁶

On peut passer à la motion suivante qui est déposée par moi-même.

* **Motion n° 2021/O1/016** déposée par M. Hyacinthe VANNI du groupe « **Femu a Corsica** » : **Pour la reconnaissance des vaccins contre la COVID-19 comme bien public mondial**

Je vais vous éviter les considérants. Je vais vous faire une petite synthèse en remerciant mes collaboratrices, qui m'ont quand même bien aidé dans la rédaction de cette

¹⁶ Délibération N° 20/073 AC

motion.

La pandémie que nous connaissons depuis plus d'un an maintenant, nous semble interminable, malgré la mise en place des politiques de vaccination. Nous voulons tous aujourd'hui en sortir. Cependant, il s'agit d'une pandémie mondiale, donc pour éradiquer définitivement cette pandémie, il est nécessaire de disposer d'un vaccin qui puisse être administré à tous les habitants de la planète, que leurs pays aient pu contribuer ou non à la recherche.

La production actuelle de vaccins par une poignée de laboratoires pharmaceutiques ne permet pas de répondre à la demande mondiale et de nombreux pays n'ont pas encore reçu la moindre dose de vaccin contre la COVID-19, alors que les pays les plus riches sont en voie de vacciner l'ensemble de leur population.

C'est en ce sens que de nombreuses démarches, notamment au niveau international (ONU, UNESCO) ont été mises en place pour demander que les vaccins contre la COVID-19 soient reconnus comme un bien public mondial. C'est d'ailleurs le cas de « l'appel de Paris », lancé le 11 mars 2021 et signé par le Président du Conseil exécutif de Corse.

La population mondiale dans son ensemble doit avoir accès à ces vaccins, et nous vous présentons cette motion car le principe d'égalité entre tous les peuples est pour nous extrêmement important.

Nous vous proposons donc de soutenir l'initiative lancée dans le cadre de l'« appel de Paris » du 11 mars 2021, de demander solennellement que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme un bien public mondial afin qu'ils soient accessibles à tous, en dehors de toute logique marchande, et de mandater le Président du Conseil exécutif de Corse pour, dans le droit fil de sa signature de l'« appel de Paris », faire valoir cette position à l'échelle nationale et internationale.

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? C'est quelque chose de très important.

Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Simplement pour vous dire que j'avais été sollicité, notamment par notre ami le docteur François PERNIN, qui fait partie de la liste des signataires, que parmi de nombreuses personnalités qui ont d'ores et déjà signé cet appel, figurent plusieurs médecins,

intellectuels, des ONG, des syndicats, notamment Médecins du monde, Sidaction, l'ex-ministre et directrice générale d'Oxfam France, Cécile DUFLOT, qui a toujours eu un regard extrêmement attentif sur la situation politique en Corse, ou encore Laurent ZIEGELMEYER qui est le représentant de la CGT SANOFI.

Au-delà de la qualité et de la diversité des signataires, même si l'heure est tardive, cette notion de bien commun, qui a vocation à inclure les vaccins, est une notion centrale pour le monde, que nous essayons modestement de contribuer à construire. On voit bien que derrière l'accès au vaccin réside la question fondamentale du droit à la santé pour tous. Il y a des enjeux financiers colossaux qui font que certains pays et certaines populations sont totalement exclus de l'accès au vaccin dans le cadre de la crise du COVID-19, mais plus généralement pour beaucoup de maladies mortelles.

Donc je pense qu'à l'instar des positions qu'elle a prises dans des dossiers brûlants d'actualité internationale, ou sur des projets de société, ou sur une vision du monde, notre institution, votre Assemblée, l'Assemblée de Corse s'honore et s'honorera en participant à des appels ayant ce type d'objet.

Je crois que nos amis de l'opposition ne sont pas là, je ne sais pas ce qu'aurait été leur position, mais je sais que quelquefois, sur des questions du même type, ils regardent ça avec un œil un peu détaché et amusé en considérant que ça ne rentre pas directement dans nos compétences. Mais au-delà des compétences qui sont dévolues par la loi ou par les textes à la Collectivité de Corse, je crois que ce type de position éclaire un engagement politique, et notre engagement à nous toutes et à nous tous est fondamentalement politique.

Pour moi, ça fait sens que de participer à ce type d'appel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je vais mettre aux voix cette motion.

Mme Paola MOSCA : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** », votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : les élus du groupe « **PNC** », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Isabelle FELICIAGGI : Stéphanie GRIMALDI et moi-même, nous votons **POUR**.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents. (43 POUR)¹⁷

Je vais vous donner le résultat de tout à l'heure, puisque nous avons eu Cathy COGNETTI sur le dossier présenté (**Rapport n° 086**) :

POUR : 43 ; CONTRE : 10 ; NPPV : 10

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon week-end.

Bon retour pour ceux qui rentrent ! À prestu !

La séance est levée à 21 h 25.

¹⁷ Délibération N° 20/074 AC

A N N E X E S

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS****PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE***Rapport n° 086***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Les propositions énoncées ci-après font notamment suite aux débats en commission.

Article 1 : Droit de préemption

La proposition de loi exclut de l'application du droit de préemption, les donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au 4ème degré.

Cette exception devrait être réservée aux donations qui sont destinées au règlement anticipé des successions, et ont notamment pour effet de résorber les situations d'indivision.

En conséquence, il apparaît opportun de prévoir que seront exclues de ce dispositif, les donations destinées à régler les successions de manière anticipée, lesquelles contribuent à la résorption des situations d'indivision et à la transmission apaisée des patrimoines familiaux.

Article 2 : Taxation sur les résidences secondaires

a/ L'intégration au dispositif du concept de Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) comme critère de définition de l'assiette et/ou des exonérations relative à cette taxation.

L'objectif demeurant de circonscrire la taxation aux résidences secondaires spéculatives sans frapper les résidences patrimoniales qui ne sont pas habitées à titre principal, mais ne relèvent aucunement de la lutte contre le phénomène spéculatif.

La notion de CIMM évoquée à l'exposé des motifs de la PPL est connue depuis fort longtemps, en France, de la jurisprudence administrative. La loi EROM de 2017 sur l'égalité outre-mer a permis de lui donner une base légale. En outre, une PPL déposée devant l'Assemblée Nationale le 2 juillet 2019 entend « clarifier les critères caractérisant les CIMM des fonctionnaires originaires des outre-mer ».

En Corse, sur une proposition initiale de Jean-Guy Talamoni, alors Président du groupe Corsica Libera, l'Assemblée de Corse a introduit, dans sa délibération du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier, la notion de CIMM comme l'un des critères ouvrant droit au « statut de résident ». La reconnaissance d'une base législative au concept de CIMM pour la Corse revêt une importance majeure tant au soutien de l'objectif poursuivi par ce projet de taxation que pour clarifier le régime juridique applicable aux Corses entretenant un lien historique, culturel, familial et économique avec l'île dans le cadre de la mise en œuvre d'autres politiques publiques (accès au foncier, tarif spécifique dans les transports, règles d'affectation et de mutation en Corse).

b/ L'ajout d'une faculté pour l'Assemblée de Corse de déterminer par délibération, non seulement les « exonérations sur critères sociaux » mais également sur « critères géographiques », tant dans certaines communes les disparités de situation peuvent être notables à l'échelle infracommunale entre une partie littoral touchée par des phénomènes de balnéarisation et de spéculation et une partie montagneuse souffrant des mêmes maux que l'ensemble des zones de l'intérieur et de la montagne corse. En conséquence, l'introduction de ce critère complémentaire participe à la poursuite de l'objectif poursuivi par la loi, à savoir la taxation des seules résidences relevant d'une logique spéculative.

Titre 2 : Dispositions relatives à l'évolution statutaire

Dans l'attente d'une évolution du statut de la Corse conforme à l'objectif d'obtention d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, un certain nombre d'améliorations et de consolidations du statut actuel méritent d'être menées à droit constitutionnel constant, à l'instar des dispositifs proposées par la PPL en matière d'effectivité du pouvoir d'adaptation des normes.

En ce sens, sur le versant de la mise en œuvre des normes et politiques publiques de la Collectivité, la survivance de doublons entre l'administration territoriale et l'administration déconcentrée d'Etat dans le domaine des compétences transférées à la CdC ne relève d'aucune pertinence, elle est par ailleurs préjudiciable à la simplification de l'action publique et contraire à l'idée d'autonomie, voire même d'une simple décentralisation. La création de la Collectivité de Corse n'a pas permis d'y remédier alors que les ordonnances de 2017 prévoyaient expressément un objectif de simplification en la matière. De surcroît, l'exemple récent de la réforme des ex DIRECTTE dénote plutôt une volonté de l'Etat de maintenir cette dualité (cf. avis de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020). Il semble donc opportun de pouvoir corriger cette situation à l'occasion d'un véhicule législatif

consacré à la Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE**
Rapport n° 086

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE FEMU A CORSICA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Avant la Conclusion

RAJOUTER :

III – Propositions de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse propose au député dépositaire de la Proposition de loi N°3928, ainsi qu'aux députés co-signataires de celle-ci, de prendre en compte les précisions suivantes :

- Au paragraphe 1 de l'Article 1 de ladite proposition de loi, il serait nécessaire de remplacer « d'un montant au-dessus ou égal à 350 000 € » par « une transaction dont le seuil de valeur et le zonage géographique sont fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse » ;
- Au paragraphe 2 de ce même article, il est proposé de réduire « le délai de 4 mois » à un délai de 2 mois ;
- Au paragraphe 2 de l'Article 2 de la proposition de loi précitée, il semble nécessaire d'ajouter aux « personnes physiques » les « personnes morales » ;
- Au même paragraphe 2 de cet Article 2, après « celles-ci dépassent », il est proposé de remplacer « 350 000 € » par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse ».

La numérotation de la partie suivante « Conclusion » est modifiée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**PROPOSITION DE LOI RELATIVE
A L'EVOLUTION STATUTAIRE
DE LA CdC DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE
LES SPECULATIONS FONCIERE
ET IMMOBLIERE DANS L'ILE**

Rapport n° 086

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la suite de l'Article 1^{er} de la délibération

RAJOUTER :

Article 2 :

DEMANDE aux députés de bien vouloir prendre en compte les propositions émises par la Collectivité de Corse et formulées dans le III du rapport du Président du Conseil Exécutif relatif à ladite proposition de loi

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS****MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS***Rapport n° 089***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Compte tenu de besoins urgents qui ont été identifiés au sein des services de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, il est nécessaire de procéder à la création de 4 postes au titre de l'année 2021.

Il est précisé que pour chaque procédure de recrutement, créée en compensation d'un départ, sera adossée la suppression corrélative d'un poste vacant sur le même cadre d'emplois.

Ainsi, l'ensemble de ces créations de poste est neutre financièrement et n'implique pas de création supplémentaire au tableau des effectifs.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dans le rapport, page 7 :

APRES « Au sein de la direction générale adjointe en charge du patrimoine de la collectivité, des moyens généraux et de la commande publique, direction des moyens généraux Cismonte,

- 1 poste de chef de service achats transversaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour anticiper le départ à la retraite du titulaire du poste ; le cadre d'emplois sera automatiquement supprimé lors du départ effectif de l'agent titulaire. »

AJOUTER

« Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales,

- 1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste de chargé de mission coordination financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;
- 1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ».

2/ Dans la délibération :**a / Remplacer**

L'article 9 actuel

PAR**« ARTICLE 9 :**

Approuve, au sein de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales :

- 1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
- 1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;
- 1 poste de chargé de mission coordination financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;
- 1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

DECALER la numérotation des articles 9 à 15 qui deviennent respectivement les articles 10 à 16

b/ **APRES** « Approuve, les suppressions suivantes :

(.....)

- 1 poste de chargé de mission auprès du DGS relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. »

AJOUTER

- « 1 poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'attaché au sein du service formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ».

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES**

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Aux articles 1, 2, et 3 de la délibération, ainsi que dans le titre du rapport et de la délibération, les mots « tarif Diaspora » sont remplacés par les mots : « ***tarif affinitaire*** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

L'article 5 de la délibération est remplacé par la phrase suivante : « ***PRECISE que le financement dudit tarif est limité au montant des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale restant après liquidation des DSP maritime et aérienne (tarif résident)*** ».

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 10 du rapport, les cinq critères énumérés ainsi que le principe d'éligibilité conditionné à la réunion de trois d'entre eux sont supprimés et remplacés par les phrases suivantes :

« ***Le bénéficiaire dudit tarif est conditionné:***

- ***Soit par la résidence permanente en Corse d'ascendants ou de descendants du premier ou du 2^{ème} degré.***
- ***Soit par la propriété (nue-propriété, usufruit, indivision, pleine-propriété) d'un bien immeuble en Corse, sur le fondement du paiement d'un impôt local établissant ce lien patrimonial. »***

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

PRUGETTU DI TARIFFA DIASPORA
INTEGRATU A E DSP AEREE
PROJET DE TARIF DIASPORA INTEGRE
AUX DSP AERIENNES

Rapport n° 091

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 11 le critère 5 devient :

« 5. Possession en pleine propriété, nue-propriété, usufruit ou indivision d'un bien immeuble en Corse par le demandeur ».

Rajouter à la suite de « la réunion d'au moins trois critères donne automatiquement le bénéfice du tarif Diaspora » :

« Le conjoint, ou le partenaire lié par un PACS, ou le concubin, ainsi que les enfants mineurs du demandeur bénéficient du tarif intermédiaire. »

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**LA BAISSÉ DE DOTATION HORAIRE
GLOBALE : DEMANDE D'ELABORATION
D'UN CADRE NORMATIF SPECIFIQUE**

Motion n°2021/O1/013

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Anne TOMASI au nom du Groupe « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

INSERER après le 4^{ème} visa « VU la délibération de l'AC du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour négocier auprès du ministre de l'éducation nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse » ; le visa suivant :

« VU la délibération 19/062 AC de l'Assemblée de Corse adoptée à l'unanimité le 22 février 2019 portant adoption de la motion relative aux dotations horaires globales »

REPLACER le troisième dispositif de la délibération « Réaffirme la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île » par le dispositif suivant :

« REAFFIRME la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standards et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**



CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021****N° 2021/O1/017****MOTION
AVEC DEMANDE DE RENVOI EN COMMISSION****DEPOSEE PAR : LE GROUPE "PER L'AVVENE"****OBJET : EXTENSION DU TARIF RESIDENT AU PROFIT DE LA DIASPORA.**

CONSIDERANT l'article 65 du Règlement Intérieur adopté par l'Assemblée de Corse le 16 janvier 2018 (délibération N° 18/006 AC) en vertu duquel cette motion de renvoi en commission est déposée,

CONSIDERANT que cet article prévoit les modalités de dépôt des « *motions de renvoi en commission, mises aux voix avant la question principale inscrite à l'ordre du jour* »,

CONSIDERANT le travail juridique de qualité effectué par le Professeur Renucci, laissant la voie à une possible extension du tarif résident au profit de personnes ayant un lien affinitaire ou mémoriel avec la Corse dans le cadre d'une tarification préférentielle intermédiaire,

CONSIDERANT le choix de l'exécutif de faire reposer cette possibilité sur le concept de diaspora qui n'existe pas en droit, et sur la combinaison de critères dont certains sont trop extensibles, d'autres contestables, ou encore de nature à permettre le contournement d'un lien effectif,

CONSIDERANT que préalablement à la présentation précipitée de cette

démarche, il aurait été préférable de solliciter la Commission européenne pour en étudier la faisabilité et l'acceptation de principe, dans le cadre d'une délégation associant l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que la réduction du tarif résident dans l'aérien, unanimement validée, était une priorité désormais accomplie qu'il ne faudrait pas mettre à mal par une extension dont le périmètre s'avère à ce jour incertain et le coût non estimé,

CONSIDERANT que globalement la Dotation de Continuité Territoriale, capée à 187 M€, assume à ce jour les montants annuels de compensation dans le maritime à hauteur de 92 M€ et dans l'aérien pour un volume financier de 84 M€ correspondant au tarif résident établi dans le cadre de la DSP, et qu'il ne resterait alors que 11 M€ mobilisables, lesquels sont déjà préemptés eu égard à la déspecialisation de l'enveloppe,

CONSIDERANT que les difficultés budgétaires de notre collectivité nous laissant peu de marges de manoeuvre, il est impératif de disposer d'une évaluation financière de la mise en place de ce nouveau tarif intermédiaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE de renvoyer le rapport 91 en Commission du Développement économique.

MANDATE une délégation composée du Président du Conseil Exécutif de Corse, du Président de l'Assemblée de Corse, de la Présidente de l'Office des Transports de la Corse, et des présidents (ou leurs représentants) des six groupes composant l'Assemblée de Corse pour faire valider le principe et les modalités dudit tarif par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la Commission européenne.

PRECISE que ce n'est qu'une fois la faisabilité actée que le rapport pourra à nouveau être étudié en commission puis en séance publique.

* * *

REJETEE à la majorité
lors de la Session de l'AC de Mars 2021.
(Délibération N° 21/057 AC du 26 Mars 2021)

* * *